

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

numéro CM_PV_250414_02

L'an deux mille-vingt cinq, le quatorze avril,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	20
exprimés	26

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRÉS, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadiha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE.

Absents avec pouvoirs :

Isabelle PEDROS à David BOSC, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Magali STADLER.

Absentes :

Izia GOURMELON, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Gaëlle LEVEQUE souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Edith POMAREDE comme secrétaire de séance.

Gaëlle LEVEQUE soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

Claude LAATEB prend la parole pour souligner le fait que sans les élus de l'opposition, il n'y aurait pas le quorum et que le Conseil ne pourrait se tenir. Gaëlle LÉVÉQUE rappelle qu'ils font partie du Conseil. Claude LAATEB ne pense pas qu'ils aient à favoriser un quorum alors que le Maire n'arrive pas à l'obtenir avec les élus de la majorité. Gaëlle LÉVÉQUE demande s'ils souhaitent quitter la salle. Claude LAATEB se lève en vue de sortir de la salle et insiste sur le fait que le Conseil aujourd'hui ne peut pas se tenir. Gaëlle LÉVÉQUE informe que trois élus du groupe majoritaire vont arriver dans un instant et que chacun prend ses responsabilités. Claude LAATEB rappelle que la séance a démarré. Gaëlle LÉVÉQUE explique que s'il sort cela crée un événement dans la séance et qu'il s'agit d'attendre pour obtenir à nouveau le quorum.

À l'arrivée d'Hamed KASSOUH, Gaëlle LÉVÉQUE demande à Claude LAATEB l'opposition part ou s'ils restent. Gaëlle LÉVÉQUE reformule les propos de Claude LAATEB qui exprime le fait de ne pas être réellement présent dans la salle. Claude LAATEB demande à ce que Gaëlle LÉVÉQUE n'ironise pas sur la situation. Elle infirme et rappelle que suite à l'appel, il a bien confirmé sa présence. Claude LAATEB ne pense pas être judicieux de sortir de la salle suite à l'arrivée d'Hamed KASSOUH mais insiste sur le fait que réglementairement, le Maire, en tant que premier magistrat de la ville, se doit d'avoir le quorum lors d'un Conseil. Damien ALIBERT rappelle que le quorum est obtenu puisqu'il était présent. Au vu du débat qui s'annonce, Gaëlle LÉVÉQUE prononce une interruption de séance.(...)

Gaëlle LÉVÉQUE met fin à l'interruption de séance et tient à rappeler à l'Assemblée que les élus

sont en Conseil municipal, instance qui étudie les affaires de la Commune : les élus sont présents pour débattre de sujets qui ont un impact sur les habitants et sur leur vie, ce qui nécessite une certaine tenue. Ainsi, elle rappelle que pour prendre la parole, il s'agit de la demander. Gaëlle LÉVÊQUE revient sur le déroulé de ce début de séance : l'appel réalisé en début de séance confirmait le quorum, sur quoi Claude LAATEB a décidé de sortir de la salle pour mettre à mal ce quorum et suite à l'arrivée d'un élu, il a décidé de rester. Finalement, Gaëlle LÉVÊQUE constate à cette heure que Claude LAATEB est présent et que sont arrivés Hamed KASSOUH, Fadilha BENAMMAR-KOLY et Nathalie ROCOPLAN. Elle remercie tous les élus pour leur présence et le quorum étant atteint, elle poursuit le déroulé de la séance.

Informations sur les décisions du Maire prises par délégation depuis le précédent Conseil :

- MLDC_250331_035 : Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie au titre de la dotation générale de décentralisation dédiée aux bibliothèques pour l'équipement de mobilier extérieur et réaménagement de la signalétique de la médiathèque Confluence de Lodève
- MLDC_250331_036 : La fixation des tarifs des activités hebdomadaires au Luteva et à l'école de musique
- MLDC_250331_037 : Renouvellement de l'adhésion à l'agence technique départementale Hérault Ingénierie
- MLDC_250331_038 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités et à l'Association des Maires de France de l'Hérault pour l'année 2025
- MLDC_250331_039 : Demande de subvention au titre du fonds européen de développement régional pour la création d'un terrain de grands jeux en pelouse synthétique dans le cadre de l'opération réhabilitation du complexe Beaumont

Informations sur les délibérations du Conseil communautaire prises par délégation depuis le précédent Conseil :

Conseil communautaire du 10 avril 2025

- CC_250410_01 : Approbation du plan local d'urbanisme intercommunal du Lodévois et Larzac et abrogation des cartes communales de Sorbs et Les Rives
- CC_250410_02 : Instauration du droit de préemption urbain suite à l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal et à l'abrogation des zones d'aménagement différée intercommunales sur les communes de Lodève, Le Puech, Saint Maurice Navacelles, Lavalette, La Vacquerie et Saint Martin de Castries
- CC_250410_03 : Fixation des taux d'imposition de la contribution foncière des entreprises, des taxes foncières et d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025
- CC_250410_04 : Fixation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025
- CC_250410_05 : Souscription de parts sociales à la Société d'économie mixte locale Causes Energia
- CC_250410_06 : Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault
- CC_250410_07 : Approbation des procès-verbaux de récolement pour l'année 2024 des collections du musée de Lodève
- CC_250410_08 : Convention de mise à disposition de matériels scéniques par le Conseil départemental de l'Hérault

Gaëlle LÉVÊQUE demande à l'Assemblée s'il y a des observations à apporter au procès-verbal du précédent Conseil communautaire, qui sera alors arrêté ce jour par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Damien ROUQUETTE signale qu'il n'a pas reçu les réponses aux questions posées lors de la dernière séance. Gaëlle LÉVÊQUE répond que l'organisation d'une réunion lui a été proposée la semaine dernière par l'Adjointe aux finances, avec la présence prévue de l'Adjointe aux ressources humaines et le Directeur des ressources. Gaëlle LÉVÊQUE demande si les questions posées étaient relatives au budget et Damien ROUQUETTE répond qu'effectivement une partie des

réponses ont été apportées lors de cette réunion mais que pour les questions concernant les entreprises avec lesquelles la Commune travaille ou les ouvertures et fermetures de commerces, ou encore la demande de transmission du document unique et du plan d'actions n'ont pas été traitées. Gaëlle LÉVÊQUE s'assurera de la transmission de ces éléments.

Gaëlle LÉVÊQUE souhaite transmettre à l'Assemblée sa satisfaction suite au vote du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) lors du Conseil communautaire du 10 avril : ainsi, Lodève retrouve un document d'urbanisme qui permet de se projeter sur l'aménagement du territoire. Elle rappelle que financièrement, ce travail mené par la Communauté de communes était important aussi pour la Commune, puisqu'un tel projet porté seulement par une collectivité comme Lodève aurait coûté au moins cent-cinquante-mille euros alors que la contribution de la Commune à la Communauté de communes pour le financement du PLUi a été de cinquante-mille euros. Retrouver un document d'urbanisme, c'est aussi faire des choix et l'ambition de zéro artificialisation nette vient conforter l'objectif de réhabiliter le cœur de ville et le travail mené dans ce sens depuis une dizaine d'années. Ce document d'urbanisme permet à la Commune :

- de réserver des emplacements pour des aménagements nécessaires pour les habitants et pour la ville, notamment pour des stationnements ou les extensions des deux cimetières.
- de mettre en œuvre une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour la création de logements spécifiques aux gendarmes portée par l'État, sachant que les compagnies présentes à Lodève représentent aujourd'hui trois-cents gendarmes qui habitent Lodève.
- d'étendre le droit de préemption, jusqu'alors disponible sur un secteur de la ville par dérogation, à l'ensemble de la Commune.
- de porter une attention dans le zonage aux secteurs particulièrement exposés au ruissellement, identifiés par une étude réalisée suite aux événements climatiques de 2015 pendant lesquels certaines maisons ont été traversées par des courants d'eau.
- de faire le lien avec le plan communal de sauvegarde, faisant l'objet du premier projet de délibération de ce Conseil.

Gaëlle LÉVÊQUE informe des avancées de l'antenne d'urgence médicale : le dernier Conseil de surveillance de l'hôpital de Lodève, tenu récemment, a étudié le dépôt du dossier de l'antenne d'urgence médicale. Elle rappelle la situation fragile du Centre d'Accueil et de Permanence des Soins (CAPS) qui existe depuis 2008, dispositif expérimental pour lequel les financements étaient rediscutés chaque année. Aujourd'hui, la perspective d'une antenne d'urgence médicale reçoit le fort soutien du Directeur de l'Agence régionale de santé et permettrait de retrouver une sécurité puisqu'une fois signée en fin d'année, ce dispositif assure les financements sur une durée de sept ans. Ensuite, charge aux élus et au Directeur de l'hôpital de trouver les ressources médicales pour que l'antenne d'urgence soit ouverte au maximum soit vingt-quatre heures par jour comme cela est actuellement avec le CAPS. Gaëlle LÉVÊQUE pense que chacun a pu ressentir la fragilité du CAPS, puisque durant l'année passée, le lieu a dû fermer un certain nombre de jours par manque de médecin. La problématique de la disponibilité des médecins est connue par tous les territoires mais avoir une antenne d'urgence médicale, dispositif solide et financé, permettra d'être plus compétitif pour l'attractivité médicale.

DÉLIBÉRATION N°CM_250414_01 : Approbation du plan communal de sauvegarde

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile donnant assise juridique à la réalisation des Plan Communaux de Sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels : le chapitre II « protection générale de la population » article 13 rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou compris dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un PCS,

VU le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au PCS et pris pour application de l'article 13 de la loi n°2004-811 susvisée précise :

- dans l'article 1 que le PCS définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus et établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune : il intègre et complète les documents d'information élaborés au titres des actions de prévention,
- dans l'article 4 que le PCS est élaboré à l'initiative du Maire de la commune qui informe le Conseil municipal du début des travaux d'élaboration du plan et qu'à l'issue de son élaboration ou d'une révision, le PCS fait l'objet d'un arrêté pris par le Maire de la Commune, transmis au Préfet du département,

CONSIDÉRANT que la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un PCS afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens, ce plan étant élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité,

CONSIDÉRANT que le PCS comprend :

- le livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonctions d'états de la gestion de crise,
- la carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur le commune,
- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),
- le diagnostic des risques et vulnérabilités locales,
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population,
- les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de Sécurité Civile,
- l'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire,
- les actions devant être réalisées par les services communaux,
- l'inventaire des moyens propres de la Commune,
- les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles,
- les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale,

Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la présentation du plan communal de sauvegarde de la Commune de Lodève, conformément au document de présentation annexé à la présente délibération,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie et fera l'objet d'une communication adaptée par le biais du DICRIM distribué à tous les habitants,

- **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que le plan communal de sauvegarde fera l'objet d'un arrêté du Maire qui sera transmis au Préfet du département,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Damien ROUQUETTE s'interroge sur les moyens de communication : aujourd'hui, les réseaux sociaux sont utilisés et l'usage d'autres moyens est envisagé comme une application type PanneauPocket ou encore FR-Alert, système d'alerte immédiat de la population sur les portables. Gaëlle LÉVÊQUE répond que l'élaboration d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) a un impact sur le type d'outils à utiliser et notamment sur les moyens d'informer l'ensemble de la population du Lodévois et Larzac au mieux, sachant la limite des réseaux sociaux, même si la solidarité dans ces moments-là est un atout majeur. Ensuite, elle rappelle que d'autres moyens d'informer sont à disposition comme en 2006, où des véhicules avec haut-parleur circulaient dans la ville. Elle conclut que c'est dans le cadre du PICS, que l'outil smartphone sera étudié et demande au Directeur général des services de la CCLL, Fabien KLINGELSCHMIDT, de préciser que FR-Alert, outil en cas de crise majeure, ne peut être déclenché que par le Préfet, la Commune n'y a donc pas accès et la consigne donnée au Préfet est de ne pas l'utiliser à l'échelle communale mais lors de crise impactant une part significative du département et nécessitant une mise en sécurité immédiate. Il souligne le caractère limité de cet outil pour la Commune. Il explique que l'automate d'appel est décliné dans un grand nombre d'applications commerciales qui sont souvent limitées pour celles qui sont bon marché et il ait espéré de pouvoir acquérir une des applications plus coûteuses et plus efficaces dans le cadre du PICS afin que cela puisse bénéficier aux vingt-huit Communes : étant multi-canal, elles permettent aux habitants de s'inscrire avec un numéro de portable ou de fixe ou encore un mail. Le message étant envoyé sur tous les canaux disponibles et pour les téléphones, elles permettent la relance des appels jusqu'à ce que la personne ait décroché. Ce sont des outils utilisés par les Préfectures permettant de joindre également les collectivités en temps de crise. Néanmoins, le coût de ces systèmes est plus important et par conséquence, plus difficile d'accès budgétairement à l'échelle d'une Commune. La Communauté de communes pourrait utiliser ce type d'outil pour d'autres usages également : informer les usagers du service intercommunal des eaux du Lodévois et Larzac ou du service enfance-jeunesse.

Damien ROUQUETTE demande si un exercice de mise en situation est prévu. Fabien KLINGELSCHMIDT répond que des exercices ont déjà été menés par le passé et aujourd'hui, deux hypothèses sont en discussion : soit refaire un exercice à l'échelle communale d'ici la fin de l'année qui peut être géré par PREDICT soit pour préparer le futur PICS, mettre en œuvre un exercice à l'échelle intercommunale avec les Communes volontaires, sur la base d'un scénario inondation ou feu de forêt, qui impacteront forcément plusieurs Communes. Ce dernier permettrait d'identifier les besoins également à l'échelle de la Communauté de communes. Une troisième hypothèse d'exercice consiste à former sur simulateurs et simultanément les élus en responsabilité d'une cellule de crise au centre qui a été ouvert à Gignac par l'Association des Maires de France. Ce sont les trois pistes explorées actuellement et il y aura forcément au moins un exercice, mais vu ce qu'il a déjà été fait, il peut être intéressant de développer davantage le sujet. Gaëlle LÉVÊQUE tient à souligner l'importance de l'existence de la réserve communale de sauvegarde et rappelle que la référente élue de ce groupe est Edith POMAREDE et que ce groupe est assez conséquent puisqu'il rassemble environ quatre-vingts personnes. Edith POMAREDE explique qu'effectivement, ces personnes sont mobilisées et sont formées par la Croix rouge régulièrement : dans quinze jours, une mise en situation d'accueil de sinistrés dans l'espace Luteva est organisée. Gaëlle LÉVÊQUE profite de cet instant pour remercier toutes ces personnes de leur investissement.

Claude LAATEB demande si des haut-parleurs sont présents dans la ville, reconnaissant qu'à l'échelle de l'intercommunalité ce serait difficile, et en termes de communication, rappelle que Radio Lodève relaie ces alertes. Gaëlle LÉVÊQUE confirme que ce réseau de haut-parleurs est une possibilité mais qui existe uniquement sur le cœur de ville. Fabien KLINGELSCHMIDT complète en précisant que parmi les moyens de communication complémentaires, listés dans le dossier du PCS complet, il y a effectivement la radio, les haut-parleurs mobiles qui doivent être réservés pour les crises majeures au vu du stress qu'ils engendrent : ils doivent garder un rôle

d'information exceptionnelle pour que les habitants puissent comprendre que la situation est pire que d'habitude et pour ne pas perdre l'effet en cas d'utilisation trop répétée. Les haut-parleurs fixes sont identifiés comme un outil possible mais uniquement en centre-ville : par exemple, lors d'une crise imprévue se déroulant pendant un marché, ils pourraient être utilisés. Mais il faut garder en tête que ce sont des outils ne permettant pas l'information sur les extérieurs de la ville et qui ne peuvent être utiles que lorsque la population est en extérieur. Aujourd'hui, même s'il n'est pas utilisé par tout le monde, le relais réseaux sociaux restent le plus actif, au regard des tests menés et du relais réalisés ensuite par les personnes informées : le caractère viral de ces outils est intéressant pour gérer l'information en cas de crise et chacun étant actif pour relayer, cela permet de s'affranchir des limites de chacune des technologies.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc117845-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

- OBJECTIF : Apporter une **réponse communale opérationnelle** à la gestion d'une situation à risque sur le territoire
- Définir et organiser **à l'avance** l'ensemble des mesures nécessaires à l'alerte et à la sauvegarde des habitants et de leurs biens
- Organiser **à l'avance** les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de cet objectif
- Document de **prévention**, dépourvu de portée réglementaire (au sens du PPRI)
= un guide pour intervenir

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



- ⇒ Support contenant les actions de sauvegarde pour faire face à un évènement :
 - ⇒ Suppose une organisation de l'équipe municipale (qui fait quoi ? Comment ? Quand ?)
 - ⇒ Suppose de connaître les spécificités de la commune pour mener à bien les actions de sauvegarde

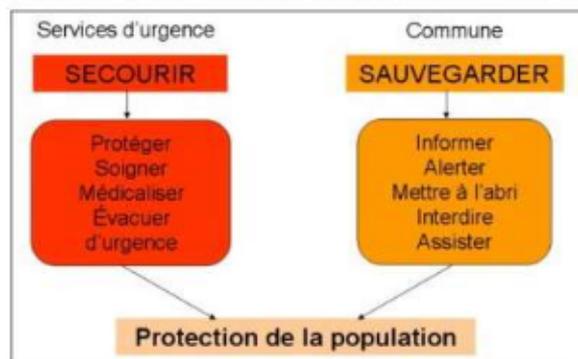
- ⇒ Réponse aux obligations données par les récents textes en matière de sécurité civile (08/2004; 09/2005)

ORGANISATION DE LA SECURITE CIVILE EN FRANCE

Différentes échelles d'intervention fonction de l'importance et de la gravité de l'évènement :

- Niveau communal → activation du P.C.S.
- Niveau départemental/régional → activation du plan ORSEC
- Niveau national → activation de plans nationaux

Un partage des missions pour assurer la protection de la population.





ORGANISATION DE MON EQUIPE MUNICIPALE (C.C.M.)



PRÉFECTURE
S.D.I.S.
VIGIE PREDICT
GENDARMERIE
C.D.
E.P.C.I.
COMMUNES VOISINES

CELLULE DE COMMANDEMENT

Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.)
Gaëlle LEVEQUE
Suppléant : Ludovic CROS

<p>Evaluation-Synthèse F. KLINGELSCHMIDT Suppléants : Jacques TESSIER (DGS)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mobiliser la C.C.M. > Diriger l'organisation communale et décider des actions à mettre en œuvre > Faire le lien avec les acteurs extérieurs > Informer les habitants exposés 	<p>Secrétariat - Communication Responsable : A. RUDEL, M. BODSON Suppléants : Isabelle SETTEMBRINI, J. GUECHOUX</p> <ul style="list-style-type: none"> > Tenir la main courante > Etablir les actes administratifs adéquats
---	--

Loc. : Mairie

1

Cette mobilisation est toujours progressive et en adéquation avec l'événement à gérer.

En orange
Cellule de crise restreinte : personnes ou équipes mobilisées dès la phase Mobilisez-vous.

CELLULE POLICE MUNICIPALE

Responsable : **B. BESSIERE**
Suppléant : F. BOSH
Membres mobilisables :

- > Assurer la reconnaissance terrain
- > Alerter et mettre en sûreté les personnes

Loc. : Mairie / Terrain

CELLULE TECHNIQUE

Responsable : **R. CHORGNON**
Suppléant : O. BRITTE
Membres mobilisables :

- > Mobiliser les moyens matériels et communaux

Loc. : Mairie / C.T.M / Terrain

CELLULE HEBERGEMENT / ASSISTANCE POPULATION

Responsable : Ariane LAGET
Suppléant : A. BRULHET
Membres mobilisables :
Elus / Réserve communale

- > Ouvrir le(s) centre(s) d'accueil
- > Assurer l'accueil et la prise en charge des sinistrés

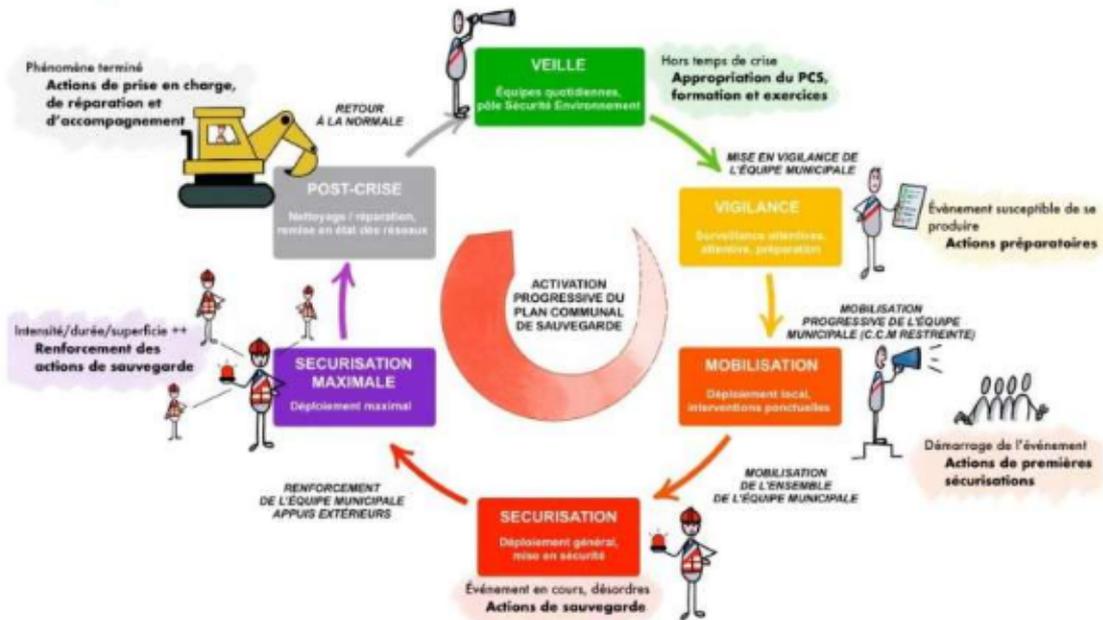
Loc. : Espace LUTEVA

4

LES NIVEAUX COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

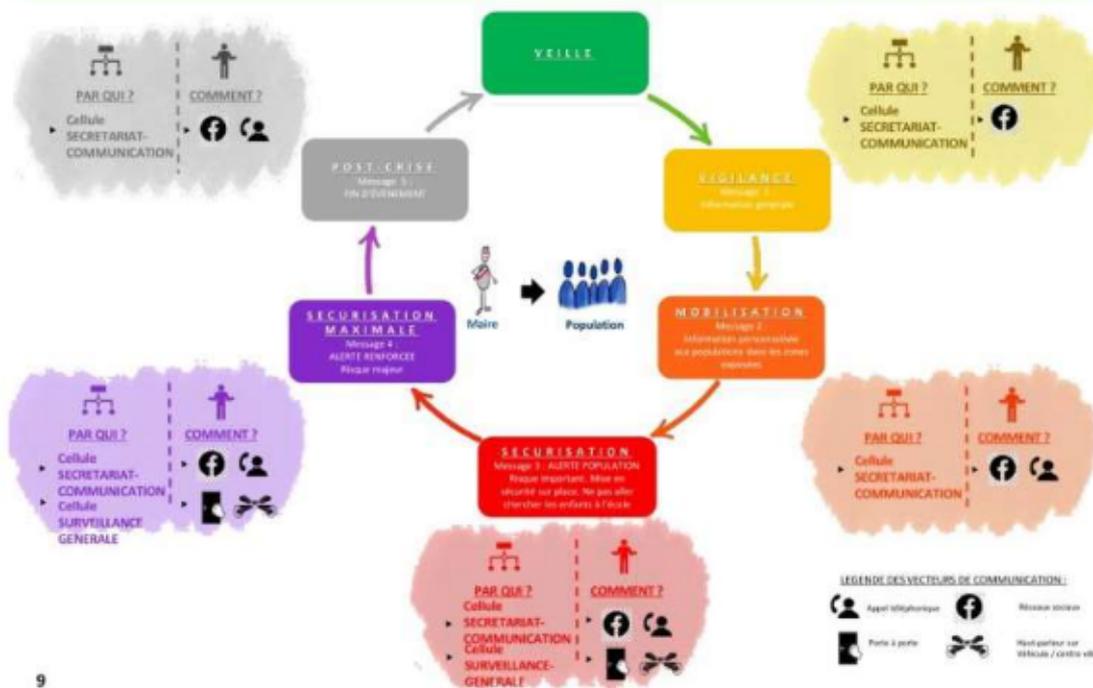


Les NIVEAUX DE SAUVEGARDE définissent les temps de la crise et les déclinent en actions opérationnelles





STRATEGIE COMMUNALE D'INFORMATION ET D'ALERTE AUX POPULATIONS



9



ROLE DES ACTEURS EN GESTION D'EVENEMENT

Echelle de gravité



- Si :
- Les capacités du D.O.S. et de ses équipes sont dépassées
 - L'événement produit des effets excédant les limites communales nécessitant des moyens accrus et une coordination particulière

Alors :
 Le Préfet prend la Direction des Opérations (D.O.)

Directeur des Opérations de Secours **D.O.S.**



Gère la crise dans le Poste de Commandement Communal

P.C.C.

MISSIONS DE SAUVEGARDE

- INFORMER
 - ALERTE
 - METTRE à l'abri
 - INTERDIRE certains accès à
 - ASSISTER
- la population

Commandant des Opérations de Secours **C.O.S.**



MISSIONS DE SECOURS

- PROTÉGER
 - SOIGNER
 - MÉDICALISER
 - ÉVACUER D'URGENCE
- la population

Directeur des Opérations **D.O.**



Gère la crise dans le Centre Opérationnel Départemental **C.O.D.**

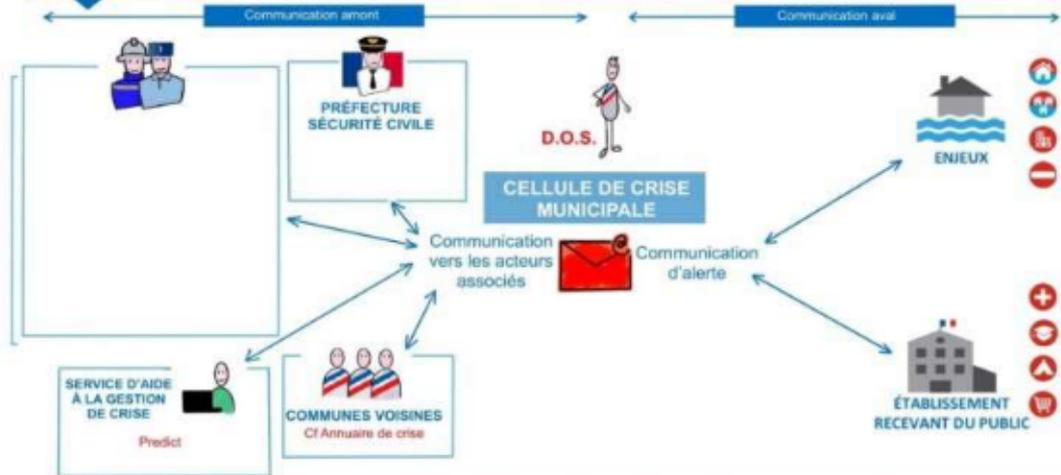
Le maire reste responsable de la sauvegarde de sa population en toute circonstance

MISSIONS PREFERATORIALES

- ACTIVER le plan ORSEC
- COORDONNER les moyens à l'échelle départementale
- DIRIGER les secours et interventions



COMMUNIQUER AVEC LES ACTEURS ASSOCIÉS



COMMUNIQUER EN MODE DÉGRADÉ

POURQUOI ?

Joindre les acteurs associés dans des conditions difficiles sans électricité et/ou en cas de saturation des réseaux)

COMMENT ?

- Disposer d'un téléphone fixe
- Le brancher sur une ligne directe ou une ligne de fax indépendante du standard mairie
- Autres moyens possibles : talkie-walkie, téléphone satellite, etc.



ARMER VOTRE CENTRE D'ACCUEIL

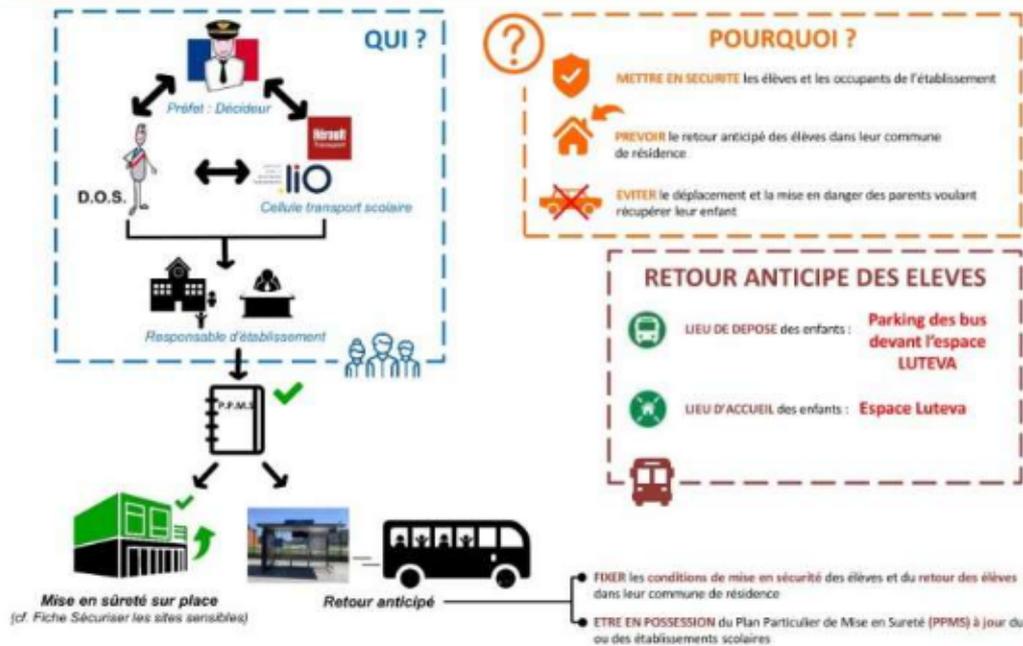
Liste des centres d'accueil potentiels :

Nom / Adresse	Capacité d'accueil
Espace LUTEVA	<30 personnes
Salle Parader	>30 personnes

Organisation de centre d'accueil	
Accueil	<ul style="list-style-type: none"> > Téléphones > Talkie-walkie > Main courante > Papier > Stylos > Tables > Chaises > Etc.
Restauration	<ul style="list-style-type: none"> > Eau potable > Cafetière, bouilloire > Café, thé > Pain > Soupes lyophilisées > Etc.
Dortoir	<ul style="list-style-type: none"> > Matelas > Couvertures > Etc.
Logistique permettant un fonctionnement dans la durée	
Logistique	<ul style="list-style-type: none"> > Secours électrique > Éclairage de secours (lampes, bougies...) > Poste radio à piles pré-réglé sur France Bleu > Intendance et logistique adaptés à la situation etc.



SECURISER LES ETABLISSEMENTS EDUCATIFS ET LES TRANSPORTS



predict

PHASES DE GESTION : POST-EVENEMENT

VEILLE
VIGILANCE
MOBILISATION
SECURISATION
SECURISATION
MAYMAYE
POST-CRISE

2 phases se succèdent dans les missions post-événement

POST-CRISE = URGENGE APRES LA CRISE

Débuté lorsque les événements naturels et technologiques sont terminés (Ex : les eaux se retirent et le risque de nouvelles crues est définitivement écarté).
 Durant cette phase, la **priorité est donnée à la population et aux travaux d'urgence** : soutien de la population (dont les démarches d'indemnisation), bilan des dégâts, prise en charge des sinistrés et gestion des travaux d'urgence (voiries, bâtiments fragilisés, ouvrages...).

RETOUR A LA NORMALE

Phase pendant laquelle la commune et les gestionnaires de réseaux doivent **rétablir les réseaux de communication** (voiries, téléphonie, électricité...), proposer des solutions de logement temporaires aux sinistrés.
 Un/des **Retour(s) d'Expériences** sont recommandés afin d'améliorer les dispositifs existants (mise à jour PCS...). Les démarches d'indemnisation sont à finaliser lors de cette phase.

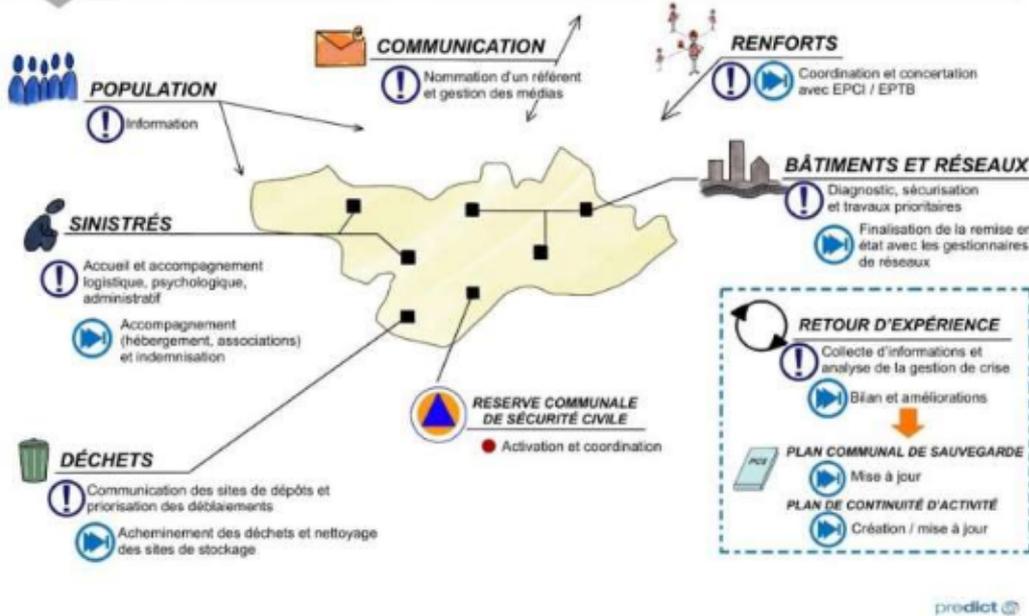


predict

PHASES POST-EVENEMENT

- POST-CRISE (Court terme)
- RETOUR À LA NORMALE (Moyen-long terme)

- ACCOMPAGNEMENT DES SINISTRÉS
- DIAGNOSTIC ET RÉPARATIONS
- RETOUR D'EXPERIENCE



VEILLE
VIGILANCE
MOBILISATION
SECURISATION MAXIMALE
SECURISATION
POST-CRISE

predict

MOBILISER LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE (RCSC)

predict

POURQUOI ?

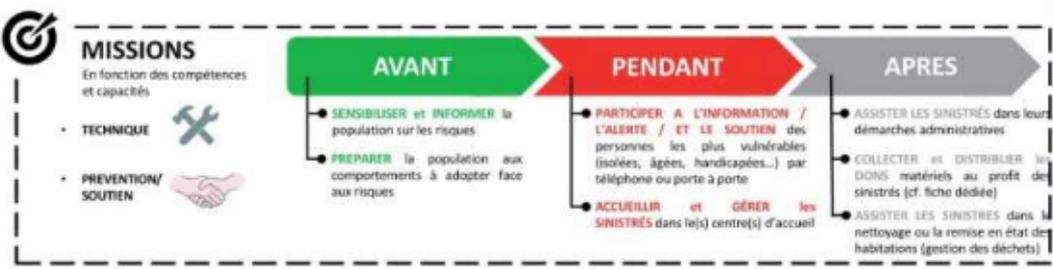
- DONNER un cadre juridique aux bénévoles
- RENFORCER les capacités locales de gestion de crise
- MOBILISER la solidarité locale pour apporter un soutien et une assistance aux populations

QUI ?

- D.O.S. : Maire
- Bénévoles inscrits dans la RCSC

- ### MEMO
- Tout citoyen bénévole peut être réserviste ; il s'engage à respecter la charte de la réserve civique ([cliquer ici pour la consulter](#))
 - La RCSC ne substitue et ne concurrence pas les services de secours et d'urgence. Elle agit dans le seul champ des compétences communales.
 - Elle est financièrement prise en charge par la commune et est placée sous l'autorité du Maire ; elle doit être déclarée en Préfecture.

VEILLE
VIGILANCE
MOBILISATION
SECURISATION
SECURISATION MAXIMALE
POST-CRISE





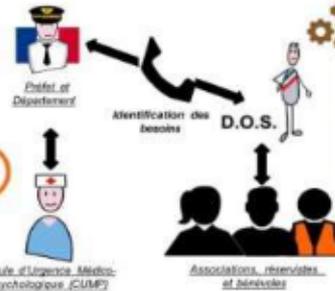
SOUTIEN AUX POPULATIONS

POURQUOI ?

MOBILISER la solidarité locale pour apporter un soutien et une assistance aux populations

DEPLOYER les mesures d'accompagnement d'aide aux sinistrés

ANTICIPER la saturation des centres d'accueil



COMMENT ?



IDENTIFIER les personnes ressources en lien avec les acteurs associés



METTRE en œuvre les actions de soutien



COORDONNER des associations, réserves et bénévoles à l'échelle locale

MEMO



Guide ORSEC Départemental - Dispositions générales Mode d'action « Soutien des populations » - Direction de la Sécurité Civile



MISSIONS

URGENCE

- ORGANISER et ASSURER l'armement des Centres d'Accueil et de Regroupement (CARE) : matériels (lit, couverture, ...) et vivres (boisson, nourriture, ...) pour la population
- ACCUEILLIR et SOUTENIR les personnes sinistrées présentes dans le centre d'accueil et les RECENSER
- TRANSMETTRE régulièrement cette fiche à l'équipe en Main

ACCOMPAGNEMENT

- SOUTENIR et PROPOSER une aide médico-psychologique
- ORGANISER et DIFFUSER des ravitaillements dt intermédiaires à la population
- ASSURER la surveillance et la protection des biens sinistrés
- INFORMER et AIDER administrativement les sinistrés
- AIDER à l'habitabilité pour la remise en état sommaire des habitations

POST-EVENEMENTIELLE

- ASSURER l'hébergement pour orienter les populations vers des lieux préalablement identifiés :
 - Hébergements plus confortables pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines (hôtels, gîtes...)
 - Chez de la famille, des proches, ...
- POURSUIVRE les démarches d'indemnisation
- RECONSTRUIRE les enjeux impactés en prenant en compte l'événement produit

prodiet



COLLECTER ET DISTRIBUER LES DONS



POURQUOI ?



APPORTER de l'aide aux sinistrés



PRIORISER les dons



MOBILISER la solidarité locale pour apporter un soutien et une assistance aux populations



MEMO

Le dispositif d'encaissement des dons est surveillé

- La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) suit le dispositif d'encaissement des dons suscités par l'événement
- Envoyer les **requis fiscaux** aux donateurs privés et particuliers ayant fait un don financier auprès du CCAS pour qu'ils bénéficient d'une **réduction fiscale**

APRES

- CIBLER les besoins des sinistrés via une enquête avec critères :
 - être résident de la commune;
 - taille du foyer;
 - âge;
 - catégorie socioprofessionnelle
- INVENTORIER les ressources perdues lors du sinistre

- COMMUNIQUER sur les besoins des sinistrés auprès de la Préfecture, des médias (presse, télé, radios locales) et localement via affiches
- PRÉCISER les lieux de collectes ainsi que les numéros de renseignements

- RECEPTIONNER et REPERTORIER les dons reçus (tri / comptage)
- ORGANISER et GERER les stocks en déterminant des zones de dépôts par nature de dons l'emplacement des dons
- FAIRE appel au CCAS et aux associations locales, caritatives et de sécurité civile
- TENIR un inventaire précis des dons reçus en renseignant l'identité du donateur et le montant de la somme
- N'ACCEPTER que les dons nécessaires

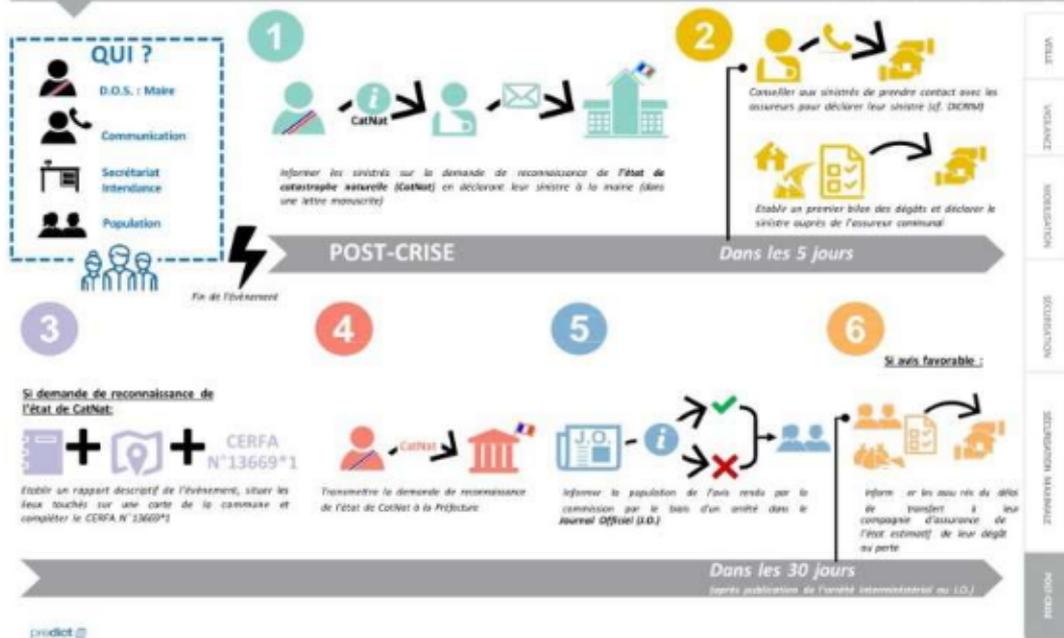
- UTILISER et TENIR à jour l'inventaire des besoins pour distribuer **également** les dons
- Après vérification de l'identité, du statut de « sinistré » et de ses besoins répertoriés lors de l'enquête :
- Privilégier les bons d'achat ou l'achat de matériels
 - Possibilité rachats de mobiliers pour ceux qui y vivent l'année
 - Chaque demandeur doit être accompagné par 1 bénévole/référent qui lui octroiera son droit pour éviter toutes fraudes, profits et injustices.

prodiet

1 Mise à jour Nov.-15

VILLE
VOLONTAIRE
MOBILISATION
SECURISATION
SECURISATION
MAINTIEN
POST-CRISE

REALISER LES DEMARCHES D'INDEMNISATIONS



Liste des acronymes

Acronyme	Traduction	Commentaire
AEP	Approvisionnement en Eau Potable	
CATNAT	CATAstrophe NATurelle	Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
CCAS	Centre Communal d'Actions Sociales	
CCFF	Comité Communal des Feux de Forêts	
CCM	Cellule de Crise Municipale	
CD	Conseil Départemental	
CIAS	Centre Intercommunal d'Actions Sociales	
COS	Commandant des Opérations de Secours	Chef des Pompiers
CPS	Cahier des Prescriptions de Sécurité	Pour les campings
CTM	Centre Technique Municipal	
DFCI	Défense de la Forêt Contre les Incendies	
DGS	Direction Générale des Services	
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	
DOS	Directeur des Opérations de Secours	Maire
DST	Direction des Services Techniques	
EP	Eau Pluviale	
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale	
ERP	Établissement Reçevant du Public	
EU	Eau Usée	
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	
PCC	Poste de Commandement de Crise	
PCS	Plan Communal de Sauvegarde	
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sécurité	Pour les établissements scolaires
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile	
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours	
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile	
TMD	Transport de Matières Dangereuses	

DÉLIBÉRATION N°CM_250414_02 : Approbation du document d'information communal sur les risques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

VU la délibération n°CM_250414_01 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

VU la loi de modernisation de la sécurité civile en date du 13 août 2004,

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2021-07-12089 du 6 juillet 2021, relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU le dossier départemental des risques majeurs établi par le préfet pour le département de l'Hérault en avril 2022,

CONSIDÉRANT que le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, doit assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire de la commune ;

CONSIDÉRANT que le Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) recensant les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune a été établi parallèlement au PCS et que ce dossier doit être porté à la connaissance du public,

Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) établi parallèlement au PCS validé par la délibération n°CM_250414_01 susvisé et annexé à la présente délibération,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc117849-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

La prévention, notre priorité

ÊTRE TOUJOURS PRETS

Le Plan Communal de Sauvegarde vient d'être actualisé. Il devait être mis à jour pour rester efficace en actions de prévention des risques. Le Document d'Information Communal que vous avez entre les mains devait donc l'être lui aussi.

Sensibiliser et informer les habitants sur les risques de la commune est une obligation légale. Au lendemain d'épisodes catastrophiques comme les crues de 2014 et 2015, cela nous semblait évident.

Tout le monde garde en mémoire les images des impacts des intempéries. Mais avec le temps qui passe, nous oublions... La difficulté que nous avons ces derniers temps à faire évacuer les parkings sur berge en est la preuve.

Le rôle de la municipalité est de continuer à vous prévenir chaque fois que le Préfet ou la société Predict nous alertent sur un risque et de mettre en place les actions préventives. Nous pensons principalement au risque d'inondation mais la commune est soumise à d'autres aléas. Le risque de feu de forêt en lien avec le réchauffement climatique doit particulièrement retenir notre attention.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les menaces qui pèsent sur notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte, les numéros d'urgence et les démarches à suivre lorsqu'un événement survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires.

Le maire de Lodève

Gaëlle LEVEQUE

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

- | | |
|--|---|
|  Inondation |  Canicule |
|  Neige / Verglas |  Grand froid |
|  Tempête |  Radon |
|  Feux de forêts |  Sécheresse |
|  Mouvement de terrain |  Risque Minier |
|  Séisme |  Attentat |
|  Transport de matières dangereuses |  Maladie liée au moustique tigre |
|  Industriel | |
|  Pandémie | |

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 10 arrêtés CatNat **Inondation**
- 1 arrêté CatNat **Mouvement de terrain**
- 1 arrêté CatNat **Phénomène lié à l'atmosphère**





LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



Appels
téléphoniques



Porte à porte



Haut-parleurs



Réseaux
sociaux



OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



Salle polyvalente Ramadier, Salle LUTEVA



LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie : 04 67 88 86 00



Intercommunalité / EPCI : 04 11 95 01 64



Pompiers : 18 ou 112



Police / Gendarmerie : 17



Police Municipale : 04 11 95 04 72



Site commune : lodeve.com



Préfecture : <http://www.herault.gouv.fr/>



Inforoute : inforoute.herault.fr



Météo France : www.meteofrance.com



Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr



France inter : 89.6 FM

France bleu Hérault : 103.6 FM

Radio Lodève : 104,5 FM



**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité
diffusées par les autorités**

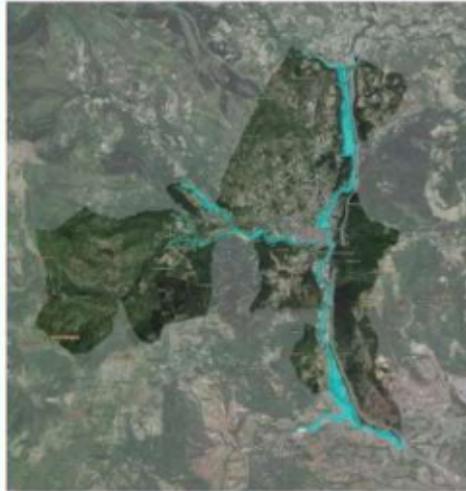


LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable.

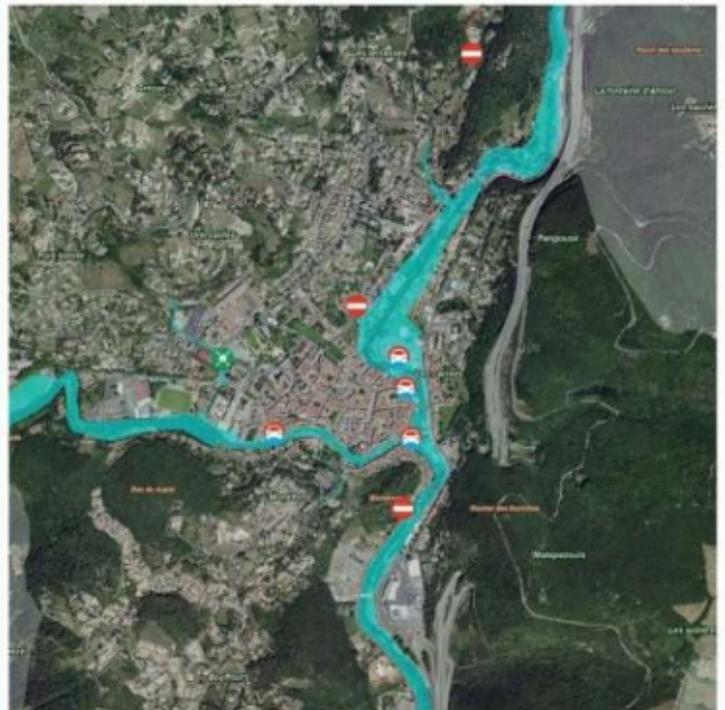
Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et **d'améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.

A Lodeve, l'inondation peut arriver par **débordement de la Lergue et de la Soulondre** mais aussi lors d'**épisodes de pluies intenses**.



LEGENDE

-  centre d'accueil:
Espace Municipal LUTEVA
-  Routes barrées:
- rue P. et M. Curie /
rte des Rouisseurs
- Vieux ch. de Poujols
- Av. Paul Teisserenc
-  Fermeture des parkings sur berges:
- Boulodrome,
- Hôtel de la Paix
- Rue de Soulondre
-  Zone inondable issue du PPRI (PPRI, Préfecture 2001)



LE RUISSELLEMENT URBAIN

Lors des épisodes méditerranéens les précipitations peuvent devenir très intenses sur la commune et l'eau s'écoule alors suivant la pente, les terrains, les voiries, sous forme d'une lame d'eau de plusieurs centimètres. C'est ce que l'on nomme le ruissellement urbain.

Ce phénomène soudain et difficilement quantifiable représente un danger immédiat qui cesse rapidement avec l'accalmie des précipitations. Le ruissellement urbain nécessite de respecter au maximum les consignes de sécurité décrites page suivante. Restez à l'abri, et ne circulez pas dans le courant d'eau.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Téléchargez "My Predict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France Bleu 103.6 FM).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile et respectez la signalisation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX



Protégez-vous et votre habitation. Mettez en place les batardeaux.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.





LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

* La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contactez la DDTM.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accrochez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

SURPRIS PAR UN DÉPART DE FEU, VOUS DEVEZ :



Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords. Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Évitez d'utiliser votre véhicule.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

APRÈS



Aérez et désinfectez les pièces.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

Les incinérations de déchets végétaux et de déchets verts sont interdites par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental. Les déchets des végétaux peuvent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) et l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

-  Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (moblier de jardin, objets divers).
-  Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
-  Fermez les portes et les volets.
-  Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT

-  Dans la mesure du possible restez chez vous.
-  Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
-  N'intervenez pas sur les toitures.
-  Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.
-  Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS

-  Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
-  Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.

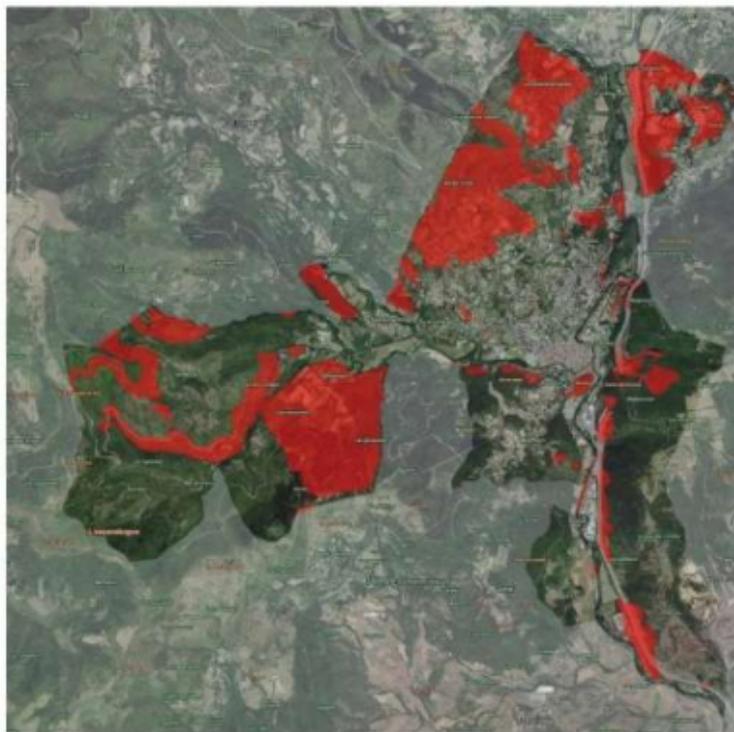


Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.** On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié lors de fortes précipitations ou lors de succession de périodes de gel/dégel.



Zone Rouge du Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain
07/2008, Préfecture.

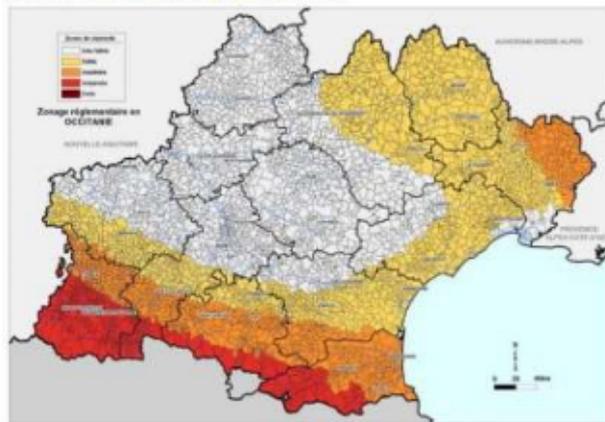


LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques.**

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

LES CONSIGNES DE



Abritez-vous loin des fenêtres.



Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas.**



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

LES SECTEURS EXPOSÉS

L'A75 traverse la commune du Nord au Sud

Un gazoduc traverse le sud de la commune jusqu'à la zone du Capitol

La RD35 traverse la ville et l'ouest de la commune vers la vallée de l'Orb



LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégagant la neige, en salant les trottoirs (évitiez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).



Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Les chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entraîner la formation de **phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).



LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc.

Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone, ...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez vos canalisations et compteur d'eau.



Évitez de vous déplacer.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Il se manifeste principalement par des risques d'incendie, d'explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les sites SEVESO sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info...).



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les mesures de sécurisation ont été prises.

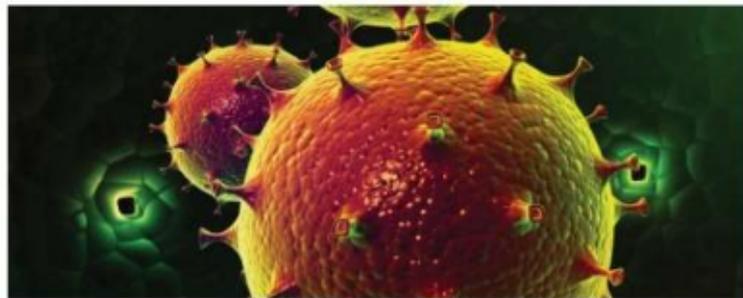


Fermez les arrivées de gaz et d'électricité.



Ne fumez pas.

▲ LES SECTEURS EXPOSÉS



LE RISQUE PANDÉMIE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).



LE RISQUE CANICULE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

-  Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
-  Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
-  Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
-  Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
-  Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



LE RISQUE SÉCHERESSE

PRÉVENIR LA SÉCHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau :

-  Réparez toute fuite d'eau sans tarder.
-  Privilégiez les douches aux bains.
-  Installez des équipements sanitaires économes en eau.

Respectez l'**arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau** en vigueur dans votre département (limiter ou stopper l'arrosage des jardins et/ou pelouse, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine...).

Le risque de sécheresse est lié au **manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs** ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des **restrictions d'usage** pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels.

Des **phénomènes** peuvent être **associés** à un épisode de sécheresse : canicule, retrait gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit des ressources en eau, baisse des niveaux des cours d'eau, barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent.



LE RISQUE RADON

Risque lié à la radioactivité d'origine naturelle présente dans la croûte terrestre, pouvant entraîner un risque sur la santé des personnes exposées.

Pour connaître l'exposition de votre habitation, vous devez réaliser un dépistage à l'aide d'un appareil adapté, agréé par l'autorité de sûreté nucléaire.

Veillez-vous renseigner auprès des autorités communales pour en savoir plus sur votre exposition au radon.

VOUS POUVEZ VOUS RAPPROCHER D'UN ORGANISME AGRÉÉ PAR L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE (ASN) POUR RÉALISER LES MESURES.

EN CAS DE CONCENTRATION DE RADON ÉLEVÉE

(supérieure à 300 Bq/m³), veillez à :

-  Renforcer l'étanchéité de votre habitation.
-  Ventiler régulièrement vos pièces à vivre.
-  Vérifier votre système de chauffage.
-  Prévenez les autorités.

Pour plus d'information, consultez le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire : www.irsn.fr

Important : Vérifier régulièrement l'efficacité des mesures de réduction entreprises

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE MINIER

Le risque minier est lié à l'évolution des vides miniers et ouvrages (puits, galeries) abandonnées au cours des siècles du fait de l'arrêt de leur exploitation. Ces **cavités souterraines artificielles** plus ou moins profondes **présentent des risques potentiels de désordres en surface** (affaissement, effondrement) **pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens** (bâtiments, voiries, réseaux de gaz et d'eau, etc...).

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de périodes de succession de gel/ dégel.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

 **Ne pénétrez jamais** dans les anciens travaux miniers souterrains.

 **Renseignez-vous** auprès de la mairie sur l'existence d'anciens travaux.

Si des désordres apparaissent

 **Quittez** rapidement les bâtiments affectés.

 **Fuyez latéralement** pour sortir le plus vite possible du lieu de l'affaissement.

 Prévenez les autorités.

Après

 **Ne retournez pas** dans les bâtiments.

 **Faire connaître** le sinistre par les autorités. Le déclarer au plus tôt à votre assureur.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE ATTENTAT

Le risque attentat survient lorsqu'une personne seule ou un groupe de personnes commet un ensemble d'actes de violence, par le biais d'attaques physiques, ou par la diffusion de produits toxiques ou contaminants.

Le Plan Vigipirate se décline en trois niveaux en fonction de la situation dans un objectif de sécurisation du pays.



Vigilance permanente face à une menace élevée mais diffuse



Protection renforcée face à un niveau de menace élevé



Protection renforcée face à une menace imminente ou à la suite immédiate d'un attentat

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste qui s'articule autour de 4 notions clés : s'échapper, se cacher, alerter et résister

Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER

ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déambulez pas l'éternel errant
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas inutilement
- Prenez le vertic le plus rapide
- Allez vers les sorties
- Privilégiez l'escalier pour vous élever
- Évitez les ascenseurs
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité

2. SE CACHER

SI NON - ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Éloignez-vous et fermez-vous
- Dirigez-vous vers les lieux de refuge
- Mettez les portes et les fenêtres de derrière les verrous
- Restez à l'abri
- Restez le plus silencieux et discret possible

3. ALERTE

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELÉZ LES SECOURS

Qui ?

- 112 - Numéro européen
- 117 - Numéro d'urgence
- 118 - Numéro de secours
- 119 - Numéro de pompiers
- 114 - Numéro de police

4. RÉSISTER

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Ne tentez pas de résister
- Protégez-vous avec un objet solide
- Protégez-vous avec un objet de fortune (eau, vêtements, objets lourds)

FAIRE FACE ENSEMBLE

Pour plus d'informations : Site du gouvernement





LE RISQUE MOUSTIQUE TIGRE

Le risque lié au moustique tigre est dû à sa potentielle transmission de maladie.

Le moustique tigre est un insecte présent dans une grande partie de la France et de manière plus fréquente dans le Sud. Il pond ses larves sur un plan d'eau et peut se déplacer dans un rayon de 150m.

Le moustique tigre peut être vecteur de maladie. Suite à une pique, il a la possibilité de transmettre à la population la dengue, le zika ou le chikungunya. Ces maladies peuvent engendrer des conséquences graves sur la personne, voir des pandémies.

CHECK LIST DES BONS GESTES



Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m ! La solution : supprimer ses lieux de ponte

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



JE VIDE 1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RECEPTACLES POUR EVITER LES EAUX ACCUMULEES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Ponds de parasites et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Boute, pluviomètres



JE COUVRE DE FACON HERMETIQUE OU A L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES A MAILLES FINES

- Récepteurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers



JE RANGE A L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES ARROSIAGES

- Outils de jardinage, brochettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers



J'AMENAGE POUR EVITER LA STAGNATION D'EAU

- Regardez à l'aplomb des descentes de chateaux



JE CURE RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX

- Rigoles couvertes avec grilles
- Gouttières, chateaux...



J'ENTRETIENS RÉGULIÈREMENT

- Bassins d'agrément
- Pompes de relevage, regards et bornes d'arrosage
- Filaires (dosage du chlor et bon fonctionnement du système de filtration)
- Siphons d'éviers intérieurs et de fontaines
- Bordes d'évacuation extérieures



JE JETTE TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS

- Réceptifs métalliques
- Incendiaires
- Déchets de charbon
- Pneumatiques usagés

PARLEZ-EN AVEC VOS VOISINS



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
www.agrimoustique.fr

Remplissez vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile.

Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, qui consommeront les larves de moustiques tigres.

Utilisez un ventilateur pour créer un flux d'air qui éloignera les moustiques tigres.

Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.

NOTES PERSONNELLES





LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT



J'AGIS POUR MA SÉCURITÉ

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



Radio à piles



Bougies ou lampes de poche



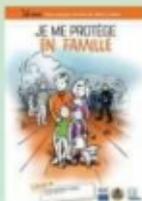
Nourriture et eau potable



Médicaments



Vêtements



LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETE

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>



LES DEMARCHES D'INDEMNISATION



DÉLIBÉRATION N°CM_250414_03 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 sur le budget principal

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant qu'entre la date limite de mandatement et la date limite de vote des taux des impositions locales, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation,

VU la commission des finances qui s'est tenue le 10 avril 2025,

VU la fiche de calcul des résultats prévisionnels visée par le comptable public, l'état des restes à réaliser et la balance comptable :

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultat estimé de l'exercice 2024	9 917 646,37€	10 770 139,38€	+ 852 493,01€
	résultat antérieur reporté		1 333 724,89€	+1 333 724,89€
	résultat estimé de fonctionnement			+2 186 217,90€
		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section d'investissement	résultat estimé de l'exercice 2024	6 303 007,54€	7 393 301,65	+1 090 294,11€
	résultat antérieur reporté	2 526 617,13€		-2 526 617,13€
	résultat estimé d'investissement			-1 436 323,02€
restes à réaliser au 31 décembre 2024		367 469,94€	1 493 516,12€	+1 126 046,18€
<i>besoin de financement en investissement prévisionnel</i>				<i>310 276,84€</i>
résultat global avec RAR prévisionnel				+1 875 941,06€

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats prévisionnels de l'exercice 2024 du budget principal tels qu'ils ressortent de la fiche de calcul visée par le comptable public en :

- 1068 : 310 276,84 euros, - D001 : 1 436 323,02 euros, - R002 : 1 875 941,06 euros,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Claude LAATEB, sur la base que l'équilibre est souvent obtenu par l'usage d'un emprunt qui n'est pas une recette réelle mais une dette future, demande quelle est la part de ces recettes d'investissement est de la dette déguisée. Gaëlle LÉVÊQUE, assurant la police de l'assemblée, se permet de le couper, puisque ce n'est pas forcément le moment le plus opportun d'échanger sur ce sujet ne concernant pas le projet de délibération présenté.

VOTE : 21 POUR, 0 CONTRE, 5 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc117031-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification ; le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CERTIFICAT DE REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2024
VILLE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement		
		CAA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 784 777,09 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 586 436,63 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	605 605,54 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	538 705,00 €
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 014 455,04 €
06	CHARGES FINANCIERES	367 666,67 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 917 646,37 €

		CAA 2024
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 353 724,89 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	142 005,20 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 825,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	723 962,90 €
73	IMPOTS ET TAXES	94 816,70 €
731	FISCALITE LOCALE	5 800 353,88 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 465 187,90 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	226 246,19 €
76	PRODUITS FINANCIERS	240,81 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 952,13 €
78	REPRISE DE PROVISIONS	39 568,67 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 303 864,27 €

Résultat fonctionnement 2 186 217,90 €

Section investissement			
		CAA 2024	RAR 2024
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 526 617,13 €	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 825,00 €	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	76 923,08 €	
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT RECUE	0,00 €	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 800 269,14 €	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 468,80 €	45 649,29 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	13 804,00 €	14 470,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 734 160,55 €	238 267,72 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	41 977,18 €	67 815,93 €
26	PARTICIPATIONS	1 500,00 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	266 000,00 €	
4581/4541	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	67 075,79 €	1 267,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		8 829 624,67 €	367 469,94 €

		CAA 2024	RAR 2024
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	
24	CESSIONS IMMOBILISATIONS	0,00 €	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	538 705,00 €	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	76 923,08 €	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 890 546,22 €	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 758 206,35 €	1 334 263,10 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 100 000,00 €	
4582/4542	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	8 920,00 €	159 253,02 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		7 393 301,65 €	1 493 516,12 €

Résultat investissement -1 436 323,02 € 1 126 046,18 €

Résultat exercice 2024 749 894,88 € 1 875 941,06 €

RAR dépenses 2024	367 469,94 €
RAR recettes 2024	1 493 516,12 €
Solde des RAR	1 126 046,18 €

Proposition d'affectation budgétaire au BP 25 avant vote du CA 24	
Affectation en 1008	310 276,84 €
Prévision en D001	1 436 323,02 €
Prévision en R002	1 875 941,06 €

Le comptable public atteste de la conformité du calcul du résultat prévisionnel à affecter

Le 10/03/2025


 Pierre HOUVENAGHEL
 Inspecteur Divisionnaire
 des Finances Publiques
 SPC CŒUR D'HERAULT

DÉLIBÉRATION N°CM_250414_04 : Adoption du budget primitif de l'année 2025 du budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif, notamment l'article L.2313-1 : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* »,

VU la délibération n°CM_231121_11 du Conseil municipal du 21 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

VU la commission finances du 10 avril 2025,

VU la délibération n°CM_250414_03 du Conseil municipal de ce jour, relative à la reprise anticipée des résultats de l'année 2024 du budget principal,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante a été mise à disposition des élus au préalable à la séance, à l'accueil de la Commune de Lodève ainsi que par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Ouï l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** le budget primitif de l'année 2025, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, un équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de douze-millions-huit-cent-soixante-huit-mille-deux-cent-soixante-seize euros et six centimes (12 868 276,06 €),

- au niveau des chapitres pour la section d'investissement, un équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de onze-millions-cinq-cent-soixante-huit-mille-huit-cent-cinquante-sept euros et quatre-vingt-seize centimes (11 568 857,96 €),

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice n-1,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5%) des montants des dépenses réelles de chacune des sections, et dans ce cas, le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Damien ROUQUETTE demande :

- suite aux discussions lors de précédents Conseils sur la sécurisation du cimetière, si ce sujet a été inscrit au budget et si oui, sous quelle forme d'actions.

- le détail des coûts liés au fonctionnement des espaces qui seront rouverts cette année : la piscine, le stage synthétique, le parc du Grézac, la maison des sports si les travaux seront finis d'ici la fin de l'année. Au vu de la baisse des charges au service technique, il sera nécessaire néanmoins de mettre à disposition du personnel et du matériel pour l'entretien de ces espaces.

Claude LAATEB s'interroge sur l'utilisation systématique de l'emprunt comme recettes d'équilibre et estime cela surprenant sauf si la Commune rencontre des difficultés financières contrairement à ce qui est annoncé depuis le début du mandat : l'équilibre est obtenu bien souvent par des emprunts, qui ne sont pas de réelles recettes mais plus des dettes pour le futur, et interpelle David BOSC pour lui répondre. Il considère que cette situation est fictive jusqu'à preuve du contraire, sans compter les subventions incertaines d'un-million-six-cent-mille euros, même si le groupe de travail a répondu à quelques unes de ses interrogations. Il demande un scénario alternatif si ces subventions ne seraient jamais versées.

Gaëlle LÉVÊQUE répond sur les questions liées aux équipements :

- concernant la maison des sports, elle rappelle le personnel déjà dédié à l'entretien du club house.

- concernant la piscine, le budget pour l'année 2026 est estimé à cinquante-mille euros sachant que ce sera la première année de fonctionnement complet et en 2025, il n'est pas prévu de recrutement supplémentaire, le nombre de jours d'ouverture étant de deux jours par semaine, si ce n'est les personnes diplômées du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA) et spécialisées dans la nage.

- concernant le stade synthétique, les arguments ont déjà été évoqués lors de la présentation du projet, à savoir que le nombre d'heures sera beaucoup plus faible à comparaison des heures nécessaires à l'entretien d'une pelouse naturelle et que les effectifs pour cet espace sera réduit d'un poste.

- concernant le parc du Grézac, effectivement, il y aura de l'entretien de la végétation, surtout les premières années mais les entreprises ayant à charge le suivi de la végétation les deux premières années, il n'est pas prévu d'augmenter la charge du service technique.

Ainsi, elle constate que sur tous ces équipements, il n'y a pas d'augmentation des frais de fonctionnement.

Damien ROUQUETTE relève que la maison des sports sera plus grande que le club house actuel et s'interroge sur l'estimation équivalente du temps passé par les agents. Gaëlle LÉVÉQUE confirme qu'aujourd'hui, l'estimation est équivalente et si nécessaire, le temps sera révisé. Ali BENAMEUR complète en précisant que l'entretien sera équivalent à celui réalisé au club house actuel : il y aura plus d'espace et le confort sera meilleur, mais elle ne nécessitera pas plus d'entretien. Gaëlle LÉVÉQUE ajoute que probablement que la consommation d'énergie sera plus faible dans ce bâtiment neuf au contraire du club house. Claude LAATEB signale qu'il semblerait que cette nouvelle génération de revêtement synthétique des stades nécessite de l'eau et demande si c'est le cas. Gaëlle LÉVÉQUE confirme que le revêtement doit être arrosé quelques fois pour ne pas devenir trop sec mais la consommation sera bien plus faible que pour une pelouse naturelle. Claude LAATEB demande en conséquence si le volume d'eau a été quantifié, d'autant que le climat de la région est chaud. Ali BENAMEUR confirme les économies qui seront réalisées sur la consommation d'eau, nécessitant nettement moins d'arrosage. Claude LAATEB réitère sa question d'estimation des dépenses d'entretien suite à cette modernisation engendrant déjà un coût non négligeable. Gaëlle LÉVÉQUE rappelle que l'eau utilisée est brute, issue d'un forage, et les évaluations en sont différentes d'autant que l'eau sera nécessaire sur cette pelouse synthétique qu'en cas de grande canicule : en conséquence, il ne lui semble pas nécessaire de réaliser un plan particulier sur les coûts d'entretien de cet espace. Claude LAATEB remercie pour ces explications sur l'eau mais le temps consacré par le personnel étant estimé à la baisse et au vu du nombre d'espaces neufs à entretenir, il reste dubitatif sur les estimations, sauf si par exemple, l'arrosage est réalisé mécaniquement. Gaëlle LÉVÉQUE rappelle qu'au sein des services des sports, il y a des agents techniques.

Gaëlle LÉVÉQUE répond à la question sur la sécurisation du cimetière et bien entendu les propositions faites par les élus lors des derniers Conseils, ont été prises en compte et sont en cours de travail. Marie-Laure complète par des chiffres : six-mille euros sont affectés à la construction d'un nouveau columbarium, six-mille euros à la réparation de certains murs, vingt-cinq-mille euros à la reprise de concessions. Concernant un système de surveillance, le résultat du travail en cours sera partagé et en conséquence, sera estimé courant 2025. Claude LAATEB tient à préciser que ce serait plus qu'utile et nécessaire au vu de la fréquentation de personnes mal-attentionnées au cimetière : il ne comprend que l'on puisse saccager ou voler dans un cimetière et demande au Conseil à ce que des caméras soient installées au plus vite pour pouvoir au moins identifier les personnes entrantes et sortantes au cimetière. Gaëlle LÉVÉQUE répond sur l'interrogation portée sur les recettes d'équilibre, en expliquant en premier lieu, que les emprunts sont réalisés pour des investissements et non pour du fonctionnement. De plus, si la Commune emprunte aujourd'hui, c'est que les banques prêtent et que pour ce faire, estime la situation financière de la Commune suffisant solide pour inspirer confiance. Le recours à l'emprunt est un usage et, constatant que cela met certains élus en insécurité, demande à ce que la question soit plus précise. Claude LAATEB souligne qu'il leur a été répétés trop souvent, qu'une commune n'était pas gérée de la même manière qu'une entreprise et affirme qu'ils ont compris. Cependant, les chiffres sont ce qu'ils sont et ils conservent le sentiment que ces emprunts aident à mettre le budget à l'équilibre, malgré les explications sur les mécanismes comptables. Gaëlle LÉVÉQUE en prend note et rappelle le ratio de la Commune qui a un rapport au taux d'endettement, et le calcul du nombre d'années nécessaire au désendettement complet est aujourd'hui à un niveau qui est accepté à l'échelon national et il n'y a pas d'alerte particulière sur ce sujet-là.

Magali STADLER annonce que sur les questions qui a été envoyées en amont du Conseil et

notamment s'il est prévu des économies sur le fonctionnement de services, il leur a été répondu que dans le cadre de la préparation budgétaire, il a été demandé à tous les services de baisser de cinq pour cent les dépenses de fonctionnement et demande en conséquence, le montant de ces économies. Gaëlle LÉVÊQUE répond qu'au total, c'est difficile à dire mais la consigne a bien été suivie par tous les services sur les dépenses à caractère général. Gaëlle LÉVÊQUE demande au Directeur des ressources de préciser que dans le cadre de la préparation budgétaire, il y a eu la consigne de baisse des dépenses sur les chapitres 011 et 65 avec l'objectif simulé était de cinq pour cent. Certains services ont réussi à atteindre cet objectif et d'autres non, puisqu'il fallait prendre en considération le fonctionnement réel nécessaire au service et ses contraintes. Il ne peut apporter une réponse précise sans y travailler mais il est possible de constater que, sur les chapitres 011 et 65, les baisses sont à périmètre constant et les augmentations sont dues à de nouvelles actions qui ont été expliquées dans le rapport mis à disposition des élus lors de la convocation. Damien ROUQUETTE revient sur les chiffres présentés en constatant une augmentation quoiqu'il en soit à la fin, malgré une baisse demandée de cinq pour cent. Gaëlle LÉVÊQUE explique que cette augmentation est de fait moins importante qu'elle aurait été sans la consigne et le Directeur des ressources précise qu'il y a des nouvelles charges qui sont intégrées dans ce budget, comme la Cité éducative, les Quartiers de demain ou encore Erasmus plus et qui ne sont pas à périmètre constant : c'est pour cela que dépenses apparaissent en plus mais qui sont très mesurées, le montant global est de soixante-dix-mille euros sur le chapitre 011 et quinze-mille euros sur le chapitre 65. Sur les charges à périmètre constant, il y a bien une baisse. Gaëlle LÉVÊQUE rappelle que ces projets font appel aussi à des recettes, ainsi c'est la surface qui augmente.

Claude LAATEB s'interroge sur les impacts sur la qualité des services publics et la qualité de travail au regard des cinq pour cent de baisse demandés aux services sur leur fonctionnement et s'ils ont été évalués. Gaëlle LÉVÊQUE pense que c'est en conscience que les directeurs et les responsables de services ont travaillé ces baisses de charges à caractère général et les habitants et des services rendus aux habitants restent le premier souci et la priorité de tous les agents de la collectivité. Claude LAATEB ne remet pas en question ce que Gaëlle LÉVÊQUE vient de dire mais pense que les bonnes personnes pouvant rapporter de cet état sont les agents sur le terrain : il aurait été intéressant de connaître leur ressenti sur le sujet.

VOTE : 21 POUR, 5 CONTRE, 0 ABSTENTION.

CONTRE : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc116452-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Note synthétique

Conseil Municipal du 14 avril 2025

Table des matières

PREAMBULE	2
1 L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL	3
2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
21- Une hausse des charges à caractère général (chapitre 011) essentiellement due à de nouvelles actions subventionnées.....	5
22- Les dépenses de personnel, une normalisation après une année 2024 exceptionnelle.....	6
23- Des atténuations de produits en forte hausse (chapitre 014).....	6
24- Une relative stabilité des charges de gestion courante malgré de nouvelles charges (chapitre 65)....	7
25- Des frais financiers en stabilité.....	8
Des charges exceptionnelles en lien avec nos (chapitre 67).....	8
26- Des atténuations de charges stables (chapitre 013).....	8
27- Des produits des services du domaine stables.....	9
28- Des produits fiscaux qui se normalisent (chapitre 73 et 731).....	9
29- Des dotations et participations qui progressent (chapitre 74).....	10
210- Les autres produits de gestion courante se tassent (chapitre 75).....	11
3 LES EPARGNES	12
4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
41- Les principales dépenses d'investissement 2025.....	13
42- Les dépenses financières.....	14
43- Les dotations et fonds propres.....	14
44- Les participations et subventions.....	14
45- L'emprunt et le produit de cession.....	14
5 LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GARDIES	15

PREAMBULE

Ce rapport de présentation budgétaire précise les orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires du 26 mars dernier.

En lien avec l'amélioration de la situation financière structurelle de la collectivité, la municipalité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement et s'est fixée des objectifs de gestion pour les années à venir, présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

Ce sont le PPI et les objectifs de gestion qui ont guidé la construction du budget primitif 2025.

Pour rappel, les objectifs de gestion sont les suivants :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale, afin de préserver dans la durée les capacités d'auto-financement de la Commune ;
- Maintenir une épargne nette minimale à 400 000 € par an ;
- Limiter le recours à l'emprunt à un taux d'endettement retraité de 2019 et à une capacité de désendettement saine ;
- Chercher de manière systématique l'accompagnement des projets via des financements publics (subventions Europe, Etat, Région, Département) ;
- Poursuivre la mutualisation avec la Communauté de Communes chaque fois que cela s'avère opportun pour les deux collectivités.

En fonctionnement, le budget combinera des efforts de gestion et le déploiement de nouvelles actions : dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, les services municipaux ont, de manière responsable, proposé plusieurs évolutions permettant de dégager des économies sans sacrifier la qualité du service public et les conditions de travail des agents. En outre, les dépenses de personnel seront en baisse effective avec une réduction du nombre d'ETP moyen par rapport à 2024 en raison d'un moindre absentéisme médical (élevé en 2024 dans certains services) et du non-remplacements d'agents ayant quitté la collectivité (retraite, mobilité, etc.) afin d'expérimenter des organisations nouvelles. En parallèle, la collectivité va maintenir plusieurs nouvelles actions dans lesquelles elle s'est engagée au profit de l'ensemble de nos concitoyens (Quartiers De Demain, Erasmus+, la cité éducative, etc.).

Le programme d'investissement poursuivra l'application du PPI.

COMMUNE DE LODEVE

1 L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2025 du budget principal est équilibré à hauteur de 24 069 664,08€ dont 12 868 276,06€ pour la section de fonctionnement et 11 201 388,02€ pour la section d'investissement.

Ce budget intègre les résultats prévisionnels 2024 du budget principal et les restes à réaliser.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	CHAPITRE	BUDGET 2024	CAA 2024	PROJET BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 800 948,00 €	1 784 777,09 €	1 861 036,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 607 238,60 €	5 586 436,63 €	5 653 890,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	605 775,00 €	605 605,54 €	655 590,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 079 128,19 €	0,00 €	2 735 940,06 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	524 169,00 €	558 706,00 €	565 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 059 546,10 €	1 014 455,04 €	1 029 520,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	372 600,00 €	367 666,07 €	366 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 049 404,89 €	9 917 646,37 €	12 868 276,06 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	CHAPITRE	BUDGET 2024	CAA 2024	PROJET BP 25
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 333 724,89 €	1 333 724,89 €	1 875 941,06 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	145 000,00 €	142 005,20 €	137 237,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	235 216,00 €	225 825,00 €	239 115,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	688 218,00 €	723 962,90 €	719 900,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	97 000,00 €	94 815,70 €	93 000,00 €
731	FISCALITE LOCALE	5 823 815,00 €	5 800 353,88 €	5 944 852,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 464 367,00 €	3 465 187,90 €	3 659 362,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	212 464,00 €	226 246,19 €	198 669,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00 €	240,81 €	200,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 400,00 €	51 932,13 €	0,00 €
78	REPRISE DE PROVISIONS	40 000,00 €	39 568,67 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 049 404,89 €	12 103 864,27 €	12 868 276,06 €

DEPENSES INVESTISSEMENT					
	CHAPITRE	BUDGET 2024	CAA 2024	RAR 2024	PROJET BP 25
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 526 617,13 €	2 526 617,13 €		1 486 323,02 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	235 216,00 €	225 825,00 €		239 115,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	800 000,00 €	76 923,08 €		25 000,00 €
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT RECUE	0,00 €	0,00 €		259 071,00 €
10	DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €		0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 800 500,00 €	1 800 269,14 €		1 871 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	121 118,09 €	75 468,80 €	45 649,29 €	602 269,29 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	60 254,00 €	13 804,00 €	14 470,00 €	41 223,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 635 832,05 €	3 734 160,55 €	238 267,72 €	6 591 373,72 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	109 815,93 €	41 977,18 €		76 215,93 €
26	PARTICIPATIONS	1 500,00 €	1 500,00 €		0,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	266 000,00 €	266 000,00 €		266 000,00 €
4581/4541	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	124 400,61 €	67 079,79 €	1 267,00 €	161 267,00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	11 181 453,81 €	8 829 626,67 €	167 460,94 €	11 568 857,96 €

RECETTES INVESTISSEMENT					
	CHAPITRE	BUDGET 2024	CAA 2024	RAR 2024	PROJET BP 25
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 079 128,19 €	0,00 €		2 735 940,06 €
24	CESSIONS IMMOBILISATIONS	48 000,00 €	0,00 €		100 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	524 169,00 €	558 706,00 €		565 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	800 000,00 €	76 923,08 €		25 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES	1 918 347,42 €	1 890 546,22 €		962 276,84 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 985 912,00 €	1 758 206,35 €	1 334 263,10 €	3 375 391,10 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 100 000,51 €	3 100 000,00 €		3 485 996,94 €
4582/4542	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	225 896,69 €	8 920,00 €	159 253,02 €	319 253,02 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	11 181 453,81 €	7 393 301,65 €	1 493 516,12 €	11 568 857,96 €

COMMUNE DE LODEVÉ

Rappel des résultats prévisionnels 2024 :

- Résultat de fonctionnement : + 2 186 217,90€
- Résultat d'investissement : - 1 436 323,02€
- Résultat de l'exercice : + 749 894,88€

- Restes à réaliser dépenses d'investissement : 367 469,94€
- Restes à réaliser recettes d'investissement : 1 493 516,12€
- Solde des restes à réaliser : +1 126 046,18€

Rappel affectation des résultats 2024 :

- Couverture du besoin de financement (1068) : 310 276,84€
- Report en excédent de fonctionnement (R002) : 1 875 941,06€
- Report en déficit d'investissement (D001) : 1 436 323,02€

COMMUNE DE LODEVE

2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
	CHAPITRE	BUDGET 2024	CAA 2024	PROJET BP 25	EVOL BP A BP	EVOL BP A CA	EVOL BP A CA
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 800 948,00 €	1 784 777,09 €	1 861 036,00 €	60 088,00 €	76 258,91 €	4,27%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 607 238,60 €	5 586 436,63 €	5 653 896,00 €	46 657,40 €	67 453,37 €	1,21%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	605 775,00 €	605 605,54 €	605 590,00 €	-85,00 €	49 884,46 €	8,25%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 059 546,10 €	1 014 455,04 €	1 029 520,00 €	-30 026,10 €	15 064,96 €	1,49%
66	CHARGES FINANCIERES	372 600,00 €	367 666,07 €	365 000,00 €	-2 600,00 €	-1 666,07 €	-0,45%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	NDV/NV
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		9 446 107,70 €	9 358 940,37 €	9 567 336,00 €	121 228,30 €	208 395,63 €	2,23%

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent 9 567 336€ soit +2,23% (+208k€) par rapport au compte administratif anticipé 2024.

21- Une hausse des charges à caractère général (chapitre 011) essentiellement due à de nouvelles actions subventionnées

	BP 24	CAA 2024	BP 25
GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX (fluides, maintenance, etc.)	429 624,89 €	441 336,89 €	471 940,00 €
FOURNITURES ET PRESTATIONS POUR L'ACTIVITE DES SERVICES	1 308 365,11 €	1 282 600,00 €	1 333 646,00 €
AFFAIRES GENERALES	4 609,24 €	3 190,82 €	3 300,00 €
SERVICES GENERAUX	295 531,76 €	317 189,93 €	351 845,00 €
AFFAIRES SCOLAIRES	79 798,00 €	78 639,54 €	116 547,00 €
CINEMA	121 850,00 €	117 263,24 €	124 920,00 €
CENTRE SOCIAL ET POLITIQUE DE LA VILLE	45 230,00 €	44 292,85 €	142 780,00 €
ACTIONS CULTURELLES	4 000,00 €	3 836,29 €	4 000,00 €
SERVICES TECHNIQUES	457 786,11 €	440 474,43 €	413 676,00 €
HABITAT URBANISME ET PATRIMOINE	4 830,00 €	3 245,09 €	7 353,00 €
MEDIATHEQUE	65 000,00 €	63 155,74 €	51 700,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	9 600,00 €	9 172,36 €	7 600,00 €
POLICE MUNICIPALE	30 252,00 €	27 974,93 €	24 865,00 €
SERVICE DES SPORTS	29 080,00 €	26 941,78 €	27 543,00 €
VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS	160 798,00 €	147 223,00 €	57 517,00 €
IMPOTS ET TAXES	62 958,00 €	60 840,20 €	55 450,00 €
TOTAL 011	1 800 948,00 €	1 784 777,09 €	1 861 036,00 €

Les dépenses à caractère général ont été estimées à 1 861 036€ soit +4,27% (+76k€) par rapport au compte administratif anticipé de 2024.

Cette hausse découle essentiellement d'une hausse en lien avec les nouvelles actions (en partie financées par des subventions) supérieure aux baisses dans plusieurs secteurs :

Les principales baisses par rapport au CAA 2024 sur ce chapitre concernent :

- L'absence de dépense d'inauguration de la cathédrale St Fulcran : -113k€ ;
- Le coût des fluides suite aux baisses tarifaires 2025 : -24k€ (-6,8%) ;
- Les efforts réalisés dans les services (notamment : police municipale, services techniques, médiathèque, école de musique, etc.) pour proposer un budget baissier sans dégrader la qualité du service ou les conditions de travail des agents ;

A l'inverse, les principales hausses concernent :

- L'ajout de +12k€ de nouveaux contrats de maintenance pour nous mettre en conformité avec la réglementation ;
- L'ajout de dépenses en lien avec la réouverture de la piscine (fluides, petits matériels, etc.) : +26k€ ;
- Le recours à un prestataire extérieur pour la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) : +5k€ ;
- Le recours à un cabinet pour nous accompagner sur le recrutement sur le poste de directeur des services techniques (prise de fonction début d'année 2026) : +10k€ ;
- Le surenchérissement de nos primes d'assurance en lien avec le lot dommage aux biens sur une année pleine (+16,5k€) et l'ajout d'une prestation d'assistance pour le renouvellement du marché des assurances qui s'achève au 31/12/2025 (+2,5k€) ;

COMMUNE DE LODEVÉ

- Les actions dans le cadre du dispositif cité éducative (+58,6€) visant à favoriser l'inclusion à l'école (58k€ de subvention attendue) ;
- +10k€ pour les dépenses de fonctionnement (réception, communication) pour le dispositif Quartiers de Demain ;
- +38k€ pour le dispositif Erasmus + (intégralement subventionné) pour permettre à nos écoliers de réaliser un voyage scolaire.

22- Les dépenses de personnel, une normalisation après une année 2024 exceptionnelle

	BP 2024	CAA 2024	BP 2025
012 - CHARGES DE PERSONNEL	5 607 238,60 €	5 586 436,63 €	5 653 890,00 €
Salaires bruts chargé personnel propre	4 949 426,60 €	4 947 349,84 €	5 008 816,00 €
Remboursement personnel mis à disposition par la CCLL	465 000,00 €	422 773,43 €	416 000,00 €
Remboursement personnel mis à disposition par le GEEP	70 000,00 €	91 402,87 €	108 600,00 €
Cotisation au COS	30 000,00 €	30 160,32 €	30 500,00 €
Médecine du travail et expertises médicales	18 500,00 €	20 237,15 €	20 500,00 €
Divers cotisations pour assurance du personnel (statutaire, participation prévoyance)	74 312,00 €	74 513,02 €	69 474,00 €

Les dépenses de personnel sont estimées à 5 653 890€ pour 2025 soit une augmentation de +1,21% (+67,4k€) par rapport au compte administratif anticipé 2024.

Cette augmentation provient de plusieurs facteurs, dont les plus significatifs sont :

- Pour 94k€ de dépenses contraintes avec la hausse de 3 points du taux de cotisation patronale CNRACL (+62k€), la hausse taux de cotisation patronale URSSAF (+21k€) et les avancements d'échelon 2025 (+11k€) ;
- Les mouvements de personnel en 2024 qui vont impacter 2025 : la prévision sur une année pleine d'agents arrivés en cours d'année 2024 (DGS, PM), les postes qui ne sont pas remplacés suite au départ d'agent en 2024 pour expérimenter une nouvelle organisation (chef de service bâtiments, départ à la retraite d'agents non remplacés) et la réduction de l'absentéisme médical par rapport à 2024 ;
- Les régularisations de plein traitement d'agents suite à des décisions du comité médical. Ces dépenses sont en partie couvertes par des recettes de notre assureur ;
- Des créations de postes : un renfort à l'accueil des affaires générales pour le déploiement de nouvelles missions (archives, France identité, etc.), un stage rémunéré sur l'urbanisme, les personnels nécessaires au fonctionnement du centre aquatique Nautilia (saisonniers + ETAPS) ;
- Les mouvements de personnel attendu pour 2025 avec notamment les départs à la retraite et des agents qui vont quitter la collectivité et qui ne seront pas remplacés ;
- Enfin, des choix organisationnels (notamment la politique de remplacement dans le secteur des affaires scolaires, la réduction du volume d'heures supplémentaires dans certains services, le report de l'application du nouveau système d'astreinte (2nd niveau et sécurité), un tuilage d'un mois sur un poste stratégique) et de politique salariale avec la revalorisation du régime indemnitaire des agents de police municipale.

En coût net des recettes du personnel communal mis à disposition de la CCLL et des remboursements sur rémunération (CPAM, assurance statutaire, contrat aidé, etc.), la hausse est de 17,4k€.

23- Des atténuations de produits en forte hausse (chapitre 014)

	BP 2024	CAA 2024	BP 2025
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	605 775,00 €	605 605,54 €	655 590,00 €

La hausse de 50k€ des atténuations de produits découle :

- +17k€ pour les dégrèvements de taxe d'habitation sur les locaux vacants accordés par l'administration fiscale en début d'année au titre de l'année d'imposition 2024. Le coût total des dégrèvements de THRS pour l'année 2024 est de 37k€, à mettre en perspective avec le produit exceptionnel perçu en 2024 (avant dégrèvements) de 120k€ (82k€ en 2023). Suite à la mise en œuvre de l'application Gestion de Mes Biens Immobiliers (GMBI) par la DGFIP et avec la réforme de la taxe d'habitation recentrée sur les résidences

COMMUNE DE LODEVE

secondaires, on observe des évolutions erratiques de nos bases fiscales de THRS et de THLV. Ce phénomène est commun à l'ensemble des collectivités et rend difficile les projections de recettes fiscales sur ces impôts ;

- L'augmentation de 33k€ de l'attribution de compensation versée à la CCLL résultante de la révision libre de 2024 en lien avec la réévaluation du reste à charge de la CCLL pour l'exercice de la compétence enfance/jeunesse. L'attribution de compensation versée à la CCLL est de 618k€ pour 2025.

24- Une relative stabilité des charges de gestion courante malgré de nouvelles charges (chapitre 65)

	BP 2024	CAA 2024	BP 2025
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 059 546,10 €	1 014 455,04 €	1 029 520,00 €
Logiciels	82 363,71 €	66 854,62 €	74 630,00 €
Elus (indemnités, cotisations sociales, frais de déplacement, formation)	172 020,00 €	170 096,70 €	173 250,00 €
SDIS	303 505,80 €	303 505,80 €	312 611,00 €
CCAS	74 910,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Admissions en non valeur/créances éteintes	40 000,00 €	39 288,51 €	0,00 €
Autres contributions obligatoires (CFMEL, Parc des Grands Causses, Hérault Ingénierie)	25 500,00 €	25 516,74 €	23 400,00 €
Participation au GIP santé	0,00 €	0,00 €	22 600,00 €
Subventions aux associations	162 100,00 €	159 960,00 €	154 600,00 €
Subventions écoles privées et forfait communal versé	172 000,00 €	151 629,38 €	151 000,00 €
Remboursement filet de sécurité 2023	25 637,00 €	25 637,00 €	0,00 €
Participation à la CCLL pour la prestation de permis de louer	0,00 €	0,00 €	12 084,00 €
Participation à la CCLL pour la prestation d'instruction des autorisations des droits des sols	1 500,00 €	0,00 €	35 345,00 €
Autres (PAS, divers remboursements, régularisations comptables, etc.)	9,59 €	1 966,29 €	0,00 €

Le montant des autres charges de gestion courante progresse modérément +1,5% (+15k€) par rapport au CAA 2024. Cette quasi-stabilité masque des mouvements importants :

- Une baisse de 65k€ du fait de la non-reconduction du remboursement du filet de sécurité 2023 (25,5k€ en 2024) et de l'absence de demande de la trésorerie à date, de constatation d'admissions en non-valeur/créances éteintes à la demande de la trésorerie (39k€ en 2024) ;
- De nouvelles dépenses en 2025 dont les principales sont :
 - La participation au reste à charge que supporte la CCLL suite à son adhésion pour l'ensemble des communes du territoire au Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma région (+22,6k€) qui permis l'installation à l'espace santé à Lodève de médecins généralistes salariés par le GIP ;
 - La participation payée à la CCLL pour l'instauration du permis de louer selon les modalités conventionnées entre le Ville et la CCLL (refacturation en n+1 en fonction du nombre de dossiers traités) : +12k€ ;
 - La participation versée à la CCLL pour sa prestation d'instruction des droits des sols. Prestation auparavant réalisée par le biais d'un personnel mutualisé. Il a été fait le choix d'harmoniser les modalités d'exécution de cette prestation entre l'ensemble des communes du territoire de la CCLL (sous forme de prestation et non de mutualisation de personnel) : +35k€.
- Une baisse de 4,6% (-7,5k€ entre le BP 24 et 25) de l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations.

COMMUNE DE LODEVÉ

25- Des frais financiers en stabilité

	BP 2024	CAA 2024	BP 2025
66 - CHARGES FINANCIERES	372 600,00 €	367 666,07 €	366 000,00 €
Charge intérêt	328 000,00 €	318 800,05 €	346 000,00 €
ICNE	-400,00 €	7 884,19 €	-10 000,00 €
Ligne de trésor	45 000,00 €	40 981,83 €	30 000,00 €

Les frais financiers sont prévus à 366k€ et comprennent :

- Le plan d'amortissement des emprunts en cours ;
- Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) ;
- Les intérêts liés à la mobilisation de ligne de trésorerie.

Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction de la situation des marchés financiers (20% de notre encours de dette indexé sur l'Euribor/livret A) et de notre situation de trésorerie.

Des charges exceptionnelles en lien avec nos (chapitre 67)

	BP 2024	CAA 2024	BP 2025
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €

La faiblesse des charges exceptionnelles s'explique par la possibilité donnée à Mme le Maire d'effectuer des virements entre chapitres depuis l'adoption de la M57.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 753 220€, en augmentation de 2,37% (+248k€) par rapport au CAA 2024.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
	CHAPITRE	BUDGET 2024	CAA 2024	PROJET BP 25	EVOL BP A BP	EVOL BP A CA	EVOL BP A CA
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	145 000,00 €	142 005,20 €	137 237,00 €	-7 763,00 €	-4 768,20 €	-3,36%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	688 218,00 €	723 962,30 €	719 900,00 €	31 682,00 €	-4 062,30 €	-0,56%
73	IMPOTS ET TAXES	97 000,00 €	94 816,70 €	93 000,00 €	-4 000,00 €	-1 816,70 €	-1,92%
731	FISCALITE LOCALE	5 823 815,00 €	5 800 353,88 €	5 944 852,00 €	121 037,00 €	144 498,12 €	2,48%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 464 367,00 €	3 465 287,90 €	3 659 362,00 €	194 995,00 €	194 174,10 €	5,60%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	212 464,00 €	226 246,19 €	198 668,00 €	-13 796,00 €	-27 577,19 €	-12,19%
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00 €	240,81 €	200,00 €	0,00 €	-40,81 €	-16,95%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 400,00 €	51 992,13 €	0,00 €	-9 400,00 €	-51 992,13 €	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		10 440 464,00 €	10 504 745,71 €	10 753 220,00 €	212 756,00 €	248 474,29 €	2,37%

26- Des atténuations de charges stables (chapitre 013)

	BP 2024	CAA 2024	BP 2025
013 - ATTENUATION DE CHARGES	145 000,00 €	142 005,20 €	137 237,00 €
Participations de l'Etat au titre des contrats aidés	25 000,00 €	29 797,30 €	26 197,00 €
Remboursements assurance risque statutaires	70 000,00 €	77 294,31 €	74 540,00 €
Autres remboursements (CDC, URSSAF, CDG, droit syndical, CPAM, etc.)	50 000,00 €	34 913,59 €	36 500,00 €

Les remboursements sur charges de personnel sont estimés à 137k€ pour 2025.

Il faut signaler qu'en fonction de l'évolution de la situation médicale de certains agents, la collectivité pourra bénéficier d'une prise en charge de notre assureur. Par prudence, seules les prises en charge certaines ont été budgétisées.

Les participations de l'Etat devraient être en léger repli avec des baisses de taux de financement des contrats parcours emploi compétences.

COMMUNE DE LODEVE

27- Des produits des services du domaine stables

	BP 2024	CAA 2024	BP 2025
70 - PRODUITS DES SERVICES	688 218,00 €	723 962,90 €	719 900,00 €
Concessions dans les cimetières	20 000,00 €	17 175,96 €	20 000,00 €
Redevance d'occupation du domaine public	7 800,00 €	8 270,10 €	8 300,00 €
Régies à caractère culturel cinéma	210 000,00 €	232 568,65 €	240 800,00 €
Régies à caractère culturel école de musique	61 000,00 €	59 759,93 €	60 000,00 €
Régies à caractère culturel médiathèque	11 500,00 €	11 984,10 €	12 250,00 €
Régie de la piscine	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
Régie à caractère de loisir (activités à l'espace Lutéva)	24 500,00 €	32 244,90 €	34 100,00 €
Vente de bois	65 198,00 €	65 518,05 €	0,00 €
Autres recettes (locations salles, publicité stade, etc.)	1 220,00 €	131,25 €	3 150,00 €
Remboursement de frais de personnel/charges à la CCLL	249 000,00 €	227 214,23 €	278 100,00 €
Remboursement de frais autres redevables	38 000,00 €	69 095,73 €	57 200,00 €

Le montant du chapitre produits des services s'élève à 719k€ soit -0,56% (-4k€) par rapport au CAA 2024.

Cette évolution provient principalement :

- L'absence de produit de coupe de bois : -65k€ ;
- La baisse des charges refacturées aux occupants de l'espace santé en raison du départ d'un d'entre eux (médecine du travail) : -12k€
- La hausse des charges refacturées à la CCLL conséquemment à la révision des mutualisations en décembre dernier : +51k€ ;
- Les recettes attendues avec la réouverture du centre aquatique Nautilia : +6k€.

28- Des produits fiscaux qui se normalisent (chapitre 73 et 731)

	BP 2024	CAA 2024	BP 2025
73 - IMPOTS ET TAXES (73 et 371)	5 920 815,00 €	5 895 170,58 €	6 037 852,00 €
Impôts locaux (TH, FB, FNB) avec rôles supplémentaires/complémentaires	5 307 815,00 €	5 350 522,00 €	5 454 552,00 €
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	97 000,00 €	93 604,00 €	93 000,00 €
Droits de place (foire, marchés) et fourrière	77 500,00 €	71 529,16 €	86 300,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	222 000,00 €	206 089,45 €	204 000,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou publicité foncière	210 000,00 €	169 572,00 €	200 000,00 €
Autres recettes fiscales (fourrière destruction, changement d'imputation en 2025)	6 500,00 €	3 853,97 €	0,00 €

Le chapitre impôts et taxes s'établit à 6 037 852€ soit +2,42% (+142k€) par rapport au CAA 2024.

En matière de fiscalité directe, le produit fiscal attendu est de 5 454 552€.

Ce produit fiscal se compose :

- Du produit de taxe foncière bâti ;
- Du produit de taxe foncière non bâti ;
- Du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants ;
- Des rôles supplémentaires ;
- De la compensation sur la perte de produit de taxe d'habitation suite à la réforme.

COMMUNE DE LODEVE

Détail produit de fiscalité directe

	BASE 2024 ETAT 1288 M	BASES PREVISIONNELLES BP 25	PRODUIT CAA 24	PRODUIT PREVISIONNEL BP 25	EVOL CAA 24 BP 25
TFB	8 604 975,00 €	8 776 858,83 €	4 656 388,00 €	4 750 036,00 €	2,01%
TFNB	47 446,00 €	48 251,94 €	61 205,00 €	62 245,00 €	1,70%
THRS	1 032 877,00 €	1 050 440,57 €	201 618,00 €	205 046,00 €	1,70%
THLV	618 422,00 €	628 934,43 €	120 716,00 €	122 768,00 €	1,70%
ROLES SUPPLEMENTAIRES			14 615,00 €	16 000,00 €	9,48%
COEFFICIENT CORRECTEUR			293 468,00 €	298 457,00 €	1,70%

Les taux communaux de fiscalité directe resteront inchangés pour 2025.

L'évolution des bases prévisionnelles tient compte de la revalorisation des valeurs locatives fixée par l'Etat de 1,7% pour 2025.

Le produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a été estimé à 204k€ en 2025. Pour rappel cette taxe est à compter du 1^{er} janvier 2023 regroupée avec la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité et la contribution au service public d'électricité au sein d'une nouvelle taxe dénommée « accise sur l'électricité ». Cette taxe, toujours prélevée par les fournisseurs d'électricité, est versée directement à l'Etat qui reverse aux communes la part qui leur revient.

A noter qu'en 2025, le montant versé par l'Etat correspondra au produit perçu en 2024, multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées sur le territoire communal entre les années 2023 et 2022 et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac entre 2024 et 2023.

Le produit des droits de mutation a été estimé à 200k€, soit une hausse de 30k€ (+18% par rapport à 2024) compte tenu de l'hypothèse de rétablissement du marché immobilier local (baisse des taux) et de l'encaissement durant les 2ers mois de l'année de DMTO importants liées à des transactions immobilières d'envergure. Ainsi, sur les 2 premiers mois de l'année 2025 (78k€), nous avons encaissé davantage de DMTO que sur 4 premiers mois de l'année 2024 (63k€).

29- Des dotations et participations qui progressent (chapitre 74)

	BP 2024	CAA 2024	BP 2025
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 464 367,00 €	3 465 187,90 €	3 659 362,00 €
Dotation forfaitaire	1 080 796,00 €	1 080 796,00 €	1 073 862,00 €
Dotation de solidarité rurale	1 174 946,00 €	1 174 946,00 €	1 177 255,00 €
Dotation de solidarité urbaine	511 882,00 €	511 882,00 €	528 700,00 €
Dotation nationale de péréquation	290 296,00 €	290 296,00 €	317 400,00 €
Dotation aux élus locaux	163,00 €	163,00 €	0,00 €
FCTVA de fonctionnement	20 000,00 €	22 175,29 €	22 000,00 €
Dotation Etat => élection	3 000,00 €	3 088,25 €	0,00 €
Dotation Etat forfaitaire de recensement	0,00 €	0,00 €	13 711,00 €
Dotation Etat => abaissement âge écoles enfants - 3 ans	60 500,00 €	60 569,00 €	60 500,00 €
Dotation Etat => service minimum écoles	1 500,00 €	3 512,17 €	1 500,00 €
Dotation Etat => centre social	20 500,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €
Dotation Etat => renouvellement fonds documentaire médiathèque	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotation Etat => projet Nefle	0,00 €	9 482,40 €	0,00 €
Dotation Etat => cité éducative	0,00 €	0,00 €	58 000,00 €
Région => maison du projet	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Département => projet senior	0,00 €	0,00 €	14 520,00 €
Département => restauration des registres	0,00 €	2 650,00 €	0,00 €

COMMUNE DE LODEVE

Département => école de musique	12 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Autres communes => forfait communal	30 000,00 €	18 826,34 €	34 000,00 €
CCLL => école de musique	47 000,00 €	48 641,53 €	46 500,00 €
Fonds européens => Erasmus +	0,00 €	1 360,00 €	37 914,00 €
Autres organismes => centre social	118 784,00 €	120 321,98 €	125 000,00 €
Autres organismes => cinéma	16 500,00 €	18 107,00 €	48 000,00 €
Autres organismes => commémoration 80ème anniversaire de la libération	0,00 €	1 059,94 €	0,00 €
Compensations fiscales de l'Etat	44 000,00 €	44 631,00 €	45 000,00 €
Dotation pour les titres sécurisés	17 500,00 €	19 680,00 €	20 500,00 €

Le chapitre 74 est composé notamment :

- Des concours financiers de l'Etat constitués par les dotations et les compensations fiscales ;
- Des participations et subventions reçues par la collectivité dans le cadre du fonctionnement de ses services.

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2024 de 194k€ (+5,6%) en raison :

- Du montant de la DGF de l'Etat estimé à 3 097 217€ soit une hausse de +39k€ (+1,2%) par rapport à 2023 due à l'évolution de la DSU et de la DSR ;
- De la dotation forfaitaire de recensement : 13,7k€ ;
- Des financements obtenus pour la cité éducative (58k€), Erasmus + (38k€), le projet senior avec le Département (14,5k€) ;
- Le tirage d'une partie de nos droits auprès du centre national du cinéma (30k€).

Au moment de la rédaction de ce rapport, les notifications des dotations de l'Etat ne sont pas encore connues. Les montants des DGF ont donc été estimés sur la base des dispositions de la loi de finances 2025 et des recommandations de notre prestataire.

210- Les autres produits de gestion courante se tassent (chapitre 75)

	BP 2024	CAA 2024	BP 2025
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	212 464,00 €	226 246,19 €	198 669,00 €
Redevance de locations de salles municipales, utilisations gymnases et mécénats	38 350,00 €	41 063,51 €	39 550,00 €
Remboursement d'assurance	6 114,00 €	16 833,92 €	6 000,00 €
Autres loyers (photovoltaïques) et autres produits	71 000,00 €	73 582,14 €	66 846,00 €
Loyers espace santé	97 000,00 €	94 766,62 €	86 273,00 €

La contraction des autres produits de gestion de 28k€ (-12,19%) par rapport à 2024 s'explique par l'absence de régularisations comptables (pissadou, mécénat, assurance, reversements de trop payés) et par le départ de la médecine du travail de l'espace santé.

COMMUNE DE LODEVÉ

3 LES EPARGNES

	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 CA	2023 CA	CAA 2024	BP 25
Total : 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	205 888,86 €	95 388,69 €	166 007,86 €	123 427,92 €	131 368,57 €	142 005,20 €	137 237,00 €
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	487 318,89 €	358 972,58 €	470 335,46 €	567 487,69 €	603 965,22 €	723 962,90 €	719 900,00 €
Total : 73 - IMPOTS ET TAXES	4 744 055,96 €	4 868 550,57 €	5 182 002,18 €	5 464 440,78 €	5 828 272,52 €	5 895 170,58 €	6 037 852,00 €
Total : 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 214 236,82 €	3 330 548,73 €	3 190 907,48 €	3 309 799,34 €	3 436 330,69 €	3 465 187,90 €	3 699 362,00 €
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	99 905,17 €	81 658,43 €	161 659,56 €	179 486,99 €	172 930,77 €	226 246,19 €	198 669,00 €
Recettes courantes de fonctionnement (1)	8 751 405,70 €	8 735 119,00 €	9 170 912,54 €	9 644 642,72 €	10 172 667,77 €	10 452 572,77 €	10 753 020,00 €
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 583 009,75 €	1 436 034,04 €	1 567 555,73 €	1 708 529,84 €	1 856 119,17 €	1 784 777,09 €	1 861 036,00 €
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 737 903,50 €	4 663 884,84 €	4 765 576,12 €	4 944 483,07 €	5 108 527,40 €	5 586 436,63 €	5 653 890,00 €
Total : 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	613 869,86 €	585 274,54 €	585 274,54 €	585 274,54 €	595 814,54 €	605 605,54 €	655 590,00 €
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	610 274,54 €	689 529,86 €	676 729,60 €	731 042,94 €	922 056,28 €	1 014 455,04 €	1 029 520,00 €
Dépenses courantes de fonctionnement (2)	7 545 057,65 €	7 374 723,28 €	7 595 135,99 €	7 969 330,39 €	8 482 517,39 €	8 991 274,30 €	9 200 036,00 €
Retraitement des travaux en régie (+)	209 623,46 €	167 439,52 €	149 985,97 €	159 659,06 €	178 774,09 €	200 609,00 €	210 000,00 €
Retraitement des cessions d'immobilisations (-) au CA	26 450,00 €	4 800,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €
EPARGNE DE GESTION	1 389 521,51 €	1 529 085,24 €	1 725 262,52 €	1 834 971,39 €	1 868 924,47 €	1 620 907,47 €	1 762 984,00 €
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES	255 253,58 €	248 934,79 €	231 696,20 €	224 012,78 €	299 720,98 €	367 666,07 €	366 000,00 €
Total : 76 - PRODUITS FINANCIERS	119,59 €	16,36 €	97,00 €	120,48 €	218,54 €	240,81 €	200,00 €
RESULTAT FINANCIER	-255 133,99 €	-248 918,43 €	-231 599,20 €	-223 892,30 €	-299 502,44 €	-367 425,26 €	-365 800,00 €
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 244,00 €	19 328,00 €	101 885,54 €	58 920,66 €	15 155,38 €	0,00 €	1 300,00 €
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 155,55 €	32 156,48 €	11 962,60 €	55 408,83 €	39 979,26 €	51 932,13 €	0,00 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	59 911,55 €	12 828,48 €	-89 922,94 €	-3 511,83 €	24 823,88 €	51 932,13 €	-1 300,00 €
EPARGNE BRUTE	1 194 299,07 €	1 286 945,29 €	1 403 740,38 €	1 607 567,26 €	1 594 245,91 €	1 305 414,34 €	1 395 884,00 €
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE HORS PRÊT RELAI ET OPERATION DE RENEGOCIATION	717 833,58 €	763 518,77 €	816 000,00 €	879 343,09 €	849 985,74 €	900 451,52 €	971 000,00 €
EPARGNE NETTE	476 465,49 €	523 426,52 €	587 740,38 €	728 224,17 €	744 260,17 €	404 962,82 €	424 884,00 €

	2019	2020	2021	2022	2023 CA	CAA 2024	BP 2025
EPARGNE DE GESTION	15,72%	17,37%	18,79%	18,92%	18,30%	15,43%	16,39%
EPARGNE BRUTE	13,51%	14,68%	15,29%	16,57%	15,61%	12,43%	12,98%
EPARGNE NETTE	5,39%	5,97%	6,40%	7,51%	7,29%	3,86%	3,95%

L'ensemble des épargnes prévisionnelles s'améliorent en 2025. Même si la collectivité fait tout pour avoir un taux de réalisation de 100% de son budget, on peut anticiper des taux de réalisation qui permettront de dégager des épargnes plus fortes qu'attendues à ce jour.

4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT				
	CHAPITRE	CAA 2024	RAR 2024	PROJET BP 25
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT RECUE	0,00 €		259 071,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €		0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 800 269,14 €		1 871 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 468,80 €	45 649,29 €	602 260,29 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	13 804,00 €	14 470,00 €	41 223,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 734 160,55 €	238 267,72 €	6 981 373,72 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	41 977,18 €	67 815,93 €	76 215,93 €
26	PARTICIPATIONS	1 900,00 €		0,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	266 000,00 €		266 000,00 €
4581/4541	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	67 079,79 €	1 267,00 €	161 267,00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	6 000 259,46 €	367 469,94 €	9 868 419,94 €

Pour 2025, les dépenses réelles d'investissement représentent un budget de 9 868 419,94€ (RAR 2024 inclus). Les dépenses d'équipement budgétées pour 2024 (chapitres 20, 21, 23 et 45) s'élèvent à 7,4M€. Le programme d'investissement poursuivra l'application du PPI présenté lors du DOB.

41- Les principales dépenses d'investissement 2025

Les principales dépenses à mentionner :

Le solde des opérations en cours

- Le plan de rénovation énergétique de l'école Vinas (17,4k€) et Gély (2,6k€) ;
- La restauration du clocher St Fulcran : 255k€ ;
- La restauration de la chapelle de la vierge : 68k€ ;
- L'aménagement du city du Grézac : 1,4M€ ;
- L'aménagement et l'accessibilité du centre socio-culturel (31k€) et la rénovation énergétique de l'espace Lutéva et Ramadier (19,7k€) ;
- Des aménagements pour des mobilités douces (47k€).

La poursuite des travaux et opérations en cours

- La requalification du parc municipal (105k€) et de l'aile sud de l'Hôtel de ville (105k€) devrait voir aboutir la fin du concours de maîtrise d'œuvre et le lancement des marchés de travaux ;
- Le stade synthétique : 1,6M€ ;
- La maison des sports : 748k€ ;
- La rénovation du centre aquatique Nautilia : 1,2M€
- La rénovation énergétique du centre technique municipal : 50k€.

Des nouvelles opérations et des opérations hors PPI

- Des travaux dans le cadre du projet ACTEE pour renforcer la performance énergétique de nos bâtiments : 56k€ ;
- Le début d'une étude sur la création d'un réseau de chaleur à Lodève : 20k€ ;
- La réalisation d'une procédure de dialogue compétitif dans le cadre du dispositif Quartiers De Demain (QDD) avec l'indemnisation des candidats non retenus : 472k€ ;
- L'achat d'une 1ère partie de l'immeuble (4 logements) issu de l'opération îlot Fleury : 65k€.

Les enveloppes annuelles

Dont il faut signaler celles concernant les orientations suivantes :

- 236k€ seront affectés principalement à des provisions pour des travaux d'infrastructures voirie, trottoirs et réseau d'eau pluvial ;
- Un effort conséquent pour des travaux sur nos bâtiments (215k€) dont les principaux sont l'aménagement de la cour de l'école Vinas (50k€) et la sécurisation de la toiture de l'espace Lutéva/Ramadier (lignes de vie, ancrages, échelles crinoline, etc.) pour 25k€ ;
- Les acquisitions nécessaires au bon fonctionnement des services (233k€) ;
- Les études diverses portant sur des projets en cours de réflexion (45k€ dont 25k€ pour l'étude urbaine sur le quartier des Carmes et 14k€ pour l'étude sur l'aménagement du square Georges Auric).

42- Les dépenses financières

Les dépenses financières s'élèveront à 2 396 071€ en 2025.

971k€ concerneront le remboursement en capital de la dette long terme.

900k€ concerneront le remboursement d'un emprunt court terme mobilisé en 2024 pour préfinancer le FCTA généré en 2024.

266k€ correspondent à notre participation à la concession d'aménagement.

259k€ seront dédiés au remboursement du FEDER sur l'opération de la médiathèque (2019) car l'opération a été surfinancée (au-delà des 80% HT).

Les recettes réelles d'investissement

RECETTES REELLES INVESTISSEMENT				
	CHAPITRE	CAA 2024	RAR 2024	PROJET BP 25
24	CESSIONS IMMOBILISATIONS	0,00 €		100 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 890 546,22 €		962 276,84 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 758 206,35 €	1 334 263,10 €	3 375 391,10 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 100 000,00 €		3 485 996,94 €
4582/4542	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	8 920,00 €	159 253,02 €	319 253,02 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		6 757 672,57 €	1 493 516,12 €	8 242 917,90 €

Les recettes réelles d'investissement (dont RAR 2024) sont attendues à 8 242 917,90€ en 2025.

43- Les dotations et fonds propres

- Les dotations et fonds propres représentent 962k€ :
 - o 612k€ de FCTVA correspondant aux investissements 2024 ;
 - o 40k€ de taxe d'aménagement ;
 - o 310k€ pour la couverture du besoin de financement 2024 (cpte 1068).

44- Les participations et subventions

Le montant des subventions inscrites au budget 2025 représentent 3,3M€. Pour rappel il s'agit, pour 1,3M€ de restes à réaliser de recettes de 2024. Pour rappel, les restes à réaliser correspondent aux subventions notifiées à la collectivité et proratisées aux montants des dépenses qu'elles financent.

Sont inscrit au budget 2025 uniquement des subventions qui nous ont été notifiées sur des projets en cours ou qui vont démarrer. Les montants de subvention sont proratisés aux dépenses.

Des demandes de subventions sont en cours et nous sommes dans l'attente de notification. Une fois notifiées, elles seront ajoutées au budget.

Ces subventions permettront de financer les principales opérations d'investissement 2025.

45- L'emprunt et le produit de cession

Au regard du programme d'investissement 2025, la ville aura recours à l'emprunt pour financer ces dépenses de 3,5M€. Cet emprunt se décompose :

- Un emprunt de 1,6M€ correspondant aux subventions demandées non encore notifiées à la collectivité. Dès notification, notre besoin d'emprunt sera réduit d'autant ;
- Un emprunt pour assurer le préfinancement du FCTVA qui sera encaissé en 2026. Ce prêt court terme sera de 1M€ ;
- Une emprunt long terme propre pour assurer le financement des investissements pour 842k€.

100k€ de produit grâce à la cession des terrains aux Carmes à l'association Charles Prevost Notre Dame de Lenne. Cette cession a été approuvée lors du conseil municipal du 2 avril 2024.

COMMUNE DE LODEVE

5 LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GARDIES

Le budget annexe du lotissement Les Gardies sera reconduit pour 2025. Il reste une parcelle à commercialiser.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et libellé	BP 2024	CAA 2024	BP 25
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 230,82 €	0,00 €	73 230,82 €
002 - REPORT DE RESULTAT	23 189,66 €	23 189,66 €	23 189,66 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	96 420,48 €	23 189,66 €	96 420,48 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	96 420,48 €	23 189,66 €	96 420,48 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et libellé	BP 2024	CAA 2024	BP 25
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	96 420,48 €	0,00 €	96 420,48 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	96 420,48 €	0,00 €	96 420,48 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	96 420,48 €	0,00 €	96 420,48 €

RECETTES INVESTISSEMENT			
Chapitre et libellé	BP 2024	CAA 2024	BP 25
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	73 230,82 €	0,00 €	73 230,82 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	73 230,82 €	0,00 €	73 230,82 €
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	73 230,82 €	0,00 €	73 230,82 €

DEPENSES INVESTISSEMENT			
Chapitre et libellé	BP 2024	CAA 2024	BP 25
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			72 230,82 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	72 230,82 €
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	73 230,82 €	73 230,82 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	73 230,82 €	73 230,82 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	73 230,82 €	73 230,82 €	72 230,82 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : MAIRIE DE
LODEVE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340142500011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODEVE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexé.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	10
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	30
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	31
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	32
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	36
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	39
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	44

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	47
A1.01 - Opérations non ventilables	50
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	51
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	54
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	55
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	62
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	95
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	98
A2.938 - Fonction 8 - Transports	101

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	105
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	106
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	112
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	113
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	114

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	116
B3.1 - Etat des provisions constituées	118
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	120
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	126
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	127
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	130
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	131
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	137
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	138
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	139
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	140
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	141
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	142
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	144
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	145

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations,

la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	7618

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité
	5097512

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1228,53
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1379,94
3	Dépenses d'équipement brut / population	540,73
4	Encours de dette / population (2) (3)	1613,94
5	DGF / population	401,41
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	59,69
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97,66
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	39,21
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	117,04
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	12,43

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-505 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les écoles fiscales prévues aux articles 1054 A et 1055 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seuls ces derniers sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un quel des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par attribution N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un quel des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du conseil administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			Résultat ou solde (A) (2)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	
TOTAL DU BUDGET	16 220 653,91	18 163 441,03	-1 192 852,24	A1 749 894,88
Investissement	6 303 007,54	7 393 301,65 (3)	-2 526 617,13	A2 -1 436 323,02
Fonctionnement	9 917 646,37	10 770 139,38 (4)	1 333 724,89	A3 2 186 217,90

	RESTES A REALISER N-1			Solde (B)	
	Dépenses	Recettes			
TOTAL des RAR	I + II	367 469,94	III + IV	1 493 516,12	B1 1 126 046,18
Investissement	I	367 469,94	III	1 493 516,12	B2 1 126 046,18
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
TOTAL	A1 + B1			1 875 941,06
Investissement	A2 + B2			-310 276,94
Fonctionnement	A3 + B3			2 186 217,90

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur le ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 367 469,94
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	45 649,29
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	14 470,00
21	Immobilisations corporelles (3)	238 267,72
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	67 815,93
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 267,00
4541108	PERIL IMMINENT 63 ROUTE DE MILLAU	1 267,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 493 516,12
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 334 263,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	159 253,02
4541201	PERIL IMMINENT 18 BOULEVARD P. GELY	40 852,72
4541202	PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE	2 400,00
4541203	PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE	57 467,87
4541205	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY	1 258,30
4541206	PERIL IMMINENT 24 BOULEVARD PASTEUR	946,37
4541208	PERIL IMMINENT 63 ROUTE DE MILLAU	1 267,00
458201	PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI	16 338,91
458202	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	33 928,14
458203	PERIL IMMINENT 9 IMPASSE PALOC	891,79
458204	PERIL IMMINENT 659 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	1 154,90
458206	PERIL IMMINENT 891 ROUTE DE GREZAC	625,24
458207	PERIL IMMINENT 5 BOULEVARD DE LA BOUQUERIE	1 195,64
458208	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD PASTEUR	926,14
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 9 765 065,00	RECETTES 10 075 341,84
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	367 469,94	1 493 516,12
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 436 323,02	(si solde positif) 0,00
	=		=
	Total de la section d'investissement (2)	11 568 857,96	11 568 857,96
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 12 868 276,06	RECETTES 10 992 335,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 875 941,06
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	12 868 276,06	12 868 276,06
	=		=
	TOTAL DU BUDGET (4)	24 437 134,02	24 437 134,02

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes constatées n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes constatées n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

II
B1

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
28	Aménagement city stade Grezac		21	1 545 900,95
22	Aménagement mobilités douces		21	182 496,22
25	Centre aquatique NAUTILIA		21	1 303 382,17
23	Complexe André Besaumont. Projet de requalification des espaces		21	3 644 417,32
9	Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg		27	1 433 000,00
24	Mise en valeur du clocher		21	400 000,00
10	Opérations façades 2022		204	54 720,00
43	Opérations façades 2023		204	3 420,00
10	Opérations façades 2025		204	41 862,00
38	Plan rénovation énergétique CTM		21	1 367 880,08
26	Requalification Hôtel de ville aile sud		21	1 293 000,00
27	Requalification Parc municipal		21	1 508 600,33
18	Réhabilitation du clocher Saint Fulcran		21	2 200 845,78
	TOTAL			14 979 524,85

*** AP de dépenses imprévues * (2)** 020 0,00

TOTAL GENERAL 14 979 524,85

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
TOTAL				0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)				0,00
TOTAL GENERAL				0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	25 000,00	45 649,29	556 620,00	556 620,00	602 269,29
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	101 205,40	14 470,00	26 753,00	26 753,00	41 223,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	5 876 059,00	238 267,72	6 353 106,00	6 353 106,00	6 591 373,72
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	67 815,93	8 400,00	8 400,00	76 215,93
Total des dépenses d'équipement		6 002 264,40	366 202,94	6 944 879,00	6 944 879,00	7 311 081,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	259 071,00	259 071,00	259 071,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 794 000,00	0,00	1 871 000,00	1 871 000,00	1 871 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	266 000,00	0,00	266 000,00	266 000,00	266 000,00
Total des dépenses financières		2 060 000,00	0,00	2 396 071,00	2 396 071,00	2 396 071,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	160 000,00	1 267,00	160 000,00	160 000,00	161 267,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 222 264,40	367 469,94	9 500 950,00	9 500 950,00	9 868 419,94

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	235 216,00		239 115,00	239 115,00	239 115,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		235 216,00		264 115,00	264 115,00	264 115,00

TOTAL	8 457 480,40	367 469,94	9 765 065,00	9 765 065,00	10 132 534,94
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	----------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 436 323,02
--	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 568 857,96
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 218 727,70	1 334 263,10	2 041 128,00	2 041 128,00	3 375 391,10
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 575 455,51	0,00	3 485 996,94	3 485 996,94	3 485 996,94
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 794 183,21	1 334 263,10	5 527 124,94	5 527 124,94	6 861 388,04
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	680 000,00	0,00	652 000,00	652 000,00	652 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 199 323,34	0,00	310 276,84	310 276,84	310 276,84
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes financières		2 029 323,34	0,00	1 062 276,84	1 062 276,84	1 062 276,84
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	180 000,00	159 253,02	180 000,00	180 000,00	319 253,02
Total des recettes réelles d'investissement		6 983 506,55	1 493 516,12	6 749 401,78	6 749 401,78	8 242 917,90

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 164 128,19		2 735 940,06	2 735 940,06	2 735 940,06
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	509 169,00		565 000,00	565 000,00	565 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 673 297,19		3 325 940,06	3 325 940,06	3 325 940,06

TOTAL	9 656 803,74	1 493 516,12	10 075 341,84	10 075 341,84	11 568 857,96
--------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 568 857,96
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 061 825,06
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le comparatif par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 28, 38, 48 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 836 978,00	0,00	1 861 036,00	1 861 036,00	1 861 036,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 607 238,60	0,00	5 653 890,00	5 653 890,00	5 653 890,00
014	Atténuations de produits	631 413,00	0,00	655 590,00	655 590,00	655 590,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	972 908,10	0,00	1 029 520,00	1 029 520,00	1 029 520,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 048 537,70	0,00	9 200 036,00	9 200 036,00	9 200 036,00
66	Charges financières	332 600,00	0,00	366 000,00	366 000,00	366 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 386 137,70	0,00	9 567 336,00	9 567 336,00	9 567 336,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	2 154 128,19		2 735 940,06	2 735 940,06	2 735 940,06
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	509 169,00		565 000,00	565 000,00	565 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 673 297,19		3 300 940,06	3 300 940,06	3 300 940,06
TOTAL.		12 059 434,89	0,00	12 868 276,06	12 868 276,06	12 868 276,06
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						12 868 276,06

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le précédent pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 65 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	160 000,00	0,00	137 237,00	137 237,00	137 237,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	639 020,00	0,00	719 900,00	719 900,00	719 900,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	97 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00
731	Fiscalité locale	5 881 571,00	0,00	5 944 852,00	5 944 852,00	5 944 852,00
74	Dotations et participations (3)	3 504 853,00	0,00	3 659 362,00	3 659 362,00	3 659 362,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	198 650,00	0,00	198 669,00	198 669,00	198 669,00
Total des recettes de gestion courante		10 480 894,00	0,00	10 753 020,00	10 753 020,00	10 753 020,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
77	Produits spécifiques (3)	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 490 494,00	0,00	10 753 220,00	10 753 220,00	10 753 220,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	235 216,00		239 115,00	239 115,00	239 115,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		235 216,00		239 115,00	239 115,00	239 115,00

TOTAL	10 725 710,00	0,00	10 992 335,00	10 992 335,00	10 992 335,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 875 941,06
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 868 276,06
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 061 825,06	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 042 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 = RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 = DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	259 071,00	29 115,00	288 186,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 871 000,00	0,00	1 871 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	602 269,29	0,00	602 269,29
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	41 223,00	0,00	41 223,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	6 591 373,72	25 000,00	6 616 373,72
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	76 215,93	210 000,00	286 215,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	266 000,00	0,00	266 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	161 267,00	0,00	161 267,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		9 888 419,94	264 115,00	10 132 534,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 436 323,02
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 568 857,96
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 861 036,00		1 861 036,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 653 890,00		5 653 890,00
014	Atténuations de produits	655 590,00		655 590,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 029 520,00	0,00	1 029 520,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	366 000,00	0,00	366 000,00
67	Charges spécifiques (9)	1 300,00	0,00	1 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	565 000,00	565 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 735 940,06	2 735 940,06
Dépenses de fonctionnement – Total		9 567 336,00	3 300 940,06	12 868 276,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 868 276,06
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	652 000,00	0,00	652 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 375 391,10	0,00	3 375 391,10
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 485 996,94	0,00	3 485 996,94
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	25 000,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		565 000,00	565 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	319 253,02	0,00	319 253,02
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 735 940,06	2 735 940,06
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00		100 000,00
Recettes d'investissement – Total		7 932 641,06	3 325 940,06	11 258 581,12

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	310 276,84
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 568 857,96
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	137 237,00		137 237,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	719 900,00		719 900,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		210 000,00	210 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	93 000,00		93 000,00
731	Fiscalité locale	5 944 852,00		5 944 852,00
74	Dotations et participations (8)	3 659 362,00		3 659 362,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	198 669,00	0,00	198 669,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	200,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	29 115,00	29 115,00
78	Réprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 753 220,00	239 115,00	10 992 335,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			=
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 875 941,06
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 868 276,06

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	8 457 480,40	367 469,94	14 979 524,85	9 765 065,00	9 765 065,00	0,00	9 765 065,00	10 132 534,94
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	45 649,29	0,00	556 620,00	556 620,00	0,00	556 620,00	602 269,29
204 Subventions d'équipement versées (9)	101 205,40	14 470,00	100 002,00	26 753,00	26 753,00	0,00	26 753,00	41 223,00
21 Immobilisations corporelles	5 876 059,00	238 267,72	13 446 522,85	6 353 106,00	6 353 106,00	0,00	6 353 106,00	6 591 373,72
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	67 815,93	0,00	8 400,00	8 400,00	0,00	8 400,00	76 215,93
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	6 002 264,40	366 202,94	13 546 524,85	6 944 879,00	6 944 879,00	0,00	6 944 879,00	7 311 081,94
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	259 071,00	259 071,00	0,00	259 071,00	259 071,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 794 000,00	0,00	0,00	1 871 000,00	1 871 000,00	0,00	1 871 000,00	1 871 000,00
18 Operte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	256 000,00	0,00	1 433 000,00	266 000,00	266 000,00	0,00	266 000,00	266 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	2 050 000,00	0,00	1 433 000,00	2 396 071,00	2 396 071,00	0,00	2 396 071,00	2 396 071,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	160 000,00	1 267,00	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	161 267,00
Total des dépenses réelles	8 222 264,40	367 469,94	14 979 524,85	9 500 950,00	9 500 950,00	0,00	9 500 950,00	9 866 419,94
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	235 216,00	0,00	0,00	239 115,00	239 115,00	0,00	239 115,00	239 115,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses d'ordre	235 216,00	0,00	0,00	264 115,00	264 115,00	0,00	264 115,00	264 115,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								1 436 323,02

Total des dépenses d'investissement cumulées		11 566 857,96
---	--	----------------------

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

- (1) Voir état FB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (01 040 = RF 442).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 = produits des cessions d'immobilisations =).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (01 047 = RI 047).
- (8) Le solde d'adoption reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2224.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES		A

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Votes de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
TOTAL	8 457 480,40	1 493 516,12	9 765 045,00	9 765 065,00	11 258 581,12	
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	1 218 727,70	1 334 263,10	2 041 128,00	2 041 128,00	3 375 391,10	
16	3 575 455,51	0,00	3 485 996,94	3 485 996,94	3 485 996,94	
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	4 794 193,21	1 334 263,10	5 527 124,94	5 527 124,94	6 861 388,04	
10	680 000,00	0,00	652 000,00	652 000,00	652 000,00	
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	150 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
Total des recettes financières	830 000,00	0,00	752 000,00	752 000,00	752 000,00	
45	150 000,00	159 253,02	160 000,00	160 000,00	319 253,02	
Total des recettes réelles	5 784 193,21	1 493 516,12	6 439 124,94	6 439 124,94	7 932 641,06	
027	2 164 128,19		2 735 940,06	2 735 940,06	2 735 940,06	
040	509 169,00		565 000,00	565 000,00	565 000,00	
041	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00	
Total des recettes d'ordre	2 673 297,19		3 325 940,06	3 325 940,06	3 325 940,06	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00	
Affectation au compte 1068 (8)					310 276,84	

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	11 568 857,96
Total des recettes d'investissement cumulées					

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état (N-BS) pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040) = DF 042).

(4) Les comptes 35, 39, 40 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 047 = RI 047).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Sauf en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'investissement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 254.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

									III
									A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL	8 457 480,40	367 469,94	14 979 524,85	9 785 085,00	9 785 085,00	0,00	9 785 085,00	10 132 534,94	
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	25 000,00	45 549,29	0,00	556 620,00	556 620,00	0,00	556 620,00	602 210,29	
2031	25 000,00	45 590,29		556 620,00	556 620,00	0,00	556 620,00	602 210,29	
2051	0,00	59,00		0,00	0,00	0,00	0,00	59,00	
2088	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	101 205,40	14 470,00	100 002,00	26 753,00	26 753,00	0,00	26 753,00	41 223,00	
204111	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041511	7 000,00	0,00		18 333,00	18 333,00	0,00	18 333,00	18 333,00	
20415322	0,00	13 470,00		0,00	0,00	0,00	0,00	13 470,00	
20421	0,00	1 000,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	6 000,00	
20422	89 205,40	0,00		3 420,00	3 420,00	0,00	3 420,00	3 420,00	
21	5 876 059,00	238 267,72	13 446 522,85	6 353 106,00	6 353 106,00	0,00	6 353 106,00	6 591 373,72	
2111	0,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	
2128	7 000,00	0,00		36 320,00	36 320,00	0,00	36 320,00	36 320,00	
21311	10 000,00	0,00		105 672,00	105 672,00	0,00	105 672,00	105 672,00	
21312	991 089,00	22 444,04		58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	80 444,04	
21314	0,00	20 399,51		2 850,00	2 850,00	0,00	2 850,00	23 249,51	
21316	36 500,00	7 350,00		36 550,00	36 550,00	0,00	36 550,00	43 900,00	
21318	71 000,00	29 816,21		108 050,00	108 050,00	0,00	108 050,00	137 866,21	
21321	0,00	1 554,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 554,00	
21351	22 000,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00	
2138	3 764 681,00	4 056,77		5 407 922,00	5 407 922,00	0,00	5 407 922,00	5 411 978,77	
2151	556 000,00	31 824,04		247 474,00	247 474,00	0,00	247 474,00	279 298,04	
2152	13 000,00	0,00		23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00	
21534	76 219,00	57 100,20		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	97 100,20	
21538	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21568	18 000,00	2 015,08		15 600,00	15 600,00	0,00	15 600,00	17 615,08
2158	28 970,00	3 636,26		23 700,00	23 700,00	0,00	23 700,00	27 336,26
21621	4 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	100 400,00	581,76		68 000,00	68 000,00	0,00	68 000,00	68 581,76
21831	100,00	201,60		100,00	100,00	0,00	100,00	301,60
21838	43 700,00	15 780,03		45 800,00	45 800,00	0,00	45 800,00	61 580,03
21841	2 900,00	564,07		800,00	800,00	0,00	800,00	1 364,07
21848	17 000,00	11 545,64		2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	14 445,64
2188	111 200,00	29 398,51		76 368,00	76 368,00	0,00	76 368,00	105 766,51
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	67 815,93	0,00	8 400,00	8 400,00	0,00	8 400,00	76 215,93
238	0,00	67 815,93		8 400,00	8 400,00	0,00	8 400,00	76 215,93
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	6 002 264,40	366 202,94	13 546 524,85	6 944 879,00	6 944 879,00	0,00	6 944 879,00	7 311 081,94
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		259 071,00	259 071,00		259 071,00	259 071,00
13272	0,00	0,00		259 071,00	259 071,00		259 071,00	259 071,00
16	1 794 000,00	0,00		1 871 000,00	1 871 000,00		1 871 000,00	1 871 000,00
1641	1 794 000,00	0,00		1 871 000,00	1 871 000,00		1 871 000,00	1 871 000,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	0,00	0,00	1 433 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	266 000,00	0,00		266 000,00	266 000,00	0,00	266 000,00	266 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2764	266 000,00	0,00		266 000,00	266 000,00	0,00	266 000,00	266 000,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	2 060 000,00	0,00	1 433 000,00	2 396 071,00	2 396 071,00	0,00	2 396 071,00	2 396 071,00
45...	160 000,00	1 267,00	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	161 267,00
454110	160 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
4541102	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541103	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541104	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541106	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541107	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541108	0,00	1 267,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 267,00
458102	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	8 222 264,40	367 469,94	14 979 524,85	9 500 950,00	9 500 950,00	0,00	9 500 950,00	9 868 419,94
040	236 216,00			239 115,00	239 115,00		239 115,00	239 115,00
	29 216,00			29 115,00	29 115,00		29 115,00	29 115,00
13911	17 327,00			21 226,00	21 226,00		21 226,00	21 226,00
13912	4 075,00			4 075,00	4 075,00		4 075,00	4 075,00
13913	2 500,00			2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
139151	922,00			922,00	922,00		922,00	922,00
139156	242,00			242,00	242,00		242,00	242,00
13918	150,00			150,00	150,00		150,00	150,00
2128	210 000,00			210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21311 Bâtiments administratifs	210 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312 Bâtiments scolaires	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314 Bâtiments culturels et sportifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21316 Equipements du cimetière	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318 Autres bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2138 Autres constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151 Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21534 Réseaux d'électrification	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313 Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
2138 Autres constructions	0,00			25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
Total des dépenses d'ordre	235 216,00			264 115,00	264 115,00		264 115,00	264 115,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock (RAP existant).

(4) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) CI : définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 021 « produit des cessions d'immeubles »).

(8) CI : définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE							A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II	
TOTAL	8 457 480,40	1 493 516,12	9 765 065,00	9 765 065,00	11 258 581,12	0,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 218 727,70	1 334 263,10	2 041 128,00	2 041 128,00	3 375 391,10	0,00	
1311 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1312 Subv. transf. Régions	0,00	5 378,00	0,00	0,00	5 378,00	0,00	
1313 Subv. transf. Départements	0,00	3 602,13	0,00	0,00	3 602,13	0,00	
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	673 959,78	521 553,54	608 628,00	608 628,00	1 130 181,54	0,00	
1322 Subv. non transf. Régions	67 805,51	330 601,93	78 522,00	78 522,00	409 123,93	0,00	
1323 Subv. non transf. Départements	457 635,15	122 441,68	365 590,00	365 590,00	488 031,68	0,00	
13241 Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	
13272 Subv. non transf. FEDER	0,00	254 444,25	0,00	0,00	254 444,25	0,00	
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	75 197,63	788 388,00	788 388,00	863 585,63	0,00	
1345 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13461 Dot. équip.territoires ruraux non transf	14 647,26	21 043,94	0,00	0,00	21 043,94	0,00	
1348 Autres fonds non transférables	4 680,00	0,00	0,00	0,00	4 680,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	3 575 455,51	0,00	3 485 996,94	3 485 996,94	3 485 996,94	0,00	
1641 Emprunts en euros	3 575 455,51	0,00	3 485 996,94	3 485 996,94	3 485 996,94	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	4 794 183,21	1 334 263,10	5 527 124,94	5 527 124,94	6 861 388,04	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	680 000,00	0,00	652 000,00	652 000,00	652 000,00	0,00	
10222 FCTVA	650 000,00	0,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	0,00	
10226 Taxe d'aménagement	30 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	
Total des recettes financières	830 000,00	0,00	752 000,00	752 000,00	752 000,00	0,00	

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Chap. / art. (1)						TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	III = I + II	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	160 000,00	159 253,02	160 000,00	160 000,00	319 253,02	
Total des recettes réelles		5 784 183,21	1 493 516,12	6 439 124,94	6 439 124,94	7 932 641,06	
027	Virement de la section de fonctionnement	2 164 128,19		2 735 940,06	2 735 940,06	2 735 940,06	
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	509 169,00		565 000,00	565 000,00	565 000,00	
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00	
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 094,00		1 089,00	1 089,00	1 089,00	
28031	Frais d'études	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00	
28041511	Subv. Gptl : Bien mobilier, matériel	14 097,00		13 521,00	13 521,00	13 521,00	
28041512	Subv. Gptl : Bâtiments, installations	817,00		0,00	0,00	0,00	
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	2 198,00		6 573,00	6 573,00	6 573,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations	4 185,00		4 185,00	4 185,00	4 185,00	
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 654,00		472,00	472,00	472,00	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	131,00		129,00	129,00	129,00	
28129	Autres aménagements de terrains	83 020,00		83 020,00	83 020,00	83 020,00	
281321	Immeubles de rapport	5 398,00		5 398,00	5 398,00	5 398,00	
281351	Bâtiments publics	13 239,00		20 235,00	20 235,00	20 235,00	
28138	Autres constructions	3 573,00		3 223,00	3 223,00	3 223,00	
28152	Installations de voirie	14 229,00		17 068,00	17 068,00	17 068,00	
281534	Réseaux d'électrification	159 068,00		159 053,00	159 053,00	159 053,00	
281538	Autres réseaux	4 936,00		4 936,00	4 936,00	4 936,00	
281568	Autre matériel, outillage incendie	4 902,00		9 135,00	9 135,00	9 135,00	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 769,00		1 786,00	1 786,00	1 786,00	
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	44 952,00		55 737,00	55 737,00	55 737,00	
281828	Autres matériels de transport	28 396,00		40 496,00	40 496,00	40 496,00	
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		2 513,00	2 513,00	2 513,00	
281838	Autre matériel informatique	35 203,00		34 537,00	34 537,00	34 537,00	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		4 482,00	4 482,00	4 482,00	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 058,00		43 244,00	43 244,00	43 244,00	
28188	Autres immo. corporelles	41 260,00		51 148,00	51 148,00	51 148,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00	
2115	Terrains bâtis	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00	
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		2 673 297,19		3 325 940,06	3 325 940,06	3 325 940,06	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 103, 105 et 10419.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recette réalisés en cas de réduction ou d'annulation de mandats, d'arrêt ou de renversement.

(5) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R) (46) = (D) (42).

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

(7) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 204 « produit des cessions d'immeubles »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (01.047 = RI.047).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	12 059 434,89	0,00	0,00	12 868 276,06	12 868 276,06	0,00	12 868 276,06	12 868 276,06
011	Charges à caractère général (3)	1 836 978,00	0,00	0,00	1 861 036,00	1 861 036,00	0,00	1 861 036,00	1 861 036,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 607 238,60	0,00		5 653 890,00	5 653 890,00		5 653 890,00	5 653 890,00
014	Atténuations de produits	631 413,00	0,00		655 590,00	655 590,00		655 590,00	655 590,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	972 908,10	0,00	0,00	1 029 520,00	1 029 520,00	0,00	1 029 520,00	1 029 520,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	9 048 537,70	0,00	0,00	9 200 036,00	9 200 036,00	0,00	9 200 036,00	9 200 036,00
66	Charges financières	332 600,00	0,00		366 000,00	366 000,00		366 000,00	366 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	337 600,00	0,00	0,00	367 300,00	367 300,00	0,00	367 300,00	367 300,00
	Total des dépenses réelles	9 386 137,70	0,00	0,00	9 567 336,00	9 567 336,00	0,00	9 567 336,00	9 567 336,00
023	Virement à la section d'investissement	2 164 128,19			2 735 940,06	2 735 940,06		2 735 940,06	2 735 940,06
042	Opérations entre transf. entre sections (4)	509 169,00			565 000,00	565 000,00		565 000,00	565 000,00
043	Opérations entre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	2 673 297,19			3 300 940,06	3 300 940,06		3 300 940,06	3 300 940,06

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		12 868 276,06
--	--	----------------------

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

- (1) Voir état FB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements d'annuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	10 725 710,00	0,00	10 992 335,00	10 992 335,00	10 992 335,00
013	Atténuations de charges (2)	160 000,00	0,00	137 237,00	137 237,00	137 237,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	639 020,00	0,00	719 900,00	719 900,00	719 900,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	97 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00
731	Fiscalité locale	5 881 571,00	0,00	5 944 852,00	5 944 852,00	5 944 852,00
74	Dotations et participations (2)	3 504 653,00	0,00	3 659 362,00	3 659 362,00	3 659 362,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	198 650,00	0,00	198 669,00	198 669,00	198 669,00
	Total des recettes de gestion des services	10 480 894,00	0,00	10 753 020,00	10 753 020,00	10 753 020,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
77	Produits spécifiques (2)	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	9 600,00	0,00	200,00	200,00	200,00
	Total des recettes réelles	10 490 494,00	0,00	10 753 220,00	10 753 220,00	10 753 220,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	239 216,00		239 115,00	239 115,00	239 115,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	239 216,00		239 115,00	239 115,00	239 115,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	1 875 941,06
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées		12 868 276,06
--	--	----------------------

(1) Voir état I-II pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 049).
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrire en cas de report des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE										B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
	TOTAL	12 059 434,89	0,00	0,00	12 868 276,06	12 868 276,06	0,00	12 868 276,06	12 868 276,06	12 868 276,06
011	Charges à caractère général (4)	1 836 978,00	0,00	0,00	1 861 036,00	1 861 036,00	0,00	1 861 036,00	1 861 036,00	1 861 036,00
60611	Eau et assainissement	36 000,00	0,00	0,00	45 436,00	45 436,00	0,00	45 436,00	45 436,00	45 436,00
60612	Energie - Electricité	227 931,00	0,00	0,00	228 400,00	228 400,00	0,00	228 400,00	228 400,00	228 400,00
60613	Chauffage urbain	55 381,00	0,00	0,00	48 730,00	48 730,00	0,00	48 730,00	48 730,00	48 730,00
60621	Combustibles	59 484,00	0,00	0,00	30 700,00	30 700,00	0,00	30 700,00	30 700,00	30 700,00
60622	Carburants	46 000,00	0,00	0,00	47 000,00	47 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
60623	Alimentation	21 410,00	0,00	0,00	23 700,00	23 700,00	0,00	23 700,00	23 700,00	23 700,00
60631	Fournitures d'entretien	24 000,00	0,00	0,00	29 353,00	29 353,00	0,00	29 353,00	29 353,00	29 353,00
60632	Fournitures de petit équipement	24 000,00	0,00	0,00	20 041,00	20 041,00	0,00	20 041,00	20 041,00	20 041,00
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	0,00	0,00	7 848,00	7 848,00	0,00	7 848,00	7 848,00	7 848,00
60636	Habillement et vêtements de travail	30 500,00	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
6064	Fournitures administratives	14 000,00	0,00	0,00	14 250,00	14 250,00	0,00	14 250,00	14 250,00	14 250,00
6065	Livres, disp., cass. (biblio. Médiat.)	40 945,00	0,00	0,00	28 851,00	28 851,00	0,00	28 851,00	28 851,00	28 851,00
6067	Fournitures scolaires	20 005,00	0,00	0,00	20 040,00	20 040,00	0,00	20 040,00	20 040,00	20 040,00
6068	Autres matières et fournitures	132 200,00	0,00	0,00	116 331,00	116 331,00	0,00	116 331,00	116 331,00	116 331,00
611	Contrats de prestations de services	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	7 000,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
61351	Matériel roulant	84 910,00	0,00	0,00	87 270,00	87 270,00	0,00	87 270,00	87 270,00	87 270,00
61358	Autres	101 514,80	0,00	0,00	98 600,00	98 600,00	0,00	98 600,00	98 600,00	98 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 130,00	0,00	0,00	2 953,00	2 953,00	0,00	2 953,00	2 953,00	2 953,00
61521	Entretien terrains	27 200,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	58 300,00	0,00	0,00	85 232,00	85 232,00	0,00	85 232,00	85 232,00	85 232,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voisins	23 000,00	0,00	0,00	28 900,00	28 900,00	0,00	28 900,00	28 900,00	28 900,00
615232	Entretien, réparations réseaux	53 500,00	0,00	0,00	56 600,00	56 600,00	0,00	56 600,00	56 600,00	56 600,00
61551	Entretien matériel roulant	26 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 850,00	0,00	0,00	6 460,00	6 460,00	0,00	6 460,00	6 460,00	6 460,00
6156	Maintenance	33 960,00	0,00	0,00	63 320,00	63 320,00	0,00	63 320,00	63 320,00	63 320,00
6161	Multirisques	62 656,00	0,00	0,00	80 200,00	80 200,00	0,00	80 200,00	80 200,00	80 200,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	9 240,00	0,00		7 865,00	7 865,00	0,00	7 865,00	7 865,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
6188	Autres frais divers	21 067,00	0,00		17 451,00	17 451,00	0,00	17 451,00	17 451,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	18 100,00	0,00		37 700,00	37 700,00	0,00	37 700,00	37 700,00
6231	Annonces et insertions	26 134,00	0,00		21 345,00	21 345,00	0,00	21 345,00	21 345,00
6232	Fêtes et cérémonies	29 100,00	0,00		15 290,00	15 290,00	0,00	15 290,00	15 290,00
6234	Réceptions	29 945,00	0,00		24 350,00	24 350,00	0,00	24 350,00	24 350,00
6236	Catalogues et imprimés	29 000,00	0,00		38 625,00	38 625,00	0,00	38 625,00	38 625,00
6238	Divers	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6247	Transports collectifs	43 286,00	0,00		40 741,00	40 741,00	0,00	40 741,00	40 741,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 200,00	0,00		4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00
6261	Frais d'affranchissement	18 400,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6262	Frais de télécommunications	26 735,00	0,00		32 525,00	32 525,00	0,00	32 525,00	32 525,00
627	Services bancaires et assimilés	3 600,00	0,00		4 100,00	4 100,00	0,00	4 100,00	4 100,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 180,00	0,00		16 820,00	16 820,00	0,00	16 820,00	16 820,00
6282	Frais de gardiennage	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6263	Frais de nettoyage des locaux	11 300,00	0,00		7 800,00	7 800,00	0,00	7 800,00	7 800,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	32 900,00	0,00		47 800,00	47 800,00	0,00	47 800,00	47 800,00
62878	Remb. frais à des tiers	500,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6288	Autres services extérieurs	163 419,20	0,00		212 499,00	212 499,00	0,00	212 499,00	212 499,00
63512	Taxes foncières	27 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	35 505,00	0,00		30 450,00	30 450,00	0,00	30 450,00	30 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	5 607 238,60	0,00		5 653 890,00	5 653 890,00		5 653 890,00	5 653 890,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	465 000,00	0,00		416 466,00	416 466,00		416 466,00	416 466,00
6218	Autre personnel extérieur	70 000,00	0,00		108 600,00	108 600,00		108 600,00	108 600,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 003,59	0,00		52 064,00	52 064,00		52 064,00	52 064,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 482 591,67	0,00		2 234 902,00	2 234 902,00		2 234 902,00	2 234 902,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64112	SFT, indemnité de résidence	59 846,04	0,00		67 142,00	67 142,00		67 142,00	67 142,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	251 385,15	0,00		400 538,00	400 538,00		400 538,00	400 538,00
64131	Rémunérations	805 604,71	0,00		794 286,00	794 286,00		794 286,00	794 286,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	14 376,96	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Coalisitions à I.U.R.S.S.A.F.	591 340,80	0,00		587 880,00	587 880,00		587 880,00	587 880,00
6453	Coalisitions aux caisses de retraites	678 184,08	0,00		824 247,00	824 247,00		824 247,00	824 247,00
6454	Coalisitions aux A.S.S.E.D.I.C.	31 010,60	0,00		29 251,00	29 251,00		29 251,00	29 251,00
6455	Coalisitions pour assurance du personnel	74 312,00	0,00		69 474,00	69 474,00		69 474,00	69 474,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 083,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
64731	Allocations chômage versées directement	7 000,00	0,00		15 540,00	15 540,00		15 540,00	15 540,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	30 000,00	0,00		30 500,00	30 500,00		30 500,00	30 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 500,00	0,00		20 500,00	20 500,00		20 500,00	20 500,00
014	Atténuations de produits	631 413,00	0,00		655 590,00	655 590,00		655 590,00	655 590,00
7391112	Degrév. taxe habit. / logements vacants	20 500,00	0,00		37 000,00	37 000,00		37 000,00	37 000,00
739211	Attribution de compensation	585 275,00	0,00		618 590,00	618 590,00		618 590,00	618 590,00
7498	Autres revers, dotations, participations	25 636,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	972 908,10	0,00		1 029 520,00	1 029 520,00		1 029 520,00	1 029 520,00
65311	Indemnités de fonction	156 720,00	0,00		154 600,00	154 600,00		154 600,00	154 600,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
65313	Coalisitions de retraite	7 400,00	0,00		7 450,00	7 450,00		7 450,00	7 450,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 900,00	0,00		8 100,00	8 100,00		8 100,00	8 100,00
65315	Formation	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6553	Service d'incendie	303 505,80	0,00		312 611,00	312 611,00		312 611,00	312 611,00
65568	Autres contributions	4 500,00	0,00		23 400,00	23 400,00		23 400,00	23 400,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		22 600,00	22 600,00		22 600,00	22 600,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	1 500,00	0,00		47 425,00	47 425,00	0,00	47 425,00	47 425,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	74 910,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	162 100,00	0,00		154 600,00	154 600,00	0,00	154 600,00	154 600,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	25 000,00	0,00		22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00
65818	Autres	56 972,30	0,00		52 130,00	52 130,00	0,00	52 130,00	52 130,00
65888	Autres	172 400,00	0,00		151 000,00	151 000,00	0,00	151 000,00	151 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	9 048 537,70	0,00	0,00	9 200 036,00	9 200 036,00	0,00	9 200 036,00	9 200 036,00
66	Charges financières	332 600,00	0,00		366 000,00	366 000,00		366 000,00	366 000,00
6611	Intérêts réglés à l'échéance	313 000,00	0,00		346 000,00	346 000,00		346 000,00	346 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-400,00	0,00		-10 000,00	-10 000,00		-10 000,00	-10 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	20 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières réelles	337 600,00	0,00	0,00	367 300,00	367 300,00		367 300,00	367 300,00
	Total des dépenses réelles	9 386 137,70	0,00	0,00	9 567 336,00	9 567 336,00	0,00	9 567 336,00	9 567 336,00
023	Virement à la section d'investissement	2 164 128,19			2 735 940,06	2 735 940,06		2 735 940,06	2 735 940,06
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	509 169,00			565 000,00	565 000,00		565 000,00	565 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporées	509 169,00			565 000,00	565 000,00		565 000,00	565 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	2 673 297,19			3 300 940,06	3 300 940,06		3 300 940,06	3 300 940,06

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	52 605,28
Montant des ICNE de l'exercice N-1	62 605,28
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-10 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements d'immobiliers mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des entretiens d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (OP 042 = RF 040) / OP 043 = RF 043).
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE							B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
			I		II		
	TOTAL	10 725 710,00	0,00	10 992 335,00	10 992 335,00	10 992 335,00	
013	Atténuations de charges (3)	160 000,00	0,00	137 237,00	137 237,00	137 237,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	160 000,00	0,00	137 237,00	137 237,00	137 237,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	639 020,00	0,00	719 900,00	719 900,00	719 900,00	
7022	Coupes de bois	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
70323	Red. occupation dom. public	7 800,00	0,00	8 300,00	8 300,00	8 300,00	
7036	Droits de pâturage et de tourbage	220,00	0,00	150,00	150,00	150,00	
7062	Redevances services à caractère culturel	282 500,00	0,00	311 250,00	311 250,00	311 250,00	
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	
70632	Redevances services à caractère loisir	24 500,00	0,00	34 100,00	34 100,00	34 100,00	
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	245 000,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00	
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	4 000,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00	
70878	Remb. frais par des tiers	35 000,00	0,00	55 200,00	55 200,00	55 200,00	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	97 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00	
732221	Fonds péréquation résis. com. et intercom	97 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00	
7338	Autres impôts spéc. coll. Ile-de-France	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	5 881 571,00	0,00	5 944 852,00	5 944 852,00	5 944 852,00	
73111	Impôts directs locaux	5 329 636,00	0,00	5 438 552,00	5 438 552,00	5 438 552,00	
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	230 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	
73141	Accise sur l'électricité	222 000,00	0,00	204 000,00	204 000,00	204 000,00	
73154	Droits de place	77 500,00	0,00	86 300,00	86 300,00	86 300,00	
7318	Autres	22 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (3)	3 504 653,00	0,00	3 659 362,00	3 659 362,00	3 659 362,00	
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 089 000,00	0,00	1 073 862,00	1 073 862,00	1 073 862,00	
741121	DSR des communes	1 195 690,00	0,00	1 177 255,00	1 177 255,00	1 177 255,00	

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
741123	DSU des communes	508 736,00	0,00	528 700,00	528 700,00	528 700,00
741127	DNP des communes	304 943,00	0,00	317 400,00	317 400,00	317 400,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
74718	Autres participations Etat	100 500,00	0,00	153 711,00	153 711,00	153 711,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7473	Participation départements	12 000,00	0,00	27 520,00	27 520,00	27 520,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	30 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	47 000,00	0,00	46 500,00	46 500,00	46 500,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	37 914,00	37 914,00	37 914,00
747888	Autres	135 284,00	0,00	173 000,00	173 000,00	173 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	44 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	17 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00	20 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	198 650,00	0,00	198 669,00	198 669,00	198 669,00
752	Revenus des immeubles	193 050,00	0,00	190 269,00	190 269,00	190 269,00
756	Libéralités reçues	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	5 000,00	0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00
	Total des recettes de gestion des services	10 490 894,00	0,00	10 753 020,00	10 753 020,00	10 753 020,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7688	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	10 490 494,00	0,00	10 753 220,00	10 753 220,00	10 753 220,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	239 115,00		239 115,00	239 115,00	239 115,00
722	Immobilisations corporelles	210 000,00		210 000,00	210 000,00	210 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	25 216,00		29 115,00	29 115,00	29 115,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	235 216,00		239 115,00	239 115,00	239 115,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. déclarations du chapitre des opérations d'ordre (RF 642 = DI 640) / (RF 643 = DF 643).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destinés à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	
	DEPENSES	1 871 000,00	984 142,00	0,00	175 500,00	65 400,00	5 599 339,00	3 500,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 071,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 871 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	548 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	430 522,00	0,00	15 500,00	65 400,00	5 331 668,00	3 500,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	4 408 273,76	506 819,60	0,00	160 000,00	22 125,00	1 503 241,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	922 276,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	506 819,60	0,00	0,00	22 125,00	1 503 241,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 485 996,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	497 095,00	0,00	30 000,00	274 974,00		9 500 950,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		259 071,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 871 000,00
18	Copie de liaison : affectation (BA, n°je)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00		556 620,00
204	Subventions d'équipement versées	21 753,00	0,00	0,00	0,00		26 753,00
21	Immobilisations corporelles	205 342,00	0,00	30 000,00	270 974,00		6 353 105,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		8 400,00
28	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	266 000,00	0,00	0,00	0,00		266 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		160 000,00
	RECETTES	148 943,00	0,00	0,00	0,00		6 749 401,78
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	0,00	0,00	0,00		962 276,84
13	Subventions d'investissement	8 943,00	0,00	0,00	0,00		2 041 128,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 486 995,94
18	Copie de liaison : affectation (BA, n°je)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
28	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		160 000,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01
Article / compte nature (1)	Libellé	Opérations non ventilables
DEPENSES		1 871 000,00
104	Emprunts auprès des établissements financiers	1 871 000,00
RECETTES		4 408 273,78
102	Dons et fonds d'investissement	612 000,00
106	Réserves	310 278,84
104	Emprunts auprès des établissements financiers	3 485 994,94

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration généraux					026 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non versé	025 Circulaires et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	026 Autres moyens généraux	
	DEPENSES	809 892,00	0,00	38 558,00	0,00	0,00	32 600,00
203	Frais d'études, recherche, développement	545 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions (équipement versés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	248 672,00	0,00	38 550,00	0,00	0,00	0,00
215	Installer, matériel, outillage techniq.	19 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
218	Autres immobilisations corporelles	93 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	RECETTES	506 819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv. inv. rattachées aux actifs non amort.	506 819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (*)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco. social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034 Conseil éco., soc., environ., culture, éducat., 0342 Section culture, éducation et sports	035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
	DEPENSES	6,00	6,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	6,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv. inv. rattachées aux actifs non amort.	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.,eur.intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interdépartementales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	046 Autres actions	
	DEPENSES :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	984 142,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 620,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 222,00
215	Instalati*, matériel, outillage isolés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 700,00
219	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 600,00
	RECETTES :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 819,00
132	Subv.fiv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 819,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. probot. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES						
218	Autres immobilisations corporelles	0.00	15 500.00	0.00	160 000.00	0.00	175 500.00
454	Travaux effectués d'office	0.00	15 500.00	0.00	0.00	0.00	15 500.00
	RECETTES						
454	Travaux effectués d'office	0.00	0.00	0.00	160 000.00	0.00	160 000.00
		0.00	0.00	0.00	160 000.00	0.00	160 000.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs			21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés				
	DEPENSES	1 600,00	11 400,00	52 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Contributions	0,00	0 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Aides imputations corporelles	1 600,00	3 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	22 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	Subv int rattachés aux acts non amort	0,00	0,00	22 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Débitier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres			
		250 CNFPT - Formation des actifs occupés					255 Rémunération des stagiaires	257 CFNPT et CDC - missions spécifiques						258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	256 Missions statutaires et réglementaires		2562 Développement des compétences	2563 Evolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours			2572 Missions administratives	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv. rattachées aux actifs non affect.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage				27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE		
		261 Hébergement et restauration scolaires	262 Sport scolaire	263 Médecine scolaire	264 Classes de découverte	265 Autre service annexes de l'enseignement	271	281	282	283	284			
	DEPENSES													
213	Contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 400,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00
	RECETTES													7 400,00
132	Subv. en rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 125,00
														22 125,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	31 Culture						310 Archéologie préventive											
		36 Services communs	311 Activités artistiques et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives		316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles									
	DEPENSES																		
132	Subv. rattachées aux acts non amort	0,00	2 600,00	231 000,00	271 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrain	0,00	0,00	0,00	259 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 600,00	255 000,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES																		
132	Subv. rattachées aux acts non amort	0,00	0,00	78 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)																				
		321 Salles de sport, gymnases						322 Stades				323 Ploches		324 Centres de formation sportifs		325 Autres équipements sportifs ou loisirs		326 Manifestations sportives		327 Soutien aux sportifs		
		321	322	323	324	325	326	3271	3272	3273	3271	3272	3273	3271	3272	3273	3271	3272	3273			
	DEPENSES	2 450,00	2 364 760,00	1 169 500,00	0,00	1 420 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
132	Subv. inv. rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	950,00	2 363 000,00	1 169 500,00	0,00	1 412 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
219	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	1 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
230	Avances commandes immo-corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	0,00	997 311,00	167 190,00	0,00	356 696,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
132	Subv. inv. rattachées aux actifs non amort	0,00	901 311,00	167 190,00	0,00	350 696,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenneté			39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	346 Autres			
	DEPENSES								
132	Subv. inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	54 550,00	0,00	0,00	0,00	5 599 339,00	
211	Transits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 071,00	
213	Contributions	0,00	0,00	47 500,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	5 270 400,00	
238	Avances rembours. imm. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 468,00	
	RECETTES								
132	Subv. inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 932 241,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libelle	41 Santé					415 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prevention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale									
	420 Services communs		421 Facilité et enfance				422 Petite enfance			
	4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance			
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES										
213 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	426 Autres interventions sociales	TOTAL	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	CONTRIBUTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
								3 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						518 Autres actions d'aménagement urbain
		510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	516 Autres actions d'aménagement urbain		
	DEPENSES	0,00	45 920,00	40 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 175,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 753,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	36 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 422,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	9 600,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 943,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
132	Subv. inv. rattachées aux act. non ass. et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 943,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espaces ruraux et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur localif	553 Aide à l'accès à la propriété	554 Aide d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherches, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installer, matériel, outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
004	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139	Subv im remboursées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur de littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	586 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES						
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 753,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 320,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 422,00
215	Installat°, matériel, outillage achetés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 600,00
275	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 000,00
	RECETTES						
004	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
132	Subv. inv. rattachées aux act. non amont	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 943,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libells	70 Services communs		71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
		720 Services communs collectés et propreté			721 Collecte et traitement des déchets		722 Propreté urbaine			
		7201 Actions prévention et sensibilisation	7202 Collecte des déchets		7211 Collecte des déchets	7212 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
215	InstaBati ⁽¹⁾ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
	DEPENSES					
215	Instalat'..materiel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
	RECETTES					
		0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Priserv, patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
215	Incubator* matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	E2 Transports publics de voyageurs																		
		E0 Services communs	E1 Transports scolaires	E20 Services communs	E21 Transport sur route	E22 Transport ferroviaire	E23 Transport fluvial	E24 Transport maritime	E25 Transport aérien	E28 Autres transports										
	DEPENSES																			
203	Frais d'études, recherches, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat', matériel, outillage achetés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libells	83 Transports de marchandises							836 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritimes	835 Fret aerien	836	
	DEPENSES	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Instalati*, matierel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voies							049 Sécurité routière	
		841 Voies nationale	842 Voies régionale	843 Voies départementale	844 Voies métropolitaine	845 Voies communales	846 Voies hivernales et aises climatiques	847 Equipements de voies		848 Parkings
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	274 974,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherches, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ¹ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	248 974,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Livraisons multimodales	87 Circulations éduquées	88 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferroviaires	853 Halles, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 974,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 974,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	6-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA	
	DEPENSES	1 013 090,00	3 682 432,00	0,00	861 170,00	821 158,00	1 923 132,00	90 850,00	0,00	
011	Charges à caractère général	28 500,00	790 237,00	0,00	37 295,00	177 073,00	527 636,00	37 750,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 377 355,00	0,00	447 064,00	492 625,00	1 300 956,00	30 500,00	0,00	
014	Aliénations de produits	618 590,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	476 540,00	0,00	316 811,00	151 600,00	14 540,00	22 600,00	0,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	366 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	9 115 969,00	565 348,00	0,00	64 200,00	135 914,00	667 720,00	139 273,00	0,00	
013	Aliénations de charges	0,00	137 237,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	298 100,00	0,00	2 200,00	2 000,00	355 150,00	53 000,00	0,00	
73	Impôts et taxes	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	5 658 552,00	24 300,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	3 164 217,00	34 211,00	0,00	0,00	133 914,00	273 020,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	71 500,00	0,00	0,00	0,00	39 550,00	86 273,00	0,00	
76	Produits financiers	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)										A2
Chapitre nature	Libellé	44 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL		
	DEPENSES	0,00	604 559,00	0,00	390 263,00	240 642,00		9 567 335,00		
011	Charges à caractère général	0,00	174 053,00	0,00	18 740,00	71 752,00		1 851 035,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	363 077,00	0,00	373 523,00	168 890,00		5 653 890,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		655 590,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00	47 429,00	0,00	0,00	0,00		1 029 520,00		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		366 000,00		
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 300,00		
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
	RECETTES	0,00	64 646,00	0,00	150,00	0,00		10 753 220,00		
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		137 237,00		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	9 300,00	0,00	150,00	0,00		719 900,00		
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		93 000,00		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 944 862,00		
74	Dotations et participations	0,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00		3 659 362,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 346,00	0,00	0,00	0,00		196 665,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		200,00		
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01	
Article / compte nature (*)	Libellé	01	
DEPENSES			1 913 000,00
627	Services livrés et fournis		3 500,00
635	Autres impôts, taxes (Autres impôts)		25 000,00
661	Charges d'exploitation		385 000,00
739	Revent. et recett. sur impôts et taxes		518 500,00
RECETTES			9 115 969,00
731	Fiscalité locale		5 838 552,00
732	Fiscalité reversée		93 000,00
741	D G F.		3 097 217,00
744	FCTVA		22 000,00
748	Autres allocations et participations		45 000,00
751	Produits de participations		200,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				026 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non votable	025 Comités et comptes fonctionnels	026 Administration générale de l'Etat	
	DEPENSES	3 165 410,00	0,00	42 191,00	0,00	300 311,00
606	Achats non stockés de matières et fourn.	265 043,00	0,00	560,00	0,00	8 110,00
613	Locaux	98 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	65 294,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	80 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	26 785,00	0,00	0,00	0,00	400,00
621	Personnel extérieur au service	504 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	22 500,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	11 840,00	0,00	0,00	0,00	49 740,00
625	Déplacements et missions	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	65 980,00	0,00	0,00	0,00	25 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	18 630,00	0,00	455,00	0,00	835,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 605,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 146 210,00	0,00	27 218,00	0,00	56 795,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	542 463,00	0,00	12 957,00	0,00	26 660,00
647	Autres charges sociales	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	25 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant sur prop. – Subvent	66 000,00	0,00	0,00	0,00	131 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	67 400,00	0,00	0,00	0,00	5 770,00
673	Taxes annuées (sur exercices antérieurs)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reversat, et rest: sur impôts et taxes	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	545 348,00	0,00	20 660,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	137 237,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Reste à utiliser du domaine	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	278 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	62 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non versé	025 Criminelles et pénalités	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens général
747	Participations	12 711,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des imposables	66 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produit divers de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						036 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.sociale région./Conseil dév.	033 Conseil cult.,éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc., 0342 Section culture, éducation et sports	035 Conseil de territoire	036 Autres instances	
	DEPENSES	174 026,06	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non classés de matières et fourn	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Droits	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Droits	776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	173 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interveni* cat prop - Subvent*	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Tires amovibles pour exercices antérieurs	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reventi, et restit. sur impôts et taxes	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	6,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco-social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034 Conseil éco., soc., environ., culture, éducat. 0342 Section culture, éducation et sports	035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
708	Autres produits	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coopérat. act' Internég. sur intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interregionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 882 432,00
606	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 713,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
615	Entretiens et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 204,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 195,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	624 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 090,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 060,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 622,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 605,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230 223,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	582 110,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 250,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 400,00
657	Charges abaissement capt. prop. - Subvent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 700,00
658	Charges d'écras de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 190,00
673	Titres annulés pour erreurs antérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
739	Reverset. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	565 348,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 237,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 600,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 100,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coopération act° Interg.,sur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action révisée de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 711,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protot. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES						
606	Achats non stockés de matières et fourn.	0.00	488 559.00	312 611.00	0.00	0.00	801 170.00
615	Entretien et réparations	0.00	11 720.00	0.00	0.00	0.00	11 720.00
618	Divers	0.00	3 680.00	0.00	0.00	0.00	3 680.00
623	Pub., publications, relations publiques	0.00	5 700.00	0.00	0.00	0.00	5 700.00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	500.00
628	Divers	0.00	4 100.00	0.00	0.00	0.00	4 100.00
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0.00	11 065.00	0.00	0.00	0.00	11 065.00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0.00	4 000.00	0.00	0.00	0.00	4 000.00
641	Rémunérations du personnel	0.00	320 935.00	0.00	0.00	0.00	320 935.00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0.00	115 495.00	0.00	0.00	0.00	115 495.00
647	Autres charges sociales	0.00	5 544.00	0.00	0.00	0.00	5 544.00
655	Contributions obligatoires	0.00	0.00	312 611.00	0.00	0.00	312 611.00
658	Charges diverses de gestion courante	0.00	4 200.00	0.00	0.00	0.00	4 200.00
	RECETTES						
709	Autres produits	0.00	64 208.00	0.00	0.00	0.00	64 208.00
731	Fiscalité locale	0.00	2 200.00	0.00	0.00	0.00	2 200.00
		0.00	82 000.00	0.00	0.00	0.00	82 000.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FUNCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellés	20 Services communs			21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	212 Ecoles primaires		213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés				
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires					213 Classes regroupées			
DEPENSES												
606	Autels non stockés de matières et livres	1 550,00	378 776,00	111 791,00	14 750,00	0,00	151 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	32 776,00	55 505,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Charges	910,00	2 710,00	3 400,00	2 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 172,00	10 569,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 930,00	2 387,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Charges	38 214,00	0,00	4 900,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autres org.)	0,00	3 325,00	384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	88 887,00	228 369,00	23 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	35 427,00	91 701,00	10 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	9 896,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervenant "cat prop. - Subvent"	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		39 914,00	96 006,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	37 914,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres				
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CIFPPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et COG - missions spécifiques		258 Autres			
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours			2572 Missions administratives		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cap prop. - Suivi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage				27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services pédagogiques et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		262 Sport scolaire	263 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexes de l'enseignement		281 Hébergement et restauration scolaires	282	283	284		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	021 198,00
605	Achats non classés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 431,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 460,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 251,00
624	Transports taxis, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 317,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 214,00
633	Impôts, taxes, versements (autres orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 708,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 830,00
646	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 990,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 996,00
657	Charges intervenant "opt prop. - Subvenir"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 914,00
709	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 914,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	31 Culture						318 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	316 Archéologie préventive
		36 Services communs	311 Activités artistiques et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives			
DEPENSES										
606	Achats non stockés de matières et fourn.	397 119,00	235 545,00	8 400,00	350 490,00	0,00	0,00	355 427,00	0,00	0,00
613	Locations	1 000,00	5 910,00	4 000,00	49 890,00	0,00	0,00	26 800,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00
618	Charges	4 800,00	2 210,00	4 000,00	10 910,00	0,00	0,00	4 400,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 650,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	8 900,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 500,00	0,00	340,00	1 370,00	0,00	0,00	1 315,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assemblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
628	Charges	0,00	16 500,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autres impôts)	3 886,00	2 407,00	0,00	2 883,00	0,00	0,00	1 947,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	600,00	0,00	900,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	267 662,00	136 516,00	0,00	161 994,00	0,00	0,00	129 315,00	0,00	0,00
646	Charges sécurité sociale et prevoyance	118 247,00	97 000,00	0,00	72 453,00	0,00	0,00	54 570,00	0,00	0,00
657	Charges interven' ext prop " Subvent"	0,00	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
RECETTES										
706	Produits de services	0,00	121 800,00	0,00	12 250,00	0,00	0,00	268 800,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	69 600,00	0,00	12 250,00	0,00	0,00	239 000,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	36	31									
		Services communs	Culture									
		311	312	313	314	315	316	317	310			
		Activités artis.,actions et manifest.cult.	Patrimoine	Bibliothèques, médiathèques	Musées	Services d'archives	Théâtres et spectacles vivants	Cinéma et autres salles de spectacles	Archéologie préventive			
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00			0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)													
		321 Salles de sport, gymnases		322 Stades		323 Piscines		324 Centres de formation sportifs		325 Autres équipements sportifs ou locaux		326 Manifestations sportives		327 Soutien aux sportifs	
		321	322	323	324	325	326	3271	3272	3273	3271	3272	3273		
		47 830,00	20 115,00	30 214,00	0,00	26 536,00	0,00	2 052,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES														
600	Achats non stockés de matériels et fourni	34 600,00	13 150,00	32 875,00	0,00	15 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	11 130,00	8 460,00	-4 628,00	0,00	10 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations immédiates, honoraires	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Pris postaux et frais télécommunication	1 200,00	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges interviens' ext' prep. - Subvent'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	500,00	1 500,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immobilis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FUNCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	439 287,00	0,00	0,00	0,00	1 923 132,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	15 837,00	0,00	0,00	0,00	208 318,00
613	Locations	0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	96 770,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	63 778,00
618	Divers	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	33 700,00
624	Transports (bans, transports collectifs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	8 725,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
628	Divers	0,00	0,00	41 780,00	0,00	0,00	0,00	75 780,00
633	Impôts, taxes, versements (autres orga.)	0,00	0,00	3 835,00	0,00	0,00	0,00	14 952,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 515,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	246 425,00	0,00	0,00	0,00	903 916,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	102 816,00	0,00	0,00	0,00	405 088,00
657	Charges interven' opt prop. - Subvent'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	1 740,00	0,00	0,00	0,00	7 250,00
	RECETTES	0,00	0,00	226 776,00	0,00	0,00	0,00	667 720,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	33 500,00	0,00	0,00	0,00	351 350,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
747	Participations	0,00	0,00	187 000,00	0,00	0,00	0,00	273 020,00
752	Revenus des immobilis	0,00	0,00	36 200,00	0,00	0,00	0,00	37 100,00
758	Produits divers de gestion courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FUNCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					416 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES						
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	92 636,06	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	17 300,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	12 700,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	22 600,00	0,00
	RECETTES						
706	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	139 273,06	0,00
752	Revenus des immobilis	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00	0,00
						86 273,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FUNCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale								
		420 Services communs	421 Famille et enfance			4214 Adolescence	422 Petite enfance		4228 Autres actions pour la petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance		4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil		
	DEPENSES:									
506	Achats non scolaires de matériels et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	7 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES:									
738	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des impositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	426 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention					
			4231	4232	4233	424	425	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 850,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 330,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 720,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
690	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 400,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 273,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 600,00
732	Revenus des immobilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 273,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						518 Autres actions d'aménagement urbain	
		510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	516 Autres actions d'aménagement urbain			
	DEPENSES	91 796,00	346 710,00	90 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 853,00
606	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	800,00	41 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	853,00
615	Echafauds et réparations	0,00	5 700,00	49 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0,00	3 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	30 038,00	0,00	230 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	13 383,00	0,00	194 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven ^t col prop. - Subvent ⁿ	47 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 346,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Revenus utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 346,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	
A2.935	

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Appropriations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dev.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aide d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	88 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non éligibles de matériels et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	20 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	44 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpl prop. - Subventi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation de domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des impositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur de littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	004 559,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 700,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	853,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre exp.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 505,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 905,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 111,00
657	Charges interven' cat prop. - Subvent'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 429,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	04 646,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
703	Restitutions utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 346,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine								
				720 Services communs collecte et propreté		721 Actions déchets et traitement des déchets			722 Propreté urbaine			
				7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement				
DEPENSES												
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 870,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 651,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 002,00
RECETTES		150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
	DEPENSES					
695	Achats non affectés de matériaux et fourn	0,00	3 540,00	0,00	0,00	0,00
815	Entretien et réparations	0,00	3 540,00	0,00	0,00	0,00
833	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
841	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
845	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES					
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		
		A2.937

FUNCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Priserv, patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 253,00	
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 540,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00	
633	Impôts, taxes, versements (autres org.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 870,00	
641	Rémunérations ou personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 651,00	
645	Chargés sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 002,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159,00	
703	Reste à réaliser utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	E2 Transports publics de voyageurs													
		E0 Services communs	E1 Transports scolaires	E20 Services communs	E21 Transport sur route	E22 Transport terrestre	E23 Transport fluvial	E24 Transport maritime	E25 Transport aérien	E26 Autres transports					
	DEPENSES														
606	Achats non bloqués de matières et fourni	0,00	36 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Eclairage et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	36 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES														
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
	DEPENSES	6,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00
606	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	6,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voies								
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Voiesse hivernale et abas climatiques	847 Equipements de voies	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	204 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non étiquetés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	8 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, fournitures collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	115 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	51 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Livraisons multimodales	87 Circulations éduquées	88 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferroviaires	853 Halles, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 642,00	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 928,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 400,00	
604	Transports locaux, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 424,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 926,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 408,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 556,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/03/N	Montant des tranches N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant 03 au 31/03/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
902530048	18/03/2024	500 000,00	500 000,00	11 709,83	0,00	500 000,00
0006227871	02/12/2024	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5196 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 500 000,00	500 000,00	11 709,83	0,00	500 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB600071C du 20/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 427-1-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indices (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
183 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
184 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					21 305 500,00									
1841 Emprunts en euros (Total)														
0000067596	CREDIT AGRICOLE	26/12/2014	26/08/2015	22/06/2016	440 000,00	F	Taux fixe à 3,16 %	3,160	3,160	EUR	A	P	O	A-1
00000791703	CREDIT AGRICOLE	03/12/2015	03/08/2016	03/10/2016	200 000,00	F	Taux fixe à 2,8 %	2,800	2,800	EUR	T	P	D	A-1
00002204913	CREDIT AGRICOLE	12/12/2017	06/04/2018	30/06/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2,17 %	2,170	2,190	EUR	T	P	D	A-1
00002819132	CREDIT AGRICOLE	16/11/2018	16/11/2018	17/08/2020	723 000,00	F	Taux fixe à 2,23 %	2,230	2,230	EUR	A	P	O	A-1
00003463043	CREDIT AGRICOLE	10/01/2020	13/04/2020	25/07/2020	375 000,00	F	Taux fixe à 1,17 %	1,170	1,150	EUR	T	P	O	A-1
00004046411	CREDIT AGRICOLE	31/02/2020	04/04/2021	07/06/2021	300 000,00	F	Taux fixe à 0,90 %	0,900	0,900	EUR	T	P	O	A-1
00005236973	CREDIT AGRICOLE	20/12/2022	28/12/2022	22/01/2023	290 000,00	V	Moyenne Euribor 3M + 1,31Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	3,130	3,160	EUR	T	P	O	A-1
00006365203	CREDIT AGRICOLE	17/12/2024	27/12/2024	26/03/2025	500 000,00	V	Moyenne Euribor 3M + 1,50+Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	4,500	4,710	EUR	T	C	O	A-1
005029	CREDIT AGRICOLE	15/11/2013	23/11/2013	21/02/2014	450 000,00	F	Taux fixe à 4,69 %	4,690	4,770	EUR	T	P	O	A-1
089656E	CAISSE D'EPARGNE	20/01/2020	09/03/2020	25/05/2021	375 000,00	F	Taux fixe à 0,55 %	0,550	0,550	EUR	A	P	D	A-1
10276 00651 0026227902	CREDIT MUTUEL	10/12/2024	18/12/2024	31/12/2025	600 000,00	F	Taux fixe à 3,30 %	3,350	3,390	EUR	X	F	D	A-1
10276 00653 0020427103	CREDIT MUTUEL	10/12/2021	21/12/2021	28/02/2022	1 100 000,00	F	Taux fixe à 0,95 %	0,950	0,950	EUR	T	P	O	A-1
2004	DEVA CL	05/11/2004	31/03/2005	01/11/2006	1 150 000,00	C	Taux fixe à 3,71% à terme 5,27% sur Euribor 12M(Podève) (Marge de 0,09%)	3,710	3,760	EUR	A	P	O	A-1
2007	SOCIETE GENERALE	30/07/2007	30/07/2007	30/10/2007	1 154 000,00	F	Taux fixe à 3,89 %	3,890	4,020	EUR	T	C	O	A-1
2008-1	CREDIT AGRICOLE	04/11/2008	04/11/2008	15/01/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,05 %	4,050	4,940	EUR	T	P	O	A-1
2000328	CAISSE D'EPARGNE	04/01/2021	05/05/2021	25/05/2022	280 000,00	F	Taux fixe à 0,86 %	0,860	0,860	EUR	A	P	D	A-1
4636504	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2015	29/03/2016	25/03/2016	150 000,00	F	Taux fixe à 2,68 %	2,680	2,710	EUR	T	P	O	A-1
4801954	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2016	14/04/2017	25/04/2016	400 000,00	F	Taux fixe à 1,19 %	1,190	1,190	EUR	A	P	O	A-1

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - BP - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Cadrage d'omprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
516635	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2015	03/04/2017	01/01/2018	600 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
6413	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/02/2014	19/02/2014	01/02/2015	475 000,00	V	Limite A/(Pertes) + 1	2,250	2,250	EUR	A	C	O	A-1
93232E	CAISSE D'EPARGNE	06/12/2004	13/12/2004	25/12/2006	900 000,00	F	Taux fixe à 3,15 %	3,150	3,150	EUR	A	P	O	A-1
MONS43626EUR	BANQUE POSTALE	14/12/2022	23/12/2022	01/02/2023	446 000,00	F	Taux fixe à 3,36 %	3,360	3,460	EUR	M	C	O	A-1
MONS43626EUR	BANQUE POSTALE	14/12/2022	23/12/2022	01/02/2023	286 000,00	F	Taux fixe à 3,36 %	3,360	3,460	EUR	M	C	O	A-1
MONS43630EUR	BANQUE POSTALE	14/12/2022	23/12/2022	01/02/2023	106 000,00	F	Taux fixe à 3,36 %	3,360	3,460	EUR	M	C	O	A-1
MONS46117EUR048000001	BANQUE POSTALE	05/12/2023	12/12/2023	01/04/2024	600 000,00	V	(Euribor 3M + 1,1)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,050	5,220	EUR	T	C	O	A-1
MONS48244EUR	BANQUE POSTALE	12/07/2024	31/07/2024	01/11/2024	500 000,00	F	Taux fixe à 3,66 %	3,660	3,770	EUR	T	C	O	A-1
MONS48245EUR	BANQUE POSTALE	12/07/2024	31/07/2024	01/11/2024	300 000,00	F	Taux fixe à 3,66 %	3,660	3,770	EUR	T	C	O	A-1
PE2009	CREDIT AGRICOLE	07/12/2009	10/12/2009	10/02/2010	950 000,00	V	Euribor 3M + 0,50	1,270	1,280	EUR	T	C	O	A-1
PE2010	CREDIT AGRICOLE	01/12/2010	03/02/2011	02/08/2011	400 000,00	F	Taux fixe à 3,14 %	3,140	3,160	EUR	T	C	O	A-1
PE2010/2	CREDIT AGRICOLE	30/12/2010	27/01/2011	25/04/2011	250 000,00	V	Moyenne de Euribor 3M + 0,51	1,330	1,640	EUR	T	C	O	A-1
PE2011	CREDIT AGRICOLE	23/09/2011	29/08/2011	29/09/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 4,30 %	4,300	4,440	EUR	S	C	O	A-1
PE2012	CAISSE D'EPARGNE	03/07/2012	04/07/2012	23/02/2013	400 000,00	F	Taux fixe à 4,87 %	4,870	4,930	EUR	S	C	O	A-1
PE2012/2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/11/2012	17/12/2012	01/12/2013	500 000,00	F	Taux fixe à 3,98 %	3,980	3,980	EUR	A	P	O	A-1
PE2013	CAISSE D'EPARGNE	26/06/2013	18/06/2013	25/02/2014	360 000,00	F	Taux fixe à 4,63 %	4,630	4,710	EUR	T	C	O	A-1
PREBANC2068	SFL CAPITAL	02/10/2006	01/12/2006	01/02/2007	623 500,00	F	Taux fixe à 4,25 %	4,250	4,320	EUR	T	P	O	A-1
RAR 2014	CAISSE D'EPARGNE	05/01/2015	15/03/2015	25/07/2015	250 000,00	F	Taux fixe à 2,50 %	2,960	2,990	EUR	T	P	O	A-1
1843 Emprunts en devises (total)					0,00									
1844 Emprunts assortis d'une option de tréage sur ligne de trésorerie (total)					1 445 000,00									
2005 CIRCA CALYON 002D1H014FR - Tréage 3,71%	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/03/2005	08/12/2005	30/03/2007	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,71 %	3,710	3,890	EUR	S	C	O	A-1
2005 CIRCA CALYON 002D1H014FR - Tréage 1,66%	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	06/12/2005	08/12/2005	31/03/2007	440 000,00	V	(74M)Positive)-Floor -0,09 sur 14M(Caution) + 0,09	2,160	2,230	EUR	S	C	O	A-1
185 Dépôts et cautionnements recus (Total)					0,00									

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Caractéristiques d'emprunt (8)
								Niveau de taux actuariel (5)						
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1673 Dettes pour MEIP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres décaissements (total)					0,00									
Total général					21 305 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux issu de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour en fixe, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire BOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 26 de la loi n°2020-098 du 30 juin 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1664 A et 1665 du code général des impôts.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de centre)	Conversion ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Accueil de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		12 205 802,62					1 879 680,79	348 733,96	0,00	0,00	53 825,77
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		12 161 802,62					1 798 060,70	342 600,19	0,00	0,00	50 551,72
00000167596	N	0,00	A-1	319 165,72	15,47	F	Taux fixe à 3,16 %	3,160	15 635,22	10 085,64	0,00	0,00	5 008,93
00000701763	N	0,00	A-1	130 721,36	11,51	F	Taux fixe à 2,8 %	2,830	9 533,38	3 550,88	0,00	0,00	820,04
00002224913	N	0,00	A-1	782 071,42	18,25	F	Taux fixe à 2,17 %	2,190	35 327,19	16 054,77	0,00	0,00	0,00
00002813132	N	0,00	A-1	608 417,77	19,03	F	Taux fixe à 2,23 %	2,230	24 472,09	13 597,72	0,00	0,00	4 810,90
00003463043	N	0,00	A-1	288 595,06	15,32	F	Taux fixe à 1,17 %	1,180	17 648,04	3 410,48	0,00	0,00	592,45
00004046411	N	0,00	A-1	270 884,10	16,25	F	Taux fixe à 0,93 %	0,930	15 287,59	2 467,21	0,00	0,00	350,12
0005233973	N	0,00	A-1	239 844,85	22,81	V	(Moyenne Euribor 3M + 1,3)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	4,800	9 631,67	9 540,03	0,00	0,00	1 490,45
00006181263	N	0,00	A-1	400 000,00	24,99	V	(Moyenne Euribor 3M + 1,55)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	4,710	20 000,00	20 000,01	0,00	0,00	241,40
000029	N	0,00	A-1	254 716,63	8,89	F	Taux fixe à 4,69 %	4,770	23 319,13	11 541,15	0,00	0,00	1 175,81
0006566	N	0,00	A-1	285 141,32	10,40	F	Taux fixe à 0,95 %	0,950	24 280,86	2 661,34	0,00	0,00	1 451,66
10278 00951 002622792	N	0,00	A-1	900 000,00	1,00	F	Taux fixe à 3,35 %	3,390	900 000,00	30 150,00	0,00	0,00	0,00
10278 00603 00026427803	N	0,00	A-1	948 008,50	16,91	F	Taux fixe à 0,95 %	0,900	51 632,54	8 822,50	0,00	0,00	709,63
2004	N	0,00	A-1	88 266,83	0,93	V	(Euribor 12M-Floor -0,09 sur Euribor 12M) + 0,09	2,090	88 266,83	2 300,92	0,00	0,00	0,00
2007	N	0,00	A-1	158 675,00	2,75	F	Taux fixe à 3,89 %	4,000	57 700,00	5 462,48	0,00	0,00	10,91
2008-1	N	0,00	A-1	283 466,71	3,79	F	Taux fixe à 4,85 %	4,540	85 627,37	12 592,92	0,00	0,00	2 199,07
299032E	N	0,00	A-1	240 896,09	16,40	F	Taux fixe à 0,86 %	0,860	13 225,90	2 072,96	0,00	0,00	1 169,85
4635684	N	0,00	A-1	72 420,10	6,48	F	Taux fixe à 2,68 %	2,710	19 339,80	1 637,50	0,00	0,00	23,11

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - BP - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Convulsive ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Annulé de l'exercice			ICM de l'exercice
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
4801954	N	0,00	A-1	209 648,91	17,32	F	Taux fixe à 1,19 %	1,190	15 020,33	3 565,82	0,00	2 305,05
5166836	N	0,00	A-1	390 000,00	12,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	30 000,00	0,00	0,00	0,00
6413	N	0,00	A-1	352 500,00	26,17	V	Libor Afp(foot) + 1	4,000	11 750,00	14 100,00	0,60	9 822,40
93250E	N	0,00	A-1	900 000,00	1,98	F	Taux fixe à 3,15 %	3,150	0,00	29 324,77	0,00	393,75
MON54502EUR	N	0,00	A-1	411 806,58	23,00	F	Taux fixe à 3,35 %	3,450	17 640,04	13 748,57	0,00	1 103,11
MON54302EUR	N	0,00	A-1	265 920,00	23,00	F	Taux fixe à 3,36 %	3,400	11 520,00	8 076,91	0,00	712,32
MON54303EUR	N	0,00	A-1	153 275,41	23,00	F	Taux fixe à 3,36 %	3,460	6 630,96	5 117,70	0,00	419,57
MON54611EUR0048650/001	N	0,00	A-1	776 000,00	24,00	V	(Euribor 3M + 1,1)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,890	32 000,00	29 075,53	0,00	5 988,50
MON54624EUR	N	0,00	A-1	495 000,00	24,26	F	Taux fixe à 3,66 %	3,770	20 000,00	16 099,30	0,00	2 897,50
MON54624EUR	N	0,00	A-1	207 000,00	24,58	F	Taux fixe à 3,68 %	3,770	12 000,00	16 063,73	0,00	1 738,50
PE2009	N	0,00	A-1	223 125,00	5,11	V	Euribor 3M + 0,55	3,690	42 500,00	4 407,45	0,00	658,46
PE2010	N	0,00	A-1	125 000,00	6,09	F	Taux fixe à 3,14 %	3,190	20 000,00	3 669,30	0,00	531,18
PE20102	N	0,00	A-1	78 125,00	6,07	V	Moyenne de Euribor 3M + 0,51	4,000	12 500,00	2 363,67	0,00	308,02
PE2011	N	0,00	A-1	300 000,00	7,16	F	Taux fixe à 4,39 %	4,440	40 000,00	12 731,00	0,00	3 857,80
PE2012	N	0,00	A-1	100 000,00	7,30	F	Taux fixe à 4,87 %	4,930	20 000,00	7 548,30	0,00	662,86
PE20122	N	0,00	A-1	124 419,51	2,92	F	Taux fixe à 3,95 %	3,960	39 896,53	4 916,94	0,00	260,14
PE2013	N	0,00	A-1	157 500,00	8,98	F	Taux fixe à 4,63 %	4,710	17 500,00	6 968,40	0,00	90,03
PREBAME2008	N	0,00	A-1	116 590,31	1,02	F	Taux fixe à 4,25 %	4,320	57 282,05	4 067,78	0,00	204,51
RAE 2014	N	0,00	A-1	149 414,61	10,32	F	Taux fixe à 2,98 %	2,990	12 321,40	4 286,74	0,00	732,09
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de swap sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		144 000,00					72 000,00	4 133,77	0,00	474,05
2005 CRICA CALYON 00021H014PR - Tranche 3,71%	N	0,00	A-1	100 000,00	1,75	F	Taux fixe à 3,71 %	3,800	50 000,00	3 287,48	0,00	474,05
2005 CRICA CALYON 00021H014PR - Tranche 3,71%	N	0,00	A-1	41 000,00	1,75	V	(74M)(Positive)-Floor -0,09 sur T4N(Positive) + 0,06	3,300	22 000,00	846,29	0,00	0,00

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - BP - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
185 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
187 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1871 Avances concédées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1872 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1875 Dettes pour l'ETP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1876 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1878 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
188 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1881 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1882 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1887 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 285 802,62					1 879 040,76	346 733,96	0,00	53 925,77

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de résorption, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est assorti d'une couverture, il convient de compléter le libellé « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire ICG2015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts échus) et Intérêts éventuels et comptabilisés à l'article 686.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		IV
		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts variables par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant (12)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (barrière) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multipliateur jusqu'à 3 ou multipliateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multipliateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à long terme. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et le part non couvert.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant à couvrir et le part non couvert.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 8) : 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dans l'un des zones euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, indice ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat initial et comparables à l'article 60111 et des intérêts éventuels à percevoir au titre du contrat d'échange et comparables à l'article 606.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comparables au 706.
 (12) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comparables au 706.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV – ANNEXES

IV

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacés		(1) Indices zone euro	(2) Indices libération française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple stationné (cap) ou encadré (barrel)	Nombre de produits	38	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 295 002,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00
								0,00

(1) Cette annexe retracé le stock de dette au 31/12/2024 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Reference de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Neture de la couverture (change ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, barrel, ratchet).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Efficacité de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/668	
Taux fixe (total)					0,00	0,00	
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	
Taux complexes (total) (2)					0,00	0,00	
Total					0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JCCB-1015977C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Deliberation du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	2024-10-15
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		
L	DOCUMENTS URBANISME	10	15/10/2024
L	FRAIS D'ETUDES NON AMORTISSABLES	0	15/10/2024
L	FRAIS D'ETUDES NON SUIVIS DE TRAVAUX	5	15/10/2024
L	FRAIS D'INSERTION	5	15/10/2024
L	SUBV EQUIP VERSEE MOBILIERS MATERIEL ETUDES GFP	5	15/10/2024
L	SUBV EQUIP VERSEE BIENS IMMOB TVX INSTALLATIONS	30	15/10/2024
L	SUBV EQUIP VERSEE MOBILIERS MATERIELS ETUDES < 200	1	15/10/2024
L	SUBV EQUIP VERSEE MOBILIERS MATERIELS ETUDES > 200	5	15/10/2024
L	SUBV EQUIP VERSEE BATIMENT ET INSTALLATIONS	30	15/10/2024
L	LOGICIELS	5	15/10/2024
L	AUTRES IMMOS INCORPORELLES	5	15/10/2024
L	TERRAINS NUS	0	15/10/2024
L	TERRAINS BATIS	0	15/10/2024
L	PLANTATIONS ARBRES ARBUSTES	15	15/10/2024
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	15	15/10/2024
L	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0	15/10/2024
L	BATIMENTS SCOLAIRES	0	15/10/2024
L	BATIMENTS SOCIAUX MEDICO SOCIAUX	0	15/10/2024
L	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	0	15/10/2024
L	EQUIPEMENTS CIMETIERE	0	15/10/2024
L	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0	15/10/2024
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	30	15/10/2024
L	INSTAL AGENCEMENTS AMENAGEMENT BAT PUBLICS	0	15/10/2024
L	AUTRES CONSTRUCTIONS AMENAGEMENT IMMEUBLE RAPPORT	30	15/10/2024
L	AUTRES CONSTRUCTIONS NON AMORTISSABLES	0	15/10/2024
L	AUTRES CONSTRUCTIONS AMORTISSABLES	15	15/10/2024
L	RESEAUX DE VOIRIE	0	15/10/2024
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	15	15/10/2024
L	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	15	15/10/2024
L	AUTRES RESEAUX	15	15/10/2024
L	AUTRES MATERIELS INCENDIE	5	15/10/2024

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Deliberation du
L	VEHICULES LEGERS VOIRIE	10
L	VEHICULES LOURDS VOIRIE	15
L	AUTRE MATERIEL OUTILLAGE VOIRIE	5
L	AUTRES MATERIEL OUTILLAGE TECH	2
L	INSTALL GENERALES AGENCEMENTS DIVERS	10
L	VEHICULES LEGERS	10
L	VEHICULES LOURDS	15
L	AUTRES VEHICULES	5
L	MATERIEL INFO SCOLAIRES < 1000?	3
L	MATERIEL INFO SCOLAIRES > 1000?	5
L	MATERIEL INFO < 1000?	3
L	MATERIEL INFO > 1000?	5
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	5
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	5
L	MATERIEL TELEPHONE	3
L	AUTRES IMMOS CORPORELLES > 10000?	15
L	AUTRES IMMOS CORPORELLES < 1000?	3
L	AUTRES IMMOS CORPORELLES > 1000?	8
L	TRAVAUX EN COURS	0

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations (3)	0,00		378 281,06	378 281,06	0,00	378 281,06
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		378 281,06	378 281,06	0,00	378 281,06
Recettes à recouvrer	0,00	01/01/2008	77 849,73	77 849,73	0,00	77 849,73
Recettes à recouvrer budget assainissement	0,00	07/12/2021	300 431,33	300 431,33	0,00	300 431,33
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		378 281,06	378 281,06	0,00	378 281,06
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		378 281,06	378 281,06	0,00	378 281,06

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour fêtes au titre du profit, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

N° opération : 00	Intitulé de l'opération : TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE	RECETTES			Date de la délibération :
		CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)			Total (4)
RECETTES					
DEPENSES (a)					
45411	DEPENSES (5)	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
Dépenses nettes (a - c)		0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
45412	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)					
		0,00	0,00	160 000,00	160 000,00

N° opération : 01	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI PERIL IMMINENT 18 BOULEVARD P. GELY	RECETTES			Date de la délibération :
		CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)			Total (4)
RECETTES					
DEPENSES (a)					
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)					
		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
45452	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	57 191,63	0,00	57 191,63
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	57 191,63	0,00	57 191,63
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)					
		0,00	57 191,63	0,00	57 191,63

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - BP - 2025

N° opération : 01		Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI PERIL IMMINENT 18 BOULEVARD P. GELY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	57 191,63	0,00	57 191,63	0,00

N° opération : 02		Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	36 328,14	0,00	0,00	0,00	0,00
45 PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (5)	33 928,14	0,00	0,00	0,00	0,00
4541 PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE (5)	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	36 328,14	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	36 328,14	0,00	36 328,14	36 328,14
45 4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	36 328,14	0,00	0,00	36 328,14
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	36 328,14	0,00	36 328,14	36 328,14

N° opération : 03		Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE PERIL IMMINENT 9 IMPASSE PALOC			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	20 885,28	0,00	0,00	0,00	0,00
4541 PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE (5)	20 885,28	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	20 885,28	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 03	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE PERIL IMMINENT 9 IMPASSE PALOC	Date de la délibération :	
		RAR N-1 (3)	Total (4)
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Nouveaux crédits votés
	RECETTES (b)		
4542.4582	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	58 359,66
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	58 359,66
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	58 359,66

N° opération : 04	Intitulé de l'opération : INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER PERIL IMMINENT 659 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Date de la délibération :	
		RAR N-1 (3)	Total (4)
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Nouveaux crédits votés
	DEPENSES (a)		
45411	INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER (5)	4 920,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	4 920,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	4 920,00	0,00
	RECETTES (b)		
45.4542	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	4 920,00	1 154,90
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	4 920,00	1 154,90

N° opération : 05	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY	Date de la délibération :	
		RAR N-1 (3)	Total (4)
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Nouveaux crédits votés
	DEPENSES (a)		
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

N° opération : 05	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY	Date de la délibération :	
		RAR N-1 (3)	Total (4)
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00
	RECETTES (b)		
	4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 258,30	1 258,30
	040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	1 258,30	1 258,30

N° opération : 06	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 24 BOULEVARD PASTEUR PERIL IMMINENT 891 ROUTE DE GREZAC	Date de la délibération :	
		RAR N-1 (3)	Total (4)
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00
	RECETTES (b)		
	45 45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 571,61	1 571,61
	040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	1 571,61	1 571,61

N° opération : 07	Intitulé de l'opération : INCURIE 5 RUE DU 14 JUILLET PERIL IMMINENT 5 BOULEVARD DE LA BOUQUERIE	Date de la délibération :	
		RAR N-1 (3)	Total (4)
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	4 000,00	4 000,00

N° opération : 07	Intitulé de l'opération : INCURIE 5 RUE DU 14 JUILLET PERIL IMMINENT 5 BOULEVARD DE LA BOUQUERIE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
45411 INCURIE 5 RUE DU 14 JUILLET (5)	4 000,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	4 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	4 000,00	1 195,64	0,00	1 195,64
45 45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	4 000,00	1 195,64	0,00	1 195,64
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	4 000,00	1 195,64	0,00	1 195,64

N° opération : 08	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 63 ROUTE DE MILLAU PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD PASTEUR			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	1 267,00	0,00	1 267,00
45411 PERIL IMMINENT 63 ROUTE DE MILLAU (5)	0,00	1 267,00	0,00	1 267,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	1 267,00	0,00	1 267,00
RECETTES (b)	0,00	2 193,14	0,00	2 193,14
45 45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	2 193,14	0,00	2 193,14
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	2 193,14	0,00	2 193,14

(1) Quant à un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine		Dette en capital au 01/01/N		Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	7 338 058,80	4 798 299,31		
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00		0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00		0,00
8018	Autres engagements donnés				
	Marchés de partenariat (4)		0,00		0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00		0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00		0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00		0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00		0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (8)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devise pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (6)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 486 026,42	1 787 433,62										66 622,76	84 855,01	
ASSOCIATION POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, CAMINADE	2020	P		CDC	360 130,30	221 612,87	5,33	A	V	Libret A/P(éteu) +1,15	1,650	Libret A/P(éteu) +1,15	4,150	A-1	EUR	9 192,76	32 542,23	
	2021	P		CE	347 395,00	341 940,23	35,83	T	V	Libret A/P(éteu) + 1,1)Floor 0 sur Livret A/P(éteu) (Libret A/P(éteu) + 1,1)Floor 0 sur Livret A/P(éteu)	1,630	Libret A/P(éteu) + 1,1)Floor 0 sur Livret A/P(éteu) (Libret A/P(éteu) + 1,1)Floor 0 sur Livret A/P(éteu)	4,230	A-1	EUR	13 048,47	6 341,87	
CAMINADE	2021	P		CE	121 433,75	119 252,22	38,83	T	V	Libret A/P(éteu) + 1,1)Floor 0 sur Livret A/P(éteu) (Libret A/P(éteu) + 1,1)Floor 0 sur Livret A/P(éteu)	1,610	Libret A/P(éteu) + 1,1)Floor 0 sur Livret A/P(éteu) (Libret A/P(éteu) + 1,1)Floor 0 sur Livret A/P(éteu)	4,160	A-1	EUR	4 501,77	2 216,67	

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - BP - 2025

Désignation de bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant (0 au 01/01/N)	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (8)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (6)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CCAS RESIDENCE LEJUREUL DE LODEVE	2012	P		Credit Foncier	1 000 000,31	1 005 000,30	19,08	T	V	(Livret A/Préfixe) +	2,070	(Livret A/Préfixe) +	4,070	A-1	EUR	39 779,08	43 794,04	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					4 885 000,38	3 030 865,69										104 687,72	382 945,68	
ERLIA	2007	P		CDC	34 680,27	27 887,04	32,83	A	V	(Livret A/Préfixe) +0,7	3,700	(Livret A/Préfixe) +0,7	3,700	A-1	EUR	1 031,08	223,10	
ERLIA	2009	P		CDC	396 000,00	102 640,66	4,00	A	V	(Livret A/Préfixe) +0,25	4,250	(Livret A/Préfixe) +0,25	3,250	A-1	EUR	3 336,02	19 440,72	
ERLIA	2016	P		CDC	2 944,29	1 360,50	5,07	A	V	(Livret A/Préfixe) +0,8	2,050	(Livret A/Préfixe) +0,8	3,600	A-1	EUR	49,19	209,29	
ERLIA	2018	P		CDC	6 094,83	3 246,41	5,67	A	V	(Livret A/Préfixe) +0,6	2,050	(Livret A/Préfixe) +0,6	3,600	A-1	EUR	116,07	497,21	
ERLIA	2018	P		CDC	57 734,82	49 050,70	27,83	A	V	(Livret A/Préfixe) +0,7	1,450	(Livret A/Préfixe) +0,7	3,700	A-1	EUR	1 627,68	657,42	
ERLIA	2018	P		CDC	488 606,61	429 406,34	27,83	A	V	(Livret A/Préfixe) +1	1,750	(Livret A/Préfixe) +1	4,000	A-1	EUR	17 176,33	9 633,68	
ERLIA	2022	P		CDC	250 884,66	239 796,96	32,83	A	V	(Livret A/Préfixe) +1	1,900	(Livret A/Préfixe) +1	4,000	A-1	EUR	9 691,68	1 895,42	
F D I HABITAT	1991	P		CDC	35 072,33	7 370,65	4,50	A	V	(Livret A/Préfixe) +1,2	5,900	(Livret A/Préfixe) +1,2	2,950	A-1	EUR	308,50	1 325,97	
OPH HERAULT HABITAT	2005	P		CDC	503 699,35	306 344,34	15,76	A	V	(Livret A/Préfixe) +0,25	2,200	(Livret A/Préfixe) +0,25	3,250	A-1	EUR	9 646,19	13 280,41	

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - BP - 2025

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote de budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil						Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH HERAULT HABITAT	2005	P	CDC		119 110,34	30,75	A	V	Livret A/Prêt à +0,25	2,250	V	Livret A/Prêt à +0,25	A-1	EUR	3 871,06	1 593,68	
OPH HERAULT HABITAT	2005	P	CDC		129 742,39	15,75	A	V	Livret A/Prêt à +0,25	2,250	V	Livret A/Prêt à +0,25	A-1	EUR	4 210,63	5 654,50	
OPH HERAULT HABITAT	2007	P	CDC		326 420,71	17,23	A	V	Livret A/Prêt à +0,45	3,200	V	Livret A/Prêt à +0,45	A-1	EUR	11 281,61	11 167,18	
OPH HERAULT HABITAT	2007	P	CDC		182 219,13	22,23	A	V	Livret A/Prêt à +0,3	3,050	V	Livret A/Prêt à +0,3	A-1	EUR	6 013,23	5 152,94	
OPH HERAULT HABITAT	2011	P	CDC		139 264,06	11,62	A	F	Taux fixe à 0,91 %	0,910	F	Taux fixe à 0,91 %	A-1	EUR	1 229,36	9 935,10	
OPH HERAULT HABITAT	2011	P	CDC		491 364,98	17,60	T	V	Livret A/Prêt à +0,7	2,700	V	Livret A/Prêt à +0,7	A-1	EUR	25 340,56	17 788,55	
TERRITOIRE 34	2023	P	CE		475 302,29	1,73	T	F	Taux fixe à 2,86 %	3,010	F	Taux fixe à 2,86 %	A-1	EUR	11 181,26	208 574,43	
TOTAL GENERAL					4 738 259,31										171 630,43	447 899,59	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Tout hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégories d'emprunt hors opération de couvertures. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire IOC201015077C du 25 Jan 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	151 377,68
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	625 299,21
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	776 676,89
Recettes réelles de fonctionnement	10 709 220,00
	I = A + B + C - D
	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II
	7,25

(1) Ratio défini aux articles L. 4233-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4233-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		
		B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
2024	DSP fourrière	Dépannage DELVAUX	4	A	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		22,00	4,00	26,00	22,00	4,00	26,00
Adjoint administratif	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4,00	1,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	6,00	2,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Agent polyvalent	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant administratif	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Responsable de service	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		50,00	5,00	55,00	45,00	10,00	55,00
Adjoint technique	C	19,00	4,00	23,00	17,00	6,00	23,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	17,00	1,00	18,00	18,00	0,00	18,00
Agent de maîtrise principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent polyvalent	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Chargé d'opération	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		8,00	1,00	9,00	9,00	0,00	9,00

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - BP - 2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	2,00	4,00	1,00	3,00	4,00
Agent polyvalent	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur (hors cadre d'emplois)	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		7,00	8,00	15,00	5,00	10,00	15,00
Adjoint patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent polyvalent	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	B	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur de musique		0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur (hors cadre d'emplois)	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Brigadier	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Brigadier-chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		4,00	1,00	5,00	0,00	7,00	7,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Aculte relais	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent polyvalent	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Attaché	A	1,00	1,00	0,00	2,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		101,00	22,00	90,00	35,00	125,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB950100C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotés de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
				Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)							
Agents occupant un emploi permanent (6)					27 015,00		
Adjoint patrimoine	C	CULT	366		0,00	332-13	CDD
Adjoint patrimoine	C	CULT	366		0,00	332-14	CDD
Adjoint technique		TECH	366		0,00	332-13	A Contractuel indiciaire mensualisé
Adjoint technique		TECH	366		0,00	332-13	A Contractuel indiciaire mensualisé
Adjoint technique	C	TECH	366		0,00	332-14	A Contractuel indiciaire mensualisé
Adjoint technique		TECH	366		0,00	332-13	A Contractuel indiciaire mensualisé
Adjoint technique		TECH	366		0,00	332-13	A Contractuel indiciaire mensualisé
Adjoint technique		TECH	366		0,00	332-13	A Contractuel indiciaire mensualisé
Adjoint technique principal (de 2ème classe)	C	OTR	366		0,00	332-14	A Contractuel indiciaire mensualisé
Adulte relais	B	OTR	435		0,00	332-24	A Contractuel indiciaire horaire
Agent polyvalent	C	SP	366		6 655,00	332-13	A Contractuel horaire
Agent polyvalent	C	TECH	366		0,00	A Nom cdi art 3-4-II	CDI
Agent polyvalent	C	OTR	366		0,00	332-13	CDD
Agent polyvalent	C	TECH	385		0,00	A Nom cdi art 3-4-II	CDI
Agent polyvalent	C	CULT	366		0,00	332-13	CDD
Agent polyvalent	C	OTR	366		0,00	332-13	CDD
Agent polyvalent	C	TECH	366		0,00	332-14	CDD
Agent polyvalent	C	ADM	420		0,00	332-13	CDD
Animalier	B	CULT	436		0,00	A article 3 alinéa 4	CDI
Animateur (hors cadre d'emplois)	C	SP	734		0,00	A art 3 alinéa 4	CDI
Animateur (hors cadre d'emplois)	C	ANIM	646		0,00	A Nom cdi art 3-4-II	CDI
Assistant administratif	C	ADM	495		0,00	A Nom cdi art 3-4-II	CDI
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	374		0,00	332-8-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	374		0,00	332-8-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	376		0,00	332-8-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	374		0,00	332-8-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	375		0,00	332-8-1°	CDD
Attaché	A	OTR	563		20 360,00	A contrat adjuille relais	CDD
Attaché	A	OTR	563		0,00	332-24	CDD

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 34700 LODEVE (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4) 07/02/2024 - DSP fournière	Dépannage DELVAUX		Entreprise individuelle	0,00
Détention d'une part du capital 21/11/2023 - Détention de parts sociales	Solaire Watt Lodevois	Solaire Watt Lodevois	SAS	1 500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	F D I HABITAT		OPH	7 370,85
-	TERRITOIRE 34		SEM	475 303,29
-	CCAS RESIDENCE L'ECUREUIL DE LODEVE		Association	1 065 520,30
-	OPH HERAULT HABITAT		OPH	1 694 465,94
-	ERILIA		SA HLM	853 725,60
-	CAMINADE		Association	460 400,44
-	ASSOCIATION POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICA		Association	221 512,87
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Habitat de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements émis.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES (article L. 5721-2 du CGCT)	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes			
EPCI			
Communautés de Communes Lodelvois Larzac	01/01/2009	TPU	618 590,00
Autres organismes de regroupement			
CFMEL		Sans fiscalité propre	4 400,00
Hérault Energies		Sans fiscalité propre	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Lotissement	Lotissement Les Gardies			21340142500185	Lotissement	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et multi-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 436 323,02	-1 436 323,02
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	1 126 046,18	1 126 046,18
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-310 276,84	-310 276,84

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	310 276,84	310 276,84
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-310 276,84	-310 276,84
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 900 115,00	1 900 115,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 052 940,06	4 052 940,06
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 152 825,06	2 152 825,06

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 900 115,00	1 900 115,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 871 000,00	1 871 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 871 000,00	1 871 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		29 115,00	29 115,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	29 115,00	29 115,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 052 940,06	III 4 052 940,06
Ressources propres externes de l'année (a)		652 000,00	652 000,00
10222	FCTVA	612 000,00	612 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	40 000,00	40 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		3 400 940,06	3 400 940,06
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 089,00	1 089,00
28031	Frais d'études	3 000,00	3 000,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	13 521,00	13 521,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	6 573,00	6 573,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	4 185,00	4 185,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	472,00	472,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	129,00	129,00
28128	Autres aménagements de terrains	83 020,00	83 020,00
281321	Immeubles de rapport	5 398,00	5 398,00
281351	Bâtiments publics	20 235,00	20 235,00
28138	Autres constructions	3 223,00	3 223,00
28152	Installations de voirie	17 088,00	17 088,00
281534	Réseaux d'électrification	159 053,00	159 053,00
281538	Autres réseaux	4 936,00	4 936,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	9 135,00	9 135,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 786,00	1 786,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	55 737,00	55 737,00
281828	Autres matériels de transport	40 496,00	40 496,00
281831	Matériel informatique scolaire	2 513,00	2 513,00
281838	Autre matériel informatique	34 537,00	34 537,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 482,00	4 482,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	43 244,00	43 244,00
28188	Autres immo. corporelles	51 148,00	51 148,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2025

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 735 940,06	2 735 940,06

(1) Les comptes 15, 160, 26, 27, 28, 29, 30, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 26, 30, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unite ou €)	Variation du taux / (N-1) (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB	8 776 859,00	1,70	54,12	0,00	4 750 036,00	1,70	
TFPNB	48 252,00	1,70	129,00	0,00	62 245,00	1,70	
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 050 438,00	1,70	19,52	0,00	205 046,00	1,70	
TOTAL	0,00	0,00			5 017 327,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 23

Nombre de membres présents : 0 20

Nombre de suffrages exprimés : 0 26

VOTES :

Pour : 0 21

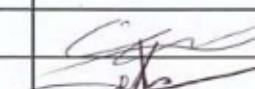
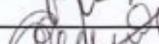
Contre : 0 5

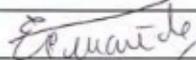
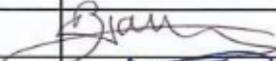
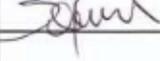
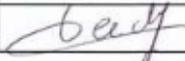
Abstentions : 0

Date de convocation : 10^e avril 2025

Présenté par (1), Marie-Laure VERDOL
A. Lodeve, le 14 avril 2025,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*
A. Lodeve, le 14 avril 2025,
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALIBERT Damien	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadilha	
BOSC David	
CAUMES Marie Pierre	
CAUVY Françoise	
CROS Ludovic	
DETRY Thibault	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FERAL Claude	
GALEOTE Monique	
GOURMELON Izia	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEVEQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
PANIS Michel	

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
PEDROS Isabelle		
POMAREDE Edith		
RICARDO Christian		
ROCOPLAN Nathalie		
ROUQUETTE Damien		
SAUVIER Jean Marc		
SINEGRE Joana		
STADLER Magali		
SYZ Nathalie		
VERDOL Marie Laure		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15 avril 2025 et de la publication le 18 avril 2025

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

À Lodeve, le 16 avril 2025,
 le Maire,
 Gaëlle LEVÊQUE



DÉLIBÉRATION N°CM_250414_05 : Adoption du budget primitif de l'année 2025 du budget annexe Les Gardies

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif notamment l'article L.2313-1 : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* »,

VU la délibération n°CM_231121_11 du Conseil municipal du 21 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

VU la commission des finances qui s'est tenue le 10 avril 2025,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante a été mise à disposition des élus au préalable à la séance, à l'accueil de la Commune de Lodève ainsi que par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** le budget primitif de l'année 2025 du budget annexe Les Gardies, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, un équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de quatre-vingt-seize-mille-quatre-cent-vingt euros quarante-huit centimes (96 420,48 €),
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement, un équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de soixante-treize-mille-deux-cent-trente euros quatre-vingt-deux centimes (73 230,82 €),
- sans reprise des résultats de l'exercice n-1,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5%) des montants des dépenses réelles de chacune des sections, et dans ce cas, le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE : 21 POUR, 5 CONTRE, 0 ABSTENTION.

CONTRE : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc116454-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : MAIRIE DE
LODEVE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE (2)

Numéro SIRET : 21340142500185

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODEVE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENTS LES GARDIES (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	39
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	40
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	41
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	42

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L. 5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-095 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seuls ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un des deux choix suivants, selon les dispositions légales et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaires ;

- budgétaire par délibération N°... du...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	I
	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
			(2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	A1
Investissement	0,00	0,00 (3)	A2
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	A3

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		
I + II	0,00	III + IV	Solde (B)
TOTAL des RAR			B1
Investissement	0,00	III	B2
Fonctionnement	0,00	IV	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	0,00
Investissement	0,00
Fonctionnement	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédentaire.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A
VOTE	+ Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1058)	+ RECETTES 73 230,82
REPORTS	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	+ 0,00 (si solde positif) 0,00 (si solde négatif) 0,00
=		=
Total de la section d'investissement (2)		73 230,82
VOTE	+ Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	+ RECETTES 96 420,48
REPORTS	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 002 Résultat de fonctionnement reportés (1)	+ 0,00 (si déficit) 0,00 (si excédent) 0,00
=		=
Total de la section de fonctionnement (3)		96 420,48
TOTAL DU BUDGET (4)		169 651,30

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes constatées n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes constatées n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
		Libellé		
TOTAL				0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)				0,00
TOTAL GENERAL				0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
TOTAL				0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)				0,00
TOTAL GENERAL				0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						73 230,82

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	73 230,82		73 230,82	73 230,82	73 230,82
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		73 230,82		73 230,82	73 230,82	73 230,82

TOTAL	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	73 230,82
--	------------------

(1) Voir état I-E pour le comparatif par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 28, 38, 48 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	23 189,66	0,00	23 189,66	23 189,66	23 189,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		23 189,66	0,00	23 189,66	23 189,66	23 189,66
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 189,66	0,00	23 189,66	23 189,66	23 189,66
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	73 230,82		73 230,82	73 230,82	73 230,82
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		73 230,82		73 230,82	73 230,82	73 230,82
TOTAL		96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48	96 420,48
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						96 420,48

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 65 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48	96 420,48
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48	96 420,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48	96 420,48

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48	96 420,48
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 420,48
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	73 230,82
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 042 = RF 042.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 = RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 = DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	73 230,82	0,00	73 230,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		73 230,82	0,00	73 230,82

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	23 189,66	0,00	23 189,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	73 230,82	73 230,82
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		23 189,66	73 230,82	96 420,48

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 420,48
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2025

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1068 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		73 230,82	73 230,82
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	73 230,82	73 230,82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 420,48		96 420,48
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Réprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		96 420,48	0,00	96 420,48

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			=
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 420,48

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Opte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées		73 230,82
---	--	------------------

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2025

- (1) Voir état FB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (O1 040) = RF (42).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (O1 047) = RI (047).
- (8) Le solde d'adoption reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résiliés de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résiliés).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2224.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

	III
	A

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vots de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
	73 230,82	I	73 230,82	II	III = I + II	
TOTAL	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
027 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82	
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82	

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 0,00

Affectation au compte 1068 (8) 0,00

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	73 230,82
Total des recettes d'investissement cumulées					

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état (N-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040) = DF 042).

(4) Les comptes 35, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 047 = RI 047).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inversement, en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'investissement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 254.

III - VOTE DU BUDGET										III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE										A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II	
TOTAL	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82	
2111 Terrains nus	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement: (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00							
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82	

Mairie de Lodeve - Lotissements Les Gardies - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	0,00	I		0,00	II		0,00	0,00
Opérations ordre transf. entre sections (6)								
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)								
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de lignes que d'opérations pour comptes de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DR 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DR 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE							A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		
		I		II	III = I + II		
TOTAL	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82		
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
45 Chargios d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00		
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	73 230,82		73 230,82	73 230,82	73 230,82		
3355 Travaux	73 230,82		73 230,82	73 230,82	73 230,82		
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00		
Total des recettes d'ordre	73 230,82		73 230,82	73 230,82	73 230,82		

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état H8 pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 168 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2025

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 124 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 234.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	96 420,48	0,00	0,00	96 420,48	96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48
011	Charges à caractère général (3)	23 189,66	0,00	0,00	23 189,66	23 189,66	0,00	23 189,66	23 189,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	23 189,66	0,00	0,00	23 189,66	23 189,66	0,00	23 189,66	23 189,66
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	23 189,66	0,00	0,00	23 189,66	23 189,66	0,00	23 189,66	23 189,66
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	73 230,82			73 230,82	73 230,82		73 230,82	73 230,82
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	73 230,82			73 230,82	73 230,82		73 230,82	73 230,82

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

96 420,48

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2025

- (1) Voir état LH pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 65 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des prévisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE										B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	96 420,48	0,00	0,00	96 420,48	96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48	
011	Charges à caractère général (4)	23 189,66	0,00	0,00	23 189,66	23 189,66	0,00	23 189,66	23 189,66	
608	Frais sur terrains en cours aménagement	23 189,66	0,00		23 189,66	23 189,66	0,00	23 189,66	23 189,66	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses de gestion des services	23 189,66	0,00	0,00	23 189,66	23 189,66	0,00	23 189,66	23 189,66	
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles	23 189,66	0,00	0,00	23 189,66	23 189,66	0,00	23 189,66	23 189,66	
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	73 230,82			73 230,82	73 230,82		73 230,82	73 230,82	
71355	Vanot" stocks terrains aménagés	73 230,82			73 230,82	73 230,82		73 230,82	73 230,82	
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	

Mairie de Lodeve - Lotissements Les Gardies - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des dépenses d'ordre	73 230,82	I		73 230,82	II		73 230,82	73 230,82

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE mobilisant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RF 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48	96 420,48
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diversés	96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48	96 420,48
7015	Ventes de terrains aménagés	96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48	96 420,48
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48	96 420,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	96 420,48	0,00	96 420,48	96 420,48	96 420,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2025

- (2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 642 = DI 649) (RF 643 = DF 643).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 776 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 70 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour la régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destinée à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7022 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Elements à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 29

Nombre de membres présents : 0 20

Nombre de suffrages exprimés : 0 26

VOTES :

Pour : 0 21

Contre : 0 5

Abstentions : 0

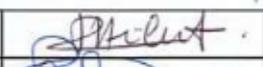
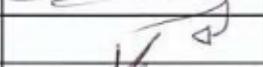
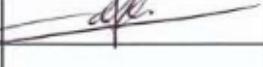
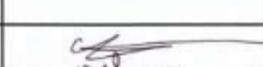
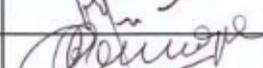
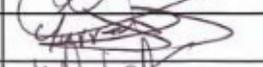
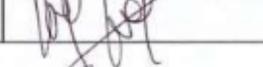
Date de convocation : 14 avril 2025

Présenté par (1). Marie-Laure VEEDOL
A. Lodeve, le 14 avril 2025

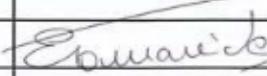
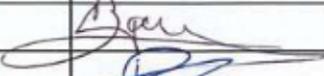
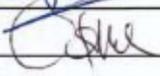
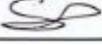
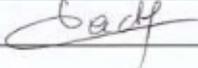
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A. Lodeve, le 14 avril 2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3).

ALIBERT Damien	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadha	
BOSC David	
CAUMES Marie Pierre	
CAUVY Françoise	
CROS Ludovic	
DETRY Thibault	
DRUART David	
ENNADIFI Fadha	
FERAL Claude	
GALEOTE Monique	
GOURMELON Izia	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEVEQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
PANIS Michel	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

PEDROS Isabelle	
POMAREDE Edith	
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROUQUETTE Damien	
SAUVIER Jean Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	
SYZ Nathalie	
VERDOL Marie Laure	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ^{14 avril 2025} et de la publication le 18 avril 2025

A. le

(1) Indiquer « le présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A Lodève, le 14 avril 2025,
le Maire,
Gaëlle LÉVÉQUE



DÉLIBÉRATION N°CM_250414_06 : Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget principal de l'année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2311-3 autorisant les communes à utiliser la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans le but de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles :

Le vote de l'Autorisation de Programme (AP) est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP) ; les CP votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes, l'équilibre annuel s'appréciant en tenant compte des seuls CP inscrits au Budget,

En outre, chaque autorisation doit faire l'objet d'une révision lorsque l'enveloppe initiale doit être réajustée à la hausse ou à la baisse et de même, les AP sont actualisées chaque année pour prendre en compte le rythme des CP,

Enfin, chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation au 1^{er} janvier de l'exercice considéré des AP votées antérieurement et de l'état des CP et de même, au moment du vote du compte administratif, une annexe présente la situation des AP/CP arrêté au 31 décembre,

VU la délibération n°CM_241218_08 du Conseil municipal du 18 décembre 2024, relative à l'actualisation des AP/CP du budget principal de l'année 2024,

VU la délibération n°CM_240326_13 du Conseil municipal du 26 mars 2025, prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

CONSIDÉRANT que le bilan annuel d'exécution des AP/CP est présenté en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des Autorisations de Programme (AP) fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif,

CONSIDÉRANT que toutes autres modifications, révision, annulation, clôture doivent également faire l'objet d'une délibération,

CONSIDÉRANT le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté lors du DOB pour l'année 2025 et la nécessité de mettre en cohérence les opérations gérées en AP/CP et le PPI de la collectivité,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les montants des CP 2025 et le phasage des exercices suivants des AP existantes,

CONSIDÉRANT la nécessité de clôturer les AP suivantes :

- rénovation énergétique école GÉLY,
- rénovation énergétique école VINAS,
- opération façades 2024,

CONSIDÉRANT que l'avancée de certains projets tend à modifier les montants des opérations et à réviser le montant des AP suivantes :

- réhabilitation du clocher Saint Fulcran,
- aménagement des mobilités douces,
- Complexe Beaumont – requalification des espaces,
- mise en valeur du clocher,
- Centre aquatique NAUTILIA,
- aménagement city stade Grézac,
- plan de rénovation énergétique du CTM,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une AP « opération façades 2025 »,

Qui l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : AUTORISE l'actualisation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants de l'année 2025 du budget principal, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

BP 2025	N° Opération	N°AP	INTITULE DE L'AP	Total AP cumulée y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/2024)	CP réalisés exercice 2024	CP ouverts titre de l'exercice 2025	Restes à financer exercice 2026	Restes à financer exercice 2027
Initial	900	9	Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	1 433 000,00 €	635 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	
Révision proposée									
Nouveau montant				1 433 000,00 €	635 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	
Initial	10000	10	Opérations façades 2022	54 720,00 €	16 534,40 €	9 754,20 €	28 431,40 €		
Révision proposée			Selon avancement dossiers			-0,20 €	-28 431,40 €	28 431,60 €	
Nouveau montant				54 720,00 €	16 534,40 €	9 754,00 €	0,00 €	28 431,60 €	
Initial		18000	Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	2 093 678,14 €	1 193 678,14 €	820 646,40 €	79 353,60 €		
Révision proposée			Actualisation AP+CP suite à avancement des travaux	107 167,64 €		-68 478,76 €	175 646,40 €		
Nouveau montant				2 200 845,78 €	1 193 678,14 €	752 167,64 €	255 000,00 €		
Initial	22000	22	Aménagement mobilités douces	44 670,77 €	44 670,77 €	132 000,00 €	0,00 €	0,00 €	570 674,23 €
Révision proposée			Actualisation CP suite report projet	-564 848,78 €		-41 448,55 €	47 274,00 €		-570 674,23 €
Nouveau montant				182 822,22 €	44 670,77 €	90 551,45 €	47 274,00 €	0,00 €	0,00 €
Initial	23000/ 23001/ 23002	23	Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	3 377 049,16 €	157 049,16 €	1 574 000,00 €	1 346 000,00 €	300 000,00 €	
Révision proposée			Actualisation AP+CP suite à avancement des travaux	267 368,16 €		-1 189 631,84 €	1 017 000,00 €	440 000,00 €	
Nouveau montant				3 644 417,32 €	157 049,16 €	384 368,16 €	2 363 000,00 €	740 000,00 €	
Initial	24000	24	Mise en valeur du clocher	420 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	
Révision proposée			Actualisation AP+CP selon avancement opération	-20 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Nouveau montant				400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	
Initial	25000	25	Centre aquatique NAUTILIA	1 615 534,12 €	25 534,12 €	56 350,00 €	973 650,00 €	560 000,00 €	
Révision proposée			Actualisation AP+CP suite à avancement des travaux	-312 151,95 €		-1,95 €	215 850,00 €	-528 000,00 €	
Nouveau montant				1 303 382,17 €	25 534,12 €	56 348,05 €	1 189 500,00 €	32 000,00 €	
Initial	26000	26	Requalification Hôtel de ville aile sud	1 293 000,00 €	60 798,00 €	100 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	532 202,00 €
Révision proposée			Actualisation CP selon avancement opération			-25 164,54 €	105 672,00 €		-80 507,46 €
Nouveau montant				1 293 000,00 €	60 798,00 €	74 835,46 €	105 672,00 €	600 000,00 €	451 694,54 €
Initial	27000	27	Requalification Parc municipal	1 508 600,33 €	46 824,33 €	100 000,00 €	900 000,00 €	461 776,00 €	
Révision proposée			Actualisation CP selon avancement opération			-55 200,59 €	-794 328,00 €	0,00 €	849 528,59 €
Nouveau montant				1 508 600,33 €	46 824,33 €	44 799,41 €	105 672,00 €	461 776,00 €	849 528,59 €
Initial	28000	28	Aménagement city stade Grezac	1 664 634,00 €	44 634,00 €	91 800,00 €	1 528 200,00 €		
Révision proposée			Actualisation AP+CP suite à avancement des travaux	-118 733,05 €		-11 433,05 €	-107 300,00 €		
Nouveau montant				1 545 900,95 €	44 634,00 €	80 366,95 €	1 420 900,00 €		
Initial	38000	38	Plan rénovation énergétique CTM	1 094 447,80 €	11 821,80 €	45 000,00 €	1 037 626,00 €	0,00 €	
Révision proposée			Actualisation AP+CP suite à avancement des travaux	273 432,28 €		-13 941,72 €	-987 626,00 €	1 275 000,00 €	
Nouveau montant				1 367 880,08 €	11 821,80 €	31 058,28 €	50 000,00 €	1 275 000,00 €	
Initial	10000	10	Opérations façades 2023	3 420,00 €	0,00 €	0,00 €	3 420,00 €		
Révision proposée									
Nouveau montant				3 420,00 €	0,00 €	0,00 €	3 420,00 €		
Initial	10000	10	Opérations façades 2024	60 000,00 €		0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	
Révision proposée			A clôturer selon attribution dossiers	-60 000,00 €			-30 000,00 €	-30 000,00 €	
Nouveau montant				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Nouvelle AP	10000	10	Opérations façades 2025	41 862,00 €			0,00 €	41 862,00 €	
TOTAUX				14 979 524,85 €	2 236 544,72 €	1 790 249,40 €	5 806 438,00 €	3 845 069,60 €	1 301 223,13 €

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Damien ROUQUETTE demande si le projet d'aménagement des mobilités douces est annulé au regard de la révision de moins cinq-cent-soixante-dix-mille euros. Gaëlle LÉVÊQUE précise que c'est décalé dans le temps, Marie-Laure VERDOL explique que c'est étalé jusqu'en 2027. Gaëlle LÉVÊQUE rappelle que c'est la fonction des autorisations de programme de pouvoir répartir dans le temps la réalisation de projets pluriannuels, selon ce qui est le plus opportun pour les investissements de l'année. Damien ROUQUETTE constate en citant les montants à zéro par colonne représentant les années successives et le montant de moins cinq-cent-soixante-dix-mille euros en 2027. Gaëlle LÉVÊQUE demande au Directeur des ressources d'expliquer que l'autorisation de programme a été clôturée n'ayant pas de visibilité sur les travaux à effectuer, pour autant le projet et les dépenses associées ne sont pas annulées, mais seulement il ne peut faire l'objet d'une autorisation de programme. Claude LAATEB ne comprend pas ce qu'il vient d'être dit. Le Directeur des ressources explique qu'une autorisation de programme et les crédits de paiement pour qu'elle soit soumise au vote nécessite d'avoir une visibilité de ce qu'il y a à réaliser avec dépenses évaluées dans le temps : n'ayant pas cette visibilité sur ce projet, cela n'a aucun sens de

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification ; le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

faire une autorisation de programme. Il sera possible de l'inscrire au budget et quand le projet sera plus mûre avec un phasage et des montants précis, il pourra faire l'objet d'une autorisation de programme. Mais pour l'instant dans l'attente, il n'y a pas assez d'éléments pour que cela puisse bénéficier de cette technique comptable qui permet d'avoir de la visibilité. Gaëlle LÉVÉQUE rappelle que le sujet est travaillé au sein du programme ACTEE voté le 15 octobre 2024, avec l'État et la Communauté de communes : dans ce cadre-là, les montants seront réévalués et réinscrits dans une autorisation de programme. Elle rassure les élus sur le fait que ce projet n'est pas abandonné.

Damien ROUQUETTE remarque que cela est pareil pour le parc, pour la mairie. Gaëlle LÉVÉQUE confirme que c'est décalé pour permettre une gestion rigoureuse. Claude LAATEB exprime son sentiment qu'il est fait des effets d'annonce qui ensuite sont reportés dans le temps.

VOTE : 21 POUR, 0 CONTRE, 5 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc117073-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

DÉLIBÉRATION N°CM_250414_07 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L2121-29,
VU le Code Général des Impôts, et en particulier l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,
VU l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,
VU la délibération n°CM_240402_07 du Conseil municipal du 02 avril 2024 relative au vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2024,
VU la délibération n°CM_250326_12 du Conseil municipal du 26 mars 2025, prenant acte du débat d'orientation budgétaire,

CONSIDÉRANT que les taux actés par le Conseil municipal seront appliqués au budget primitif de l'année 2025,

CONSIDÉRANT la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit qu'à partir de 2023, les communes et les intercommunalités peuvent voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants,

CONSIDÉRANT que les taux appliqués en 2024 étaient les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,12 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 129,00%,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants : 19,52%,

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : VOTE** les taux de la fiscalité directe locale 2025 sans modification, comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,12 %,
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 129,00%,
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants : 19,52%,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : IMPUTE** les recettes correspondantes au budget principal chapitre 73, article 73111,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Claude LAATEB demande à Gaëlle LÉVÊQUE si elle peut aller jusqu'au bout de son engagement de ne pas augmenter la fiscalité jusqu'à la fin du mandat.

VOTE : 21 POUR, 0 CONTRE, 5 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc116470-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

DÉLIBÉRATION N°CM_250414_08 : Remboursement intégral de la redevance suite à la reprise de la concession située îlot K58 sur le cimetière communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 alinéa 8° et l'article L.2223-17,

VU le règlement du cimetière de Lodève,

VU l'arrêté du Maire du 15 février 2024, accordant la concession trentenaire située îlot K58 à SAEZ Dominique et SAEZ Sandrine,

VU la décision du Maire n°MLDC_250320_030 du 30 mars 2025, relative à la reprise de la concession funéraire située îlot K58 dans le cimetière communal,

VU le courrier enregistré au numéro 2024-10-73691 du 25 octobre 2024 de SAEZ Dominique et SAEZ Sandrine exprimant la demande de retrocession, la surface de l'îlot K58 ne permettant pas les travaux nécessaires pour la réalisation d'un caveau,

Où l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** le remboursement intégral de la redevance suite à la reprise de la concession située îlot K58, afin que le Maire puisse accorder une nouvelle concession à SAEZ Dominique et SAEZ Sandrine, adaptée à la réalisation d'un caveau,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la dépense correspondant au remboursement de la redevance perçue lors de l'acquisition de la concession située îlot K58 d'un montant de cinq-cent-quatre-vingt-douze euros vingt centimes (592,20 €) au budget principal, chapitre 67, article 673,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Magali STADLER demande ce qui ne convenait pas. Nathalie ROCOPLAN répond que la première concession était trop petite. Claude LAATEB infirme et affirme que lorsqu'il est répondu que la concession K58 ne convenait pas à la famille SAEZ pour laquelle il se permet de citer le nom de la famille suite à un courrier reçu, les familles ne sont pas responsables mais bien les services de la Commune. Nathalie ROCOPLAN répond que cela arrive et qu'effectivement l'erreur est humaine : la situation a été rétablie en leur permettant d'acheter une nouvelle concession. Claude LAATEB souhaite finir en précisant qu'il ne s'agit pas d'inverser les rôles puisque les personnes qui ont acheté ne sont pas responsables de ce qu'il leur est arrivé : un emplacement a été vendu sans vérification préalable sur la compatibilité technique avec la construction d'un caveau de deux places, pourtant exigé par le règlement. Le problème sur ce terrain-là provient de la vente d'un autre emplacement pour lequel des travaux de terrassement ont dépassé la limite de cette concession et ne permettait plus à la famille d'installer le caveau sur la concession K58. Il reconnaît que c'est technique et que l'erreur peut arriver mais demande :

- pourquoi la famille SAEZ découvre après paiement et attribution de la concession l'inadaptation à l'ouvrage prévu, ce qui est de la responsabilité de la Commune.

- pourquoi ce refus ou ce retard sur la retrocession qui engendre des délais pour réaliser les travaux par la famille : cette lenteur administrative est préjudiciable et inacceptable au regard de ces circonstances.

- pourquoi la famille SAEZ a dû repayer une nouvelle concession à un tarif différent pour des terrains équivalents, alors même que la première concession a été remboursée et la responsabilité de la Commune étant reconnue puisqu'il y eu remboursement : ce traitement inégal et injustifié est discriminatoire vis-à-vis d'administrés victimes d'un dysfonctionnement des services de la Commune.

- pourquoi le Conseil municipal a validé cette décision sans exiger une remise en conformité du dossier au bénéfice de la famille SAEZ, le rôle du Conseil étant de protéger les citoyens et non d'entériner des décisions injustifiées.

En conséquence, il demande quelles sont les garanties qui peuvent être données à cette famille et aux autres administrés pour que de telles erreurs ne se reproduisent pas et quelles mesures concrètes seront prises pour corriger ce dysfonctionnement grave. Il propose de transmettre le courrier.

Nathalie ROCOPLAN répond que concernant les tarifs qui sont votés chaque année, la famille a acquis la première concession en 2023, a déposé une demande de construction de caveau en janvier 2025, et le 15 janvier une nouvelle concession leur a été attribuée à cet effet, avec proposition de n'encaisser la redevance afférente qu'après rétrocession de la précédente concession. Elle explique qu'un travail de mise à jour du règlement du cimetière est en cours, afin entre autres de permettre de ne plus reproduire les erreurs commises et d'intégrer les modalités de gestion permises par le logiciel dont les données sont mises à jour régulièrement.

Damien ROUQUETTE souligne le caractère obsolète du règlement qui est en train d'être mis à jour mais demande comment se traduira la garantie que ce type d'erreur ne se reproduira pas et demande si des régularisations seront demandées aux propriétaires des concessions voisines qui ont dépassé le bornage et quel est le devenir de cette concession escamotée. Il demande des réponses plus précises que celles larges et globales fournies. Nathalie ROCOPLAN n'est pas en mesure d'apporter des réponses à ce niveau de détail dans l'immédiat, les services y travaillent notamment sur le plan et le règlement, en relevant toutes les problématiques connues à ce jour. Elle précise que des réunions avec les différentes pompes funèbres de la ville ont eu lieu pour recueillir leurs avis sur le règlement, leur vision sur l'aménagement du cimetière. Damien ROUQUETTE demande si un agent était dédié à temps plein à la gestion du cimetière, peut-être que ces situations pourraient être évitées. Nathalie ROCOPLAN partagera le travail réalisé une fois des perspectives définies et reste à l'écoute de toutes les propositions. Claude LAATEB réitère sa question qui n'a pas obtenu de réponse sur l'augmentation de tarifs que la famille a subie et demande en conséquence au Conseil de décider du remboursement de la différence. Gaëlle LÉVÉQUE a entendu cette proposition et demande au Directeur général des services, Jaques TEISSIER, d'apporter des compléments d'informations suite aux échanges lors des commissions des finances concernant les marges de progrès en terme de réorganisation des services dans un esprit d'efficacité, d'économie, de maîtrise des dépenses de fonctionnement : cela vaut aussi sur les aspects organisationnels et il y a de nombreux services pour lesquels des actions sont entreprises pour aller dans le sens d'une meilleure efficacité ou efficacité. Plus précisément sur ce dossier, l'erreur n'a pas pour cause nécessairement une défaillance des services : la logique veut d'essayer de répondre au mieux à une demande d'usager qui a évolué, avec l'attribution d'une concession plus adaptée aux attentes de la famille et il s'agit de mettre en œuvre les actions nécessaires à la régularisation technique et financière de cette situation pour l'intérêt des familles. Le tarif appliqué était celui en vigueur au moment où l'arrêté a été pris et sans connaître la teneur du courrier qu'a été porté à la connaissance de Claude LAATEB, la réponse apportée avait pour objectif de répondre à l'intérêt de la famille. Claude LAATEB infirme que les courriers et actions n'ont pas été dans l'intérêt de la famille puisque le montant appliqué est supérieur et comme le faisait remarquer Damien ROUQUETTE, une partie des désagréments rencontrés au cimetière pourrait être évités par la présence d'un agent sur place à temps plein.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc117851-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

DÉLIBÉRATION N°CM_250414_09 : Attribution des subventions aux associations

CONSIDÉRANT que chaque année la Commune de Lodève soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

CONSIDÉRANT les attributions des subventions détaillées dans l'article 1, après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la Commune,

Qu'il est exposé de Ali BENAMEUR et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la répartition des attributions des subventions aux associations suivante :

nom de l'association	montant en euros
ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM) TÉLÉTHON	600
AIKIDO LODÉVOIS	600
AMIS DES HÔPITAUX	800
AMIS DES ORGUES	1 500
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE (ASA) MONTPELLIER MÉDITERRANÉE	4 000
BATIDA VIDA	600
CENTRE DE L'IMAGINAIRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CIST)	1 200
CERCLE OCCITAN	500
CHAMP DES POSSIBLES	1 750
CHANTONS ENSEMBLE	900
CHORALE DES QUATRE CŒURS	200
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE À L'ENVIRONNEMENT (CPIE) DES CAUSSES MÉRIDIIONAUX	500
COMPAGNIE DU GRIFFE	200
COMPAGNIE DES JEUX	1 000
COMPAGNIE DES PETITES CHIPIES	300
FRANCE ALZHEIMER	500
GALERIE FLEURY	1 500
GÉNÉALOGIQUE LODÉVOIS	500
GRAND'DIRE ENSEMBLE	2 000
ÎLOT VERT DE LA SOULONDRE	300
LAINE AUX AIGUILLES	500
LODÉVOIS LARZAC FUTSAL	5 000
ŒUVRE D'EAU	1 000
OUSTALITÉ	750
PAYSARBRE	4 000
POTENTIEL JEUNES	800
RADIO LODÈVE	5 200
RADIOLENGADOC SON E RESSON OCCITAN	500
RANDO LUTEVA	300
RAT PACK TRIATHLON	200
RUGBY CLUB OLYMPIQUE (RCO) DU SALAGOU COEUR D'HÉRAULT	9 000
RÉVEIL LODÉVOIS	7 000
SECOURS CATHOLIQUE	750
TERRE CONTACT	1 000

TERRE EN PARTAGE	4 000
TÊTE EN L'AIR	900
TI'FILOU	2 000
TWIRLING BÂTON	5 000
VÉLO CLUB LODÉVOIS	2 000

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal, chapitre 65, article 6574,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc117123-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication : 18/04/2025

DÉLIBÉRATION N°CM_250414_10 : Attribution de la subvention pour l'année 2025 à l'Entreprise à but d'emploi L'abeille verte de Lodève dans le cadre de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

VU les lois n°2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée et n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD),

VU le décret n°2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation TZCLD,

VU l'arrêté du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion du 3 juin 2022 habilitant les territoires pour mener l'expérimentation TZCLD, dont la commune de Lodève,

VU la délibération n°CM_220531_03 du Conseil municipal du 31 mai 2022 validant la convention pluriannuelle pour la période de l'année 2022 à l'année 2026 entre l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) L'abeille verte de Lodève et la municipalité,

VU la délibération n°CM_240611_10 du Conseil municipal du 11 juin 2024 relative à l'attribution pour l'année 2024 à l'EBE L'abeille verte de Lodève dans le cadre de la démarche TZCLD,

CONSIDÉRANT que le modèle économique consiste à activer les dépenses passives, c'est-à-dire à rediriger les budgets issus de la privation d'emploi, les manques à gagner et autres coûts induits pour financer les emplois manquants ainsi permettre à chaque volontaire d'accéder au droit à l'emploi : la loi prévoit le financement des emplois à travers un fonds d'expérimentation territoriale versé aux EBE,

CONSIDÉRANT qu'à Lodève l'initiative de la démarche revient à des citoyens, personnes privées durablement d'emploi, rassemblés en collectif, la démarche étant structurée grâce à l'appui de la Commune de Lodève et de la Communauté de communes Lodévois et Larzac et que le montage du dossier a été réalisé grâce à la mobilisation de financements de la politique de la ville de la Communauté de communes, de l'État, du Conseil régional Occitanie et du Conseil départemental de l'Hérault,

CONSIDÉRANT que l'EBE L'abeille verte, implantée sur le territoire, est dédiée aux services à la personne et à la transition écologique, créant au terme de deux ans d'habilitation cent-cinquante emplois,

CONSIDÉRANT que, comme prévu dans la convention pluriannuelle validée par la délibération n°CM_220531_03 susvisée, le modèle économique de l'EBE nécessite un financement de la Commune à hauteur de quinze-mille euros (15 000€),

Ouï l'exposé de Didier KOEHLER et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'attribution de la subvention à hauteur de quinze-mille euros (15 000 €) pour l'année 2025 à l'EBE L'abeille verte de Lodève, dans le cadre de la convention pluriannuelle validée par la délibération n°CM_220531_03 susvisée,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3 : IMPUTE la dépense correspondante au budget principal, chapitre 65, article 6574,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Claude LAATEB demande si les Conseillers sont au courant de la situation du projet à Clermont Ferrand répondant au même dispositif : le scénario du projet est le même qu'à Lodève et aujourd'hui, soixante-seize personnes en situation de chômage avant l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) le sont à nouveau, ce qui risque d'être difficile si cela devait arriver à Lodève, au vu de la grande dépendance aux subventions. Il reconnaît qu'ils mettent en œuvre beaucoup d'actions pour produire du chiffre d'affaires mais il ne sait pas si cela est suffisant. Il demande plus de transparence sur cette gouvernance pour tenter de sortir de cette crise anticipée, la fin du programme étant fixée à 2026 et s'interroge sur la valeur ajoutée : de nouveaux services sont développés dont certains pourraient être portés par d'autres entreprises. Il demande à quel niveau la Commune de Lodève est engagée dans le financement de la réussite de l'EBE, quelle est la vision à long terme pour ces emplois, sachant que Gaëlle LÉVÊQUE a une part de responsabilité, quel est le suivi apporté aux bénéficiaires. Il exprime un sentiment de peur pour ceux qui se sont inscrits dans cette démarche, si le dispositif venait à ne pas être reconduit.

Gaëlle LÉVÊQUE répond que le dispositif peut ne pas être reconduit en 2026 si l'État ne vote pas une troisième loi d'expérimentation et dans ce cas, il ne s'agit pas de remettre en question ni la

responsabilité de la Commune, ni l'efficacité de la gestion de l'EBE, ni l'investissement des personnes privées d'emploi. D'autre part, elle répond au sujet de l'inquiétude portée sur la solidité financière de l'EBE sachant que sa construction se fait au fil de l'eau : en 2023 et en 2024, les comptes administratifs de l'EBE étaient équilibrés. Ainsi, elle conclut en exprimant la confiance qu'elle porte à la suite de cette expérimentation pour ceux qui en dépendent. Pour ce qui ne dépend pas de la Commune, à savoir les décisions de l'État, Gaëlle LÉVÊQUE laisse l'État en décider. Claude LAATEB, sur le sujet des comptes de 2023 et de 2024, n'apprécie pas le terme équilibré et demande quels sont les indicateurs de performance et s'il y a une transparence financière suffisante. Gaëlle LÉVÊQUE demande de préciser ce qu'il est entendu derrière le terme transparence. Claude LAATEB précise en termes d'équilibre, si le système ayant cautionné cette mise en place a suffisamment d'informations à disposition pour estimer la situation financière de l'EBE. Gaëlle LÉVÊQUE répond que l'association nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) suit et audite toutes les EBE en France, et donc suit de manière exhaustive le travail réalisé à Lodève : elle a ainsi la capacité d'alerter en cas de points de fragilité identifiés. Elle précise également la présence d'un commissaire aux comptes. Claude LAATEB retient la confiance donnée dans ce système et que les comptes sont dits sains, malgré le mode d'autofinancement du fonctionnement de l'EBE, constatant que les activités ont été implantées à de multiples endroits. Gaëlle LÉVÊQUE réitère que les comptes de 2023 et de 2024 ont permis de rassurer par rapport à la trajectoire qui avait été déterminée au démarrage de l'entreprise et que maintenant, ce sont aux députés d'acter la troisième loi d'expérimentation.

Damien ROUQUETTE demande le montant des services de l'EBE qui sont facturés à la Commune, et inversement le montant des services facturés à l'EBE ainsi que la liste de tout ce qui est mis à disposition gratuitement ou non par la Commune à l'EBE : les montants pourraient démontrer l'inutilité d'une subvention à leur accorder et la relation serait basée sur des échanges de prestations. Il s'interroge sur la nécessité de la subvention pour équilibrer les comptes, sachant que le bilan de l'année 2023 montre un excédent qui leur donne la capacité d'investir. Même s'il y a un accord sur le montant de la subvention depuis 2022, il s'interroge sur le montant de la subvention accordée par la Commune, alors même que les services de la Commune ont dû faire des économies sur leur fonctionnement à hauteur de cinq pour cent : même si cette baisse de subvention pourrait être considérée comme non significative, ce serait un symbole du développement de l'EBE, avec la création de cent-soixante-quinze emplois annoncés. Il s'interroge également sur le nombre d'emplois qui seront pérennisés considérant que les représentants de l'EBE intervenus en Conseil la première année annonçaient la valorisation d'un ou deux emplois, mais depuis, rien n'a été communiqué. Ainsi, il conclut sur le fait que l'EBE est peut-être capable de s'autogérer sans une perfusion de la Commune à ces montants-là. Gaëlle LÉVÊQUE rappelle que l'EBE l'Abeille verte est une association et que la Commune est fondée à la subventionner pour des projets qui semblent importants au sein du Conseil municipal : par exemple, la gestion des composteurs collectifs et la mise en place du transport à la demande intra-muros sont des actions qui étaient déjà envisagées par les services de la Commune et leur prise en charge par l'EBE a permis à la Commune de ne pas engager de dépenses supplémentaires. Gaëlle LÉVÊQUE signifie ainsi que subventionner cette association a un sens dans le cadre de leur projet politique. Elle revient ensuite sur les prestations de services qui viennent répondre à un moment donné à une impossibilité pour les services de la Commune d'assurer ces missions pour des raisons de charge de travail ou encore de singularité. Damien ROUQUETTE reprend les propos sur le fait que parce que les services sont surchargés, la Commune fait appel à l'EBE pour les remplacer mais ne pense pas que l'EBE soit une agence d'emplois permettant de mettre à disposition du personnel pour la Commune. Gaëlle LÉVÊQUE insiste sur la notion de prestation de service. Damien ROUQUETTE demande alors si l'EBE rend un service que la Commune n'est pas en capacité de gérer en interne. Gaëlle LÉVÊQUE répond que ce ne sont pas des services au sens entendu mais des actions comme par exemple, un déménagement alors que l'équipe technique est prise par ailleurs. Damien ROUQUETTE répète sa question sur la notion de service que la Commune n'a pas la capacité de gérer à un moment où il n'est pas possible de l'intégrer dans les plannings. Didier KOEHLER précise qu'effectivement, à certaines périodes, sont concentrées les animations festives et la masse salariale est constante : aujourd'hui, cela revient moins cher à la collectivité de faire appel à un prestataire sur des temps précis et courts que de recruter du personnel présent tout au long de l'année. Il y a du personnel en place, dont des agents polyvalents qui permettent une gestion plus souple d'intervention mais à certains moments, comme pendant l'année passée où beaucoup d'animations ont eu lieu en ville, la Commune ne peut mobiliser les agents vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ni pendant les fériés ou leurs

congés : c'est une volonté de prendre soin des agents. Damien ROUQUETTE résume que si l'EBE n'était pas présente à Lodève, il n'y aurait pas d'animation. Didier KOELHER pense que c'est probable mais il s'agit aussi par exemple, du transport de personnes depuis leur domicile et notamment pour les personnes âgées qui pour des déplacements ponctuels n'ont accès à aucun service : issu d'une étude de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), trente pour cent des habitants de Lodève ne sont pas véhiculés. Damien ROUQUETTE revient sur les propos de Gaëlle LÉVÉQUE comme quoi c'est un service subventionné destiné à la population lodévoise et demande puisqu'il est subventionné, si le service est gratuit. Didier KOELHER infirme en expliquant qu'il y a toujours une participation financière de la personne : par exemple, pour un déplacement à dix euros, si la Commune finance à quarante ou soixante pour cent et le service devient un service à la personne au vu du montant de la participation des usagers. Damien ROUQUETTE demande alors le coût sur un trajet donné, le montant de la subvention de la Commune et le montant de la participation de l'utilisateur, même s'il n'est pas favorable à la gratuité puisque ce ne l'est pas pour tout le monde et que cela engendrerait une augmentation des impôts. Didier KOEHLER, en tant qu'élus, ne peut apporter ces informations directement mais demandera aux services d'apporter une réponse. Marie-Laure VERDOL, sur les informations transmises par le Directeur des ressources, informe qu'en 2024, la Commune a versé quinze-mille euros de subvention et a acheté des prestations pour neuf-mille-cent euros et des actions concernant la collecte des encombrants essentiellement et des visites à la ferme pour les enfants des écoles ou du centre socioculturel pour sept-cents euros. Gaëlle LÉVÉQUE fait remarquer que la collecte des encombrants est un service qui est important pour la Commune et ses espaces publics. Damien ROUQUETTE demande le détail des prestations représentant neuf-mille-cent euros par typologie de services, suite aux explications de Didier KOEHLER sur la gestion des animations et suite à la présentation au budget expliquant l'intervention du Groupement d'Employeurs Emplois Partagés (GEEP) pour renforcer les équipes quand la Commune n'est pas en capacité d'ouvrir un poste à temps plein : il demande également ce qui justifie l'emploi de l'EBE et non du GEEP pour ces prestations et si la différence de coût pour la Commune entre le GEEP et l'EBE a déjà été estimée, sans remettre en cause le fonctionnement des services de l'EBE mais seulement l'usage fait dans le cadre de la collectivité. Gaëlle LÉVÉQUE ne pense pas que les élus puissent répondre dès lors à ces questions qui seront traitées postérieurement pour apporter les réponses. Didier KOEHLER informe que l'EBE permet aussi l'accès à du matériel type véhicules que n'a pas ni la Commune, ni le GEEP, ce qui libère du temps de travail des agents de la collectivité. Claude FERVAL fait connaître les nombreux usages qu'elle a fait des services de transport de l'EBE à une période où elle ne pouvait plus marcher et explique que le niveau de services va au-delà du transport puisqu'ils viennent la chercher devant sa porte pour l'amener au lieu désiré et le cas échéant, aident à faire les courses, les portent jusqu'à chez elle et veillent à ce que tout aille bien avant de partir : c'est une démarche humaine d'une grande qualité et qu'elle défendra autant que faire se peut. Damien ROUQUETTE ne remet pas en cause par ses propos la qualité du service rendu mais s'interroge sur le coût lié à la prestation. Gaëlle LÉVÉQUE propose d'apporter des informations plus détaillées que celles fournies aujourd'hui.

VOTE : 21 POUR, 0 CONTRE, 5 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc117089-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

DÉLIBÉRATION N°CM_250414_11 : Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement relevant des cadres d'emplois de la police municipale

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et en particulier l'article L.714-13,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

VU le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,

VU la délibération n°CM_191210_25 du Conseil municipal du 10 décembre 2019 relative à l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

VU la délibération n°CM_191210_26 du Conseil municipal du 10 décembre 2019 relative à l'instauration du régime indemnitaire applicable aux agents appartenant à la filière police municipale,

VU l'avis du Comité social territorial du 25 mars 2025,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.714-13 du CGFP, les agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale (FPT) relevant des cadres d'emplois de la police municipale et ceux relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relèvent pas du régime général RIFSEEP attribué aux autres cadres d'emplois de la FPT,

CONSIDÉRANT le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale a été institué par le décret n°2024-614 du 26 juin 2024, prenant la dénomination d'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE),

CONSIDÉRANT que l'ISFE remplace le précédent régime indemnitaire adopté par les délibérations n°CM_191210_25 et n°CM_191210_26 susvisées, dont bénéficiaient jusqu'ici les agents titulaires de la FPT relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale, composé de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et de l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions (ISMF),

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal d'instaurer l'ISFE et de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour les cadres d'emplois concernés, engageant l'abrogation des IAT et ISMF,

Où l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : INSTAURE** l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) pour les agents titulaires de la fonction publique territoriale relevant des cadres d'emplois suivants :

- les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

- **ARTICLE 2 : APPROUVE** les modalités et conditions d'attribution suivantes de l'ISFE composée d'une part fixe et d'une part variable :

- la part fixe de l'ISFE est calculée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension, le taux individuel fixé par arrêté du Maire dans les limites de la présente délibération,
- la part variable de l'ISFE est fixée en montant brut par arrêté du Maire dans la limite de la présente délibération :

Cadre emploi	Catégorie	Plafond décret part fixe (en % du traitement soumis à retenue pour pension)	Plafond collectivité part fixe (en % du traitement soumis à retenue pour pension)	Plafond décret part variable	Plafond collectivité part variable
Agents de PM	C	30,00%	30,00%	5 000,00 €	5 000,00 €
Chef de service PM	B	32,00%	32,00%	7 000,00 €	7 000,00 €

- la part variable de l'ISFE tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir dont les critères sont ceux prévus par la délibération n°MLCM_191210_25 susvisée,
- l'ISFE est cumulable avec :
 - les indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret n°2002-60 susvisé,
 - les primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n°2001-623 susvisé,
- **ARTICLE 3 : APPROUVE** les modalités et conditions de versement suivantes :
 - la part fixe de l'ISFE est versée mensuellement et la part variable mensuellement dans la limite de 50% du plafond défini à l'article 2,
 - le bénéfice de l'ISFE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement pendant les congés suivants : congés annuels, Réduction du Temps de Travail (RTT), récupération, autorisation spéciale d'absence congé de maternité, de paternité et d'adoption, congé pour invalidité temporaire imputable au service,
 - à l'inverse, l'ISFE sera soumis à une retenue d'un trentième (1/30^{ème}) du régime indemnitaire appliquée sur la paie du mois suivant par jour d'absence durant les congés de maladie ordinaire,
 - l'ISFE sera suspendue en cas de congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, de disponibilité d'office, d'exclusion temporaire, de suspension, de grève, de service non fait et de toute autre situation d'absence non précisée dans le présent article,
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 5 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal, chapitre 012,
- **ARTICLE 6 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc116736-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

DÉLIBÉRATION N°CM_250414_12 : Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

VU le Code général des collectivités territoriales, le Code générale de la fonction publique, le Code de la commande publique, le Code des assurances,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 qui autorise les centres de gestion à souscrire des contrats d'assurance prévoyance pour le compte des collectivités locales afin de couvrir les charges financières découlant de leurs obligations statutaires,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération n°CC_221208_17 du Conseil communautaire du 8 décembre 2022, relative à l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires et à la mission de suivi et d'assistance du contrat d'assurance des risques statutaires par le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance des risques statutaires de la Commune arrive à échéance le 31 décembre 2025,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques statutaires auxquels est exposée la collectivité en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

CONSIDÉRANT que le CDG 34 peut souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité si les conditions obtenues nous donnent satisfaction,

CONSIDÉRANT l'opportunité de confier au CDG 34 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence en vue du renouvellement du contrat à compter du 1er janvier 2026,

Ouï l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : DONNE** le mandat au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34) pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire,

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que la collectivité à la faculté de ne pas adhérer au contrat qui sera proposé, et qui fera l'objet, le cas échéant, d'une délibération ultérieure,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que le contrat groupe sera d'une durée de quatre ans à effet au 1^{er} janvier 2026, sera sur le régime de capitalisation et devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité,

- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire,

- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture

34-213401425-20250414-lmc117140-DE-1-1

Date de télétransmission : 15/04/25

Date de publication: 18/04/2025

DÉLIBÉRATION N°CM_250414_13 : Protection sociale complémentaire des agents par une convention de participation et mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

VU le code général de la fonction publique, en particulier les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12,

VU le code de la commande publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU l'ordonnance n°2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°CM_241015_28 du Conseil municipal du 15 octobre 2024 relative à la protection sociale complémentaire,

VU l'avis du comité social commun du 25 mars 2025 relatif à la participation aux garanties contre le risque santé souscrites par les agents (mutuelles),

CONSIDÉRANT que les employeurs publics territoriaux ont une obligation de participation financière à la couverture du risque frais de santé de leurs agents à compter du 1er janvier 2026,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'adhérer à une convention collective en santé et de modifier les décisions prises par la délibération n°CM_241015_28 susvisée qui prévoit que la participation porte sur des contrats labellisés,

CONSIDÉRANT le rôle d'expertise du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34) pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de santé,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de donner mandat au CDG34 pour réaliser la mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1er janvier 2026, l'autorité territoriale restant libre d'adhérer ou non à cette convention au regard des résultats de la négociation,

Où l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** que la participation aux garanties contre le risque santé (mutuelles) sera versée aux agents en position d'activité ou de détachement dans la collectivité qui adhèrent à la convention de participation en santé souscrite par la Commune,

- **ARTICLE 2 : DÉCIDE** que la participation aux garanties santé bénéficiera aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, aux contractuels y compris de droit privé (contrats aidés, apprentis) justifiant d'un contrat d'une durée d'au moins un an, ainsi qu'aux contractuels de droit public affectés sur un emploi permanent vacant ou en contrat de projet sans condition de durée,

- **ARTICLE 3 : FIXE** le montant de la participation aux garanties santé auxquelles les agents adhèrent à quinze euros (15 €) bruts par mois,
- **ARTICLE 4 : DONNE MANDAT** au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault pour l'organisation, la conduite et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé à effet du 1er janvier 2026, ainsi que pour le pilotage du dialogue social afférent,
- **ARTICLE 5 :AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 6 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc117724-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

DÉLIBÉRATION N°CM_250414_14 : Adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2021-D038 du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault relative à la création d'une mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels,

VU la convention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault pour la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels,

VU l'avis du 27 mars 2025 de la formation commune spécialisée en santé, sécurité et conditions du travail,

VU l'opportunité de recourir à la prestation du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault afin de bénéficier du socle commun de la convention, mais aussi des missions spécifiques comme la mise à disposition d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI), le soutien à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels ou encore la médiation,

Qui l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** l'adhésion de la collectivité à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Damien ROUQUETTE constate que cela fait plusieurs années que la Commune adhère à ce service du Centre de gestion et remarque qu'il est marqué soutien à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels alors qu'il a été dit que la Commune a fait appel à un prestataire extérieur à hauteur de cinq-mille euros pour la rédaction de ce document. Gaëlle LÉVÉQUE demande au Directeur général des services, Jacques TEISSIER, de préciser qu'il a été évoqué lors de la présentation du budget, la possibilité de recourir pour un montant de cinq-mille euros à un prestataire, or ce prestataire est le Centre de gestion par le biais d'une convention de gré-à-gré pour ces questions de mise à jour et de révision du document unique. Il serait possible de recourir à d'autres prestataires à condition de respecter les règles de la commande publique à savoir notamment de mettre en concurrence plusieurs prestataires. Considérant ce chiffrage de cinq-mille euros, il s'agit bien de confier au Centre de gestion l'idée de mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels. Damien ROUQUETTE soulève qu'il est écrit dans la convention qu'il y a des charges supplémentaires pour d'autres missions. Jacques TEISSIER explique que ces charges concernent les fonctions de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) de contrôle des questions de sécurité au travail et la mise à jour du document unique qui sera proposée ultérieurement à l'approbation du Conseil fera l'objet d'un travail spécifique de révision, en complément mais dans l'esprit de la convention proposée. Damien ROUQUETTE demande si le document unique en vigueur aujourd'hui a été rédigé dans le cadre de cette mission ou par un autre prestataire. Jacques TEISSIER explique qu'antérieurement, il y a déjà plusieurs années, des éléments du document unique ont été pris en charge par cette mission mais

précisément les cinq-mille euros évoqués concernent une mise à jour de ce document unique. Damien ROUQUETTE reformule comme quoi la convention va coûter cinq-mille euros. Jacques TEISSIER infirme et Damien ROUQUETTE reprend les points 1 et 2 de la convention et demande si c'est gratuit, en quoi consiste le paiement des cinq-mille euros. Jacques TEISSIER explique que le travail de contrôle par l'ACFI étant déjà réalisé les années précédentes, il s'agit de poursuivre ce travail de contrôle par l'ACFI et les cinq-mille euros font l'objet d'un travail supplémentaire de révision du document unique qui ne rentre pas dans cette convention. Damien ROUQUETTE demande confirmation sur la rédaction complète du document unique. Jacques TEISSIER explique que cela consistera à une mise à jour par unité de travail qui prendra la forme d'une prestation supplémentaire estimée à cinq-mille euros. Damien ROUQUETTE comprend pourquoi dans la convention il n'y a pas de montant. Jacques TEISSIER confirme que de manière classique comme cela se fait jusqu'à présent, il y a une intervention de l'ACFI sur la Commune et que la question de la remise à jour du document unique fera l'objet d'une prestation supplémentaire d'un montant de cinq-mille euros. Claude LAATEB s'interroge concernant les modalités de mise en place de cette prestation. Jacques TEISSIER explique que la Commune a un premier devis établi sur la base d'un plan d'actions pour la mise à jour de ce document unique : aujourd'hui, les deux parties sont en discussion pour s'entendre à la fois sur le calendrier et les interventions sur les différentes unités de travail. D'autre part, le montant proposé est supérieur aux prévisions budgétaires de la Commune de cinq-mille euros et il s'agit sur 2025, de déterminer la capacité d'intervention du Centre de gestion sur ces unités de travail qui correspondront à cette dépense budgétée de l'ordre de cinq-mille euros. Claude LAATEB demande dans le cadre de la mutualisation des services avec la Communauté de communes, et ce sans moquerie, s'il n'est pas possible de réaliser ce travail en interne. Nathalie ROCOPLAN ne s'en amuse pas et répond qu'un agent de prévention fait partie des effectifs en interne et mutualisé : malgré le bon travail qu'il réalise, il ne lui serait pas possible d'intégrer la charge de travail que demande l'actualisation du document unique. En conséquence, il est judicieux de faire appel à des professionnels pour une avancée rapide et obtenir un regard extérieur sur ce sujet. Claude LAATEB demande si la Commune ne peut être juge et partie. Nathalie ROCOPLAN répond qu'une neutralité extérieure est bénéfique et l'agent de prévention n'a pas le temps nécessaire pour s'occuper du document unique. Claude LAATEB reconnaît ce qui a été argumenté mais ironise sur le fait que pour une fois, les collectivités auraient pu mutualiser. Nathalie ROCOPLAN affirme que beaucoup d'entreprises font également appel à des organismes extérieurs pour définir et mettre en œuvre leur document unique.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc117803-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, ci-après dénommé « le CDG 34 » - 254, rue Michel Teule - 34184 Montpellier CEDEX 4, représenté par son Président, monsieur Philippe Vidal, dûment habilité par délibération du conseil d'administration du 2 novembre 2020 ;

ET

La Commune de Lodève, ci-après dénommé(e) « l'entité adhérente » – 7 Place de l'Hôtel de Ville, 34700, LODEVE – représenté(e) par Mme Gaëlle Lévêque, Maire, dûment habilitée par délibération du 14 avril 2025,

VU le Code du travail ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ; VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du conseil d'administration du CDG 34 n°2021-D038 relative à la création d'une mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels.

PREAMBULE

En application de l'article L.452-44 du code général de la fonction publique, le CDG 34 propose aux collectivités et établissements publics du département de l'Hérault, une mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

L'entité adhérente demande au CDG 34 de lui apporter l'appui et le soutien de la mission « PRP – prévention des risques professionnels » dans le cadre de la prévention des risques professionnels en application de l'article L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique.

La présente convention a pour objet de formaliser cette adhésion.

ARTICLE 2 : NATURE DE LA MISSION

Le CDG 34 s'engage à accompagner l'entité adhérente dans sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

La présente convention :

- permet de bénéficier de conseils, d'intervention ou d'animation d'un réseau de référents de prévention à destination de la collectivité/établissement en matière de santé et sécurité de travail.
- permet la mise à disposition d'un Agent (du CDG 34) Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif « à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ».
- pour les entités adhérentes de moins de 20 agents, permet la mise à disposition d'un agent du CDG 34, chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 précité,
- donne l'accès à des prestations complémentaires facturées en sus pour renforcer la prévention des risques professionnels et répondre à des problématiques plus spécifiques en santé au travail.

Pour ce faire, la collectivité/établissement participera financièrement à un forfait annuel en fonction de son effectif.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS INCLUES DANS LE FORFAIT ANNUEL

Dans le cadre du forfait annuel, l'entité adhérente pourra bénéficier, en fonction de ses besoins et à sa demande, d'une ou de plusieurs prestations énumérées ci-dessous. Les conditions d'exercice des prestations sont précisées à l'article 5 de la présente convention.

Article 3.1 : Conseil sur les obligations réglementaires, et pré diagnostic en vue d'un accompagnement

La mission prévention :

- répond directement par téléphone ou courriel aux questions posées par l'entité adhérente en lien avec la santé et la sécurité au travail en s'appuyant sur la réglementation en vigueur. Elle adresse, si besoin, de la documentation en santé et sécurité au travail,
- réalise une veille réglementaire et informe « le référent prévention de la collectivité/établissement » par courriel des évolutions réglementaires,

- * réalise une analyse de la demande par téléphone et conseille sur les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et/ou résoudre la problématique. Il orientera la collectivité/établissement vers la prestation complémentaire la plus adaptée, en s'appuyant, si nécessaire, sur les autres services du CDG 34. Alors, la mission prévention formalisera un devis s'il y a lieu.

Article 3.2 : Participation au réseau des référents de prévention organisé par le CDG 34

L'entité adhérente pourra participer au réseau des référents prévention, destiné aux assistants de prévention, aux conseillers de prévention, et à tout acteur (élus, membres du CST/ F3SCT...), ou agent en charge de la prévention (DGS, DST, Secrétaire général de Mairie...).

La participation au réseau des référents de prévention ne fera pas l'objet d'une retenue de jour du forfait annuel.

Article 3.3 : Participation des agents de la mission prévention du CDG 34 à l'instance CST / F3SCT

Le préventeur ayant réalisé le DUERP ou, l'assistant de prévention désigné ou encore, l'ACFI désigné pourront participer aux instances du CST/F3SCT. Le planning des séances ou visites sera à transmettre en début d'année afin de programmer les interventions.

Toutes les autres interventions inopinées, entrant dans le cadre des missions de l'instance CST/F3SCT seront prises en compte dans le cadre du forfait annuel ou facturées si le nombre de jours définis dans l'article 5 a été utilisé.

ARTICLE 4 : PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES HORS FORFAIT ANNUEL

Les prestations complémentaires proposées permettent un accompagnement à la carte par les agents de la mission prévention (préventeur, ACFI, ergonomiste, médiateur, psychologue du travail). Celles-ci sont définies en fonction des besoins de l'entité adhérente, et après analyse de la demande.

La liste des missions proposées par la mission prévention du CDG 34 n'est pas exhaustive. Elle peut être enrichie en fonction des demandes de la collectivité/établissement au regard des compétences de la mission prévention.

Ainsi, à la demande de la collectivité /l'établissement, et en fonction d'un plan réalisés.

Toutes les prestations ci-dessous nécessitent la validation d'un devis estimatif reprenant et explicitant toutes les étapes de l'intervention choisie.

Article 4.1 : Rédiger et mettre à jour le Document Unique

Cette intervention peut comprendre l'animation des comités de pilotages, la visite des locaux, les entretiens avec les agents, l'évaluation des risques, la rédaction du document et la proposition d'un plan d'actions de prévention.

Lorsque cette mission a été réalisée par le CDG 34, la mission prévention proposera chaque année une mise à jour du document unique. Après acceptation de la collectivité, une planification sera proposée.

Article 4.2 : Evaluer des risques psycho sociaux en vue de l'intégration dans le document unique

Cette intervention peut comprendre l'animation des comités de pilotages, les entretiens collectifs/individuels avec les agents, l'évaluation des risques, la rédaction du document et la proposition d'un plan d'actions de prévention.

Cette prestation nécessite et la signature d'un protocole RPS encadrant les modalités d'intervention.

Article 4.3 : Pour les collectivités/les établissements de moins de 20 agents : mettre à disposition un agent du CDG34 pour assurer la fonction d'assistant de prévention afin de conseiller et d'accompagner la collectivité/établissement dans la mise en œuvre des actions de prévention

Pour bénéficier de cette prestation, l'entité adhérente doit disposer d'un document unique d'évaluation des risques professionnels réalisé par le CDG 34 ou en cours de réalisation par le CDG 34.

Cette prestation nécessite la signature d'une lettre de cadrage qui définira les moyens mis à disposition de l'agent du CDG 34.

Article 4.4 : Mettre à disposition un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)

Les missions principales de l'ACFI sont :

- ⊗ La visite d'inspection. Elle consiste à contrôler, sur site, les écarts de la collectivité par rapport à la réglementation. Par la restitution d'un rapport, l'ACFI préconise et conseille à l'autorité territoriale des mesures visant à corriger les manquements constatés.
- ⊗ L'avis spécifique. L'ACFI donne un avis sur les règlements et les consignes que l'autorité envisage d'adopter en matière d'hygiène et sécurité ou sur les projets susceptibles de modifier les conditions de travail des agents.
- ⊗ L'ACFI, acteur du CST. Il participe aux séances et travaux du CST/F3SCT sur des questions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, il apporte une expertise et peut accompagner les délégations de visite ou d'enquête. Il intervient notamment en cas de divergence sur des procédures de danger grave et imminent ou de recours à expertise agréée.

Cette prestation nécessite la signature d'une lettre de mission qui définira les moyens mis à disposition de l'ACFI, notamment le temps imparti pour l'exercice de ses missions.

Article 4.5 : Réaliser de métrologie d'ambiance physique

Cette intervention consiste à réaliser des mesures des ambiances physiques du travail (bruit, ventilation, température, éclairage, poids) afin d'avoir un premier niveau d'évaluation des contraintes sur la santé.

Article 4.6 : Animer des réunions de sensibilisation, et d'information auprès des élus, responsables ou agents sur des thématiques variées de prévention

Cette prestation permet de réaliser des réunions d'informations et/ou de sensibilisations quant aux principaux risques fréquemment rencontrés lors de l'évaluation des risques professionnels (risque lié au bruit, risque chimique, sensibilisation aux troubles musculo-squelettiques...) ou encore relatives au développement d'une politique de Qualité de Vie au Travail.

Article 4.7 : Accompagner la collectivité dans ses enjeux de qualité de vie au travail.

Cette prestation permet d'accompagner la collectivité/établissement dans une démarche individuelle ou collective. Par exemple : analyser des conditions de travail ; animer des groupes de paroles afin d'apaiser des tensions collectives, et en vue de maintenir une bonne qualité de vie au travail ; accompagner les agents aux transitions organisationnelles, etc...

Article 4.8 : Réaliser une médiation pour la résolution à l'amiable des conflits interpersonnels

La médiation permet un accompagnement de l'entité adhérente dans la gestion des conflits interpersonnels. Processus amiable de résolution des conflits, il prévoit l'intervention d'un tiers neutre, impartial et indépendant, dont le rôle est de faciliter la recherche d'une solution en permettant notamment aux parties de renouer le dialogue et de surmonter ainsi leurs différends.

Cette prestation nécessite la signature d'une charte encadrant le dispositif de médiation.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'EXERCICE DES PRESTATIONS

Afin de faciliter la communication entre la mission du CDG 34 et l'entité adhérente, celle-ci désigne au sein de ses effectifs « un référent prévention ».

Article 5.1 : Durée des prestations, inclus dans le forfait annuel

À la demande de l'entité adhérente, la mission prévention effectue ses prestations selon l'effectif de l'entité adhérente et dans la limite du forfait annuel détaillé à l'article 7.1 de la présente convention.

En cas de dépassement, les interventions supplémentaires seront facturées selon le tarif fixé à l'article 7 de la présente convention.

Article 5.2 : Formalisation d'un devis pour les prestations complémentaires hors forfait annuel

Pour les prestations complémentaires 4.1 à 4.8, après analyse de la demande, la mission prévention réalisera un devis détaillé comprenant les étapes de l'intervention, le nombre de jours estimé et le montant qui sera signé par la collectivité/établissement avant toute intervention.

Toute intervention réalisée en sus ou en moins du devis initial, fera l'objet d'une modification (après accord préalable de la collectivité). Ainsi, la facturation sera ajustée

en fonction du temps réel passé pour le compte de la collectivité.

Avant le démarrage de la mission, les documents spécifiques demandés (protocole RPS, lettre de cadrage de l'assistant de prévention, lettre de mission de l'ACFI, charte de médiation) devront obligatoirement être retournés signés à la mission prévention.

Article 5.3 : Conditions communes

Afin de lui permettre d'accomplir sa mission, la collectivité/établissement s'engage à :

- fournir à la mission prévention toutes les informations et les documents jugés nécessaires à la réalisation de sa mission (document unique, organigramme, fiche de poste, registres...);
- faciliter l'accès pour les intervenants à tous les établissements, locaux et lieux de travail nécessaire au bon déroulement de la mission de prévention des risques ;
- mettre à disposition un représentant de la collectivité/établissement (assistant et/ou conseiller de prévention, référent, responsable,...) lors des visites sur site, si l'agent du CDG 34 le juge nécessaire ;
- fournir à la mission prévention des conditions matérielles et organisationnelles adaptées à la réalisation de ses interventions notamment lors de l'organisation de réunions de sensibilisation.

Les agents de la mission prévention s'engagent, quant à eux, à respecter les obligations de neutralité, discrétion et moralité.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ

Conduisant une mission d'aide, de conseil et d'assistance, la responsabilité du CDG 34 ne peut être engagée s'agissant des conséquences des mesures retenues, et des décisions prises par l'autorité territoriale ou, en leurs absences.

La responsabilité de la mise en œuvre des recommandations et le suivi des avis ou suggestions formulés incombent à l'autorité territoriale.

Les prestations réalisées n'ont pas pour objet, ni pour effet, d'exonérer l'autorité territoriale de ses obligations relatives :

- aux dispositions législatives et réglementaires,
- aux recommandations et règles de l'art dans le domaine de la prévention des risques professionnels,
- aux contrôles périodiques réglementaires relatifs à la conformité des bâtiments, du matériel et installations, de la commission de sécurité, etc.
- aux avis des autres acteurs réglementaires de la prévention.

L'entité adhérente reste, dans le cadre de ses prérogatives légales, totalement responsable des décisions concernant le fonctionnement de ses services ou la situation administrative de ses personnels.

De par le caractère temporaire et aléatoire des interventions, les préconisations et observations sont limitées. Dans cette optique, le CDG 34 ne peut être tenu pour responsable des accidents qui pourraient survenir dans la collectivité/établissement suite à son passage.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Les prestations fournies par le CDG 34, dans le cadre de cette convention, sont facturées suivant le temps de travail passé par l'agent du CDG 34.

Le tarif des différentes prestations est fixé par délibération du Conseil d'administration du CDG 34. Ce tarif peut être révisé au besoin. L'entité adhérente ne peut pas s'opposer à sa réactualisation.

Article 7.1 : Prestations incluses dans le forfait annuel

L'entité adhérente versera une participation forfaitaire annuelle dont le montant a été défini en fonction de la taille de la collectivité.

TAILLE DE LA STRUCTURE	FORFAIT
Collectivité/Établissement de 1 à 20 agents :	forfait d'une demi-journée.
Collectivité/Établissement de 21 à 50 agents :	forfait d'une journée.
Collectivité/Établissement de 51 à 100 agents :	forfait d'une journée et demie.
Collectivité/Établissement de 101 à 350 agents :	forfait de trois journées.
Collectivité/Établissement de + de 350 agents :	forfait de quatre journées.

Le nombre d'agents retenus est le nombre d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé au 31 décembre de l'année N-1.

La première année, si la signature de la convention intervient après le 30 juin, il ne sera facturé que 50 % du montant dû de la participation forfaitaire annuelle.

La participation forfaitaire est réclamée par le CDG 34 au moyen d'un titre de recettes émis au premier trimestre de l'année. Pour les entités adhérentes conventionnant en cours d'année, la participation est réclamée au cours du trimestre suivant la signature.

Article 7.2 : Prestations complémentaires hors forfait annuel

Un acompte correspondant à 50 % du devis estimatif, établi par le CDG34 et signé par la collectivité, sera requis au démarrage de la mission. Le solde restant sera facturé après service fait, en tenant compte des éventuels ajustements proposés par le CDG 34 et approuvés par la collectivité.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans chacune.

Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

ARTICLE 9 : REVISION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit et signé par l'ensemble des parties. En cas de modification de la présente convention, le CDG34 notifie à la collectivité ou l'établissement public les changements à intervenir.

ARTICLE 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 6 mois.

ARTICLE 11 : RGPD

Les parties s'engagent à respecter le règlement général sur la protection des données n° 2016-679 de l'Union européenne du 27 avril 2016 ainsi que les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à mettre en œuvre toutes mesures liées à son application.

Les informations et documents transmis restent confidentiels, excepté ceux que la loi ou le règlement oblige à divulguer.

Afin d'assurer les missions de la présente convention, le CDG 34 est destinataire de ces informations et documents et il collecte des données personnelles. Il est responsable des traitements qu'il met en place pour atteindre ces objectifs.

Le CDG 34 est tenu au respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Le CDG 34 prend les engagements suivants :

- Les données sont traitées conformément aux lois ou règlements applicables et aux seules finalités prévues ;
- Les mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément au RGPD. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

La collectivité est elle-même responsable de traitement de données à caractère personnel, dès lors qu'elle définit les modalités de la gestion administrative de ses agents. Elle s'engage alors à offrir les mêmes garanties que celles énoncées au présent article et à respecter les dispositions du RGPD, en particulier.

La collectivité s'engage à transmettre au CDG 34 les données personnelles nécessaires à l'exécution de la mission objet de la présente convention de manière sécurisée.

ARTICLE 12 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable, conformément aux réglementations qui les régissent, toute contestation relative à la validité, l'exécution ou l'interprétation de la présente convention.

A défaut, en cas de contentieux, et par application de l'article R.312-11 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif compétent sera celui dans le ressort duquel se trouve le lieu prévu pour l'exécution du contrat. En ce sens, le Tribunal administratif de Montpellier est compétent.

Tribunal administratif de Montpellier
6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 2
Téléphone : 04 67 54 81 00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

La juridiction administrative compétente peut aussi être accessible à partir du site : <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à Montpellier, en deux exemplaires originaux :

Le
adhérente,
Le Maire de la Commune de Lodève,
Gaëlle Lévêque

Le Pour
le CDG 34,
Le président du CDG 34,
Philippe VIDAL



DÉLIBÉRATION N°CM_250414_15 : Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

VU la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

VU la convention proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU l'avis du 27 mars 2025 de la formation commune spécialisée en santé, sécurité et conditions du travail,

CONSIDÉRANT l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,

CONSIDÉRANT l'opportunité de souscrire à cet effet une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, porteur du dispositif,

Oùï l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** l'adhésion de la collectivité au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier la convention d'adhésion et la charte du dispositif annexées à la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250414-lmc117801-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/04/25
Date de publication: 18/04/2025

CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

ENTRE,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault dont le siège social est situé 254 rue Michel Teule, 34184 MONTPELLIER CEDEX 4, représenté par son Président, Monsieur Philippe VIDAL, habilité par la délibération du 2 novembre 2020 du conseil d'administration ;

Ci-après désigné par « le CDG34 »,

ET,

La Commune de Lodève, ci-après dénommé(e) « l'entité adhérente » – 7 Place de l'Hôtel de Ville, 34700, LODEVE – représenté(e) par Mme Gaëlle Lévêque, Maire, dûment habilitée par délibération du 14 avril 2025,

Ci-après désigné « la collectivité bénéficiaire »,

VU le Code du travail ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

VU le n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

VU la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ;

VU la délibération du conseil d'administration du CDG34 n°2022-D-025 relative à la mise en place du dispositif de signalement au sein du CDG 34 ;

VU la délibération du conseil d'administration du CDG34 n°2023-D-049 relative à l'externalisation de la mission signalement du CDG34 ;

VU la délibération du conseil d'administration du CDG34 n°XX relative à la mise en place d'une convention d'adhésion spécifique au dispositif de signalement du CDG34 ;

VU la délibération du conseil municipal/communautaire de Commune de Lodève en date du 14 avril relative à l'adhésion au dispositif de signalement proposé par le CDG34 ;

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Conformément au décret n° 2020-256 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, chaque autorité territoriale est tenue de mettre en place un tel dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public, indépendamment de sa strate démographique.

Ce dispositif peut être, soit :

- Mis en place en interne au sein de la collectivité ;
- Mutualisé entre plusieurs administrations, collectivités ou établissements publics ;
- Confié aux centres de gestion dans les conditions prévues à l'article 2 du décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Conformément aux dispositions légales applicables, le dispositif de signalement proposé par le CDG34 comporte les 4 procédures suivantes :

1. Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements ;
2. Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
3. Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.
4. Procédure de communication : communiquer le signalement à l'autorité territoriale, si l'agent le souhaite et en fonction des situations, afin que celle-ci prenne toutes mesures nécessaires à la protection de l'agent concerné.

Le dispositif créé garantit la stricte confidentialité des informations communiquées aux agents (victimes, témoins, auteurs des actes), y compris en cas de communication aux personnes ayant besoin d'en connaître pour le traitement de la situation.

La présente convention décrit le fonctionnement du dispositif de signalement proposé par le CDG 34 et les relations entre ce dernier et les collectivités qui font appel à lui pour la mise en place de dispositif.

PARTIE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser l'adhésion de la collectivité Commune de Lodève au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique proposé par le CDG34.

ARTICLE 2 : Description de la prestation

La collectivité Commune de Lodève confie au CDG34 la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes conformément aux dispositions fixées par le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

La mission proposée par le CDG34 permet :

- La mise en place d'un circuit de signalement (procédure de recueil des saisines ou réclamations des victimes et des témoins ; réception ; enregistrement ; traitement) ;
- La mise à disposition de supports de communication/d'information pour la collectivité ;
- Avec l'accord de l'agent, la transmission des signalements à l'autorité territoriale pour traitement ;
- La mise en place de systèmes d'accompagnement permettant d'assurer la prise en compte des faits subis par les agents, leur protection et leur soutien notamment en cas de situation d'urgence.

ARTICLE 3 : Les agissements relevant du dispositif

Les agissements relevant du dispositif sont les suivants :

- Les actes de violences ;
- Les atteintes à l'intégrité physique ;
- Les comportements sexistes ;
- La discrimination ;
- Le harcèlement sexuel ;
- Le harcèlement moral ;
- Menaces ;
- Intimidation.

ARTICLE 4 : La procédure de signalement

Les signalements des victimes ou témoins sont effectués via un formulaire spécifique adressé par courriel à l'adresse suivante : signalement@cdg34.fr

Le formulaire est disponible en téléchargement libre sur le site du CDG34 à l'adresse suivante :

<https://www.cdg34.fr/gerer-les-rh/le-dispositif-de-signalement>

L'auteur du signalement peut joindre à cet envoi toute information ou tout document, quel que soit sa forme ou son support, de nature à étayer son signalement. Il devra également fournir les éléments permettant le cas échéant un échange avec le destinataire du signalement.

Une fois le formulaire réceptionné, le référent signalement accuse réception du signalement et détermine la recevabilité ou la non-recevabilité de la demande.

Si le signalement n'est pas recevable, le référent signalement informe l'auteur du signalement des motifs de la non-recevabilité et l'oriente, le cas échéant, vers les structures compétentes ou les dispositifs adaptés.

Si le dossier est recevable, le référent signalement étudie et analyse le dossier. Il sera chargé :

- D'examiner le signalement reçu, ainsi que ses éventuelles pièces annexes ;
- De proposer à la victime, dans un cadre garantissant la confidentialité, un entretien téléphonique. Selon les situations et les possibilités, cet entretien pourra avoir lieu dans les locaux du CDG34. L'objectif de cet entretien est d'informer la victime de ses droits, des procédures et des suites possibles, et de l'orienter vers des professionnels qui proposent un accompagnement médical, psychologique et juridique. Si nécessaire, un tel entretien pourra également être proposé à l'auteur du signalement (si ce n'est pas la victime), à l'auteur présumé des faits, à un témoin ;

- De transmettre au signalant, dans le cas où il refuse un tel entretien, par tous moyens appropriés, des informations concernant ses droits, les procédures et les suites possibles, ainsi que les coordonnées des professionnels susceptibles de l'accompagner ;
- De produire un rapport anonymisé, à l'éclairage de cet/ces entretien(s) et en fonction de la nature des faits signalés, indiquant les obligations et préconisations destinées à l'employeur de la victime ou du témoin (mesures conservatoires pour faire cesser les faits, enquête administrative interne, mesures pour que la victime ne subisse pas de représailles, etc.). Selon les circonstances, la nature des faits signalés, le positionnement hiérarchique de la victime et de l'auteur présumé des faits, chaque préconisation fera l'objet d'un délai permettant d'apporter des réponses adaptées ;
- De notifier ce rapport à l'autorité territoriale de la victime et/ou à l'autorité territoriale du témoin, puis à l'autorité territoriale de l'auteur présumé, en ayant auparavant pris son attache afin de déterminer le moyen le plus sûr de garantir la confidentialité des informations contenues, et l'application des préconisations ;
- De contrôler les suites données par l'employeur concerné aux préconisations formulées dans le rapport, et si d'autres suites ont été données (notamment disciplinaires ou judiciaires).

Le signalant, et plus particulièrement la victime, donne systématiquement son accord pour que le référent signalement puisse informer l'autorité territoriale. Il s'agit de communiquer la synthèse des faits évoqués et les recommandations/fiches actions associées.

Si le signalement est réalisé par un témoin direct des faits, le référent s'assure de l'accord préalable de la victime pour transmettre les éléments.

Dans le cadre de l'orientation des agents victimes, le référent peut être amené, en fonction des faits évoqués, à les diriger vers les autorités compétentes (gendarmerie, police par exemple).

Toutefois, il est rappelé que ces mesures ne se substituent pas aux actions internes prises par l'autorité territoriale visant à prévenir et traiter les faits (protection, investigation, prévention...).

ARTICLE 5 : Champ d'application

Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est ouvert aux agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements définis à l'article 3, parmi :

- L'ensemble du personnel de la collectivité ou de l'établissement public (stagiaires, titulaires, contractuels, apprentis, les agents de droit privé...);
- Les élèves ou étudiants en stage ;
- Les agents ayant quitté les services depuis moins de six mois.

PARTIE 2 : OBLIGATION DES PARTIES

ARTICLE 6 : Dispositions préliminaires relatives à l'adhésion

La mise en œuvre du dispositif de signalement proposé par le CDG34 est conditionnée par la signature de la présente convention d'adhésion et de la charte du dispositif (annexe 2 de la présente convention). Pour ce faire, la collectivité s'engage à délibérer pour habiliter l'autorité territoriale à signer les documents susmentionnés.

La convention et la charte signées en deux exemplaires originaux sont à retourner au CDG34.

Il est nécessaire d'y indiquer le courriel de l'autorité territoriale destinataire des éventuels rapports de signalement.

ARTICLE 7 : Obligations de la collectivité, bénéficiaire de la prestation

L'autorité compétente, signataire de la présente convention, rend accessible par tout moyen ce dispositif de signalement. Il est nécessaire de prévoir une information et une communication disponibles au plus grand nombre, notamment par le biais d'un affichage dédié, d'une communication interne, par une information systématique aux nouveaux arrivants, etc...

L'information doit également contenir les moyens d'accès au dispositif de signalement, à savoir le formulaire du recueil de signalement disponible via le site internet du CDG34. Le CDG34 fournit une documentation prévue à cet effet.

Rappel sur l'obligation de protection de l'employeur :

L'obligation de protection des agents s'impose à tout employeur public. L'article L.134-5 du Code général de la fonction publique précise que « *la collectivité publique est tenue de protéger l'agent public contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté* ».

La protection fonctionnelle dont bénéficient les agents victimes recouvre trois obligations :

- Une obligation de prévention : une fois informée des agissements répréhensibles, l'administration doit mettre en œuvre toute action appropriée pour éviter ou faire cesser les violences auxquelles l'agent victime est exposé, même lorsqu'aucune procédure judiciaire n'est enclenchée (par exemple, mesure interne de changement d'affectation voire suspension de la personne présumée agresseur dans l'attente du conseil de discipline) ;
- Une obligation d'assistance juridique : il s'agit principalement d'apporter à l'agent victime une aide dans les procédures juridictionnelles engagées ; l'administration peut payer les frais de l'avocat désigné par l'agent victime dès lors qu'elle a signé une convention avec ledit avocat et à certaines conditions ;
- Une obligation de réparation : la mise en œuvre de la protection accordée par l'administration ouvre à la victime le droit d'obtenir directement auprès d'elle la réparation du préjudice subi du fait des attaques.

ARTICLE 8 : Obligations du CDG 34

Les garanties de confidentialité s'imposent à toutes les personnes chargées au CDG34 de la gestion du signalement qui interviennent au stade du recueil ou de son traitement. Les informations détenues par ces personnes sont limitées à ce qui est strictement nécessaire aux seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement. Le CDG34 veille à ce que le dispositif assure également :

- La neutralité vis-à-vis des victimes et auteurs des actes ;
- L'impartialité et l'indépendance des dispositifs de signalement et de traitement ;
- Le traitement rapide des signalements dans le respect des règles relatives au traitement des données personnelles dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le CDG34 fournit également les documents nécessaires à la communication du dispositif au sein de la collectivité.

PARTIE 3 : MODALITES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La convention prend effet à compte de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 10 : Révision de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit et signé par l'ensemble des parties. En cas de modification de la présente convention, le CDG34 notifie à la collectivité ou l'établissement public les changements à intervenir.

ARTICLE 11 : Résiliation de la convention

11.1 Résiliation à l'initiative de la collectivité bénéficiaire de la prestation

La présente convention peut être résiliée par la collectivité bénéficiaire annuellement à la date d'anniversaire de la présente convention. Celle-ci doit donc formuler sa demande au CDG34 par lettre recommandée avec accusé de réception tout en respectant un préavis d'une durée de 3 mois.

11.2 Résiliation à l'initiative du CDG 34

La présente convention peut être résiliée par le CDG34 en cas de non-respect par la collectivité bénéficiaire de ses obligations, par courrier recommandé avec avis de réception, moyennant le respect d'un délai de préavis de 6 mois, après mise en demeure de la collectivité de respecter ses engagements.

ARTICLE 12 : Responsabilités

Le CDG34 assure une mission d'aide et de conseil et ne peut en aucun cas se substituer à l'autorité territoriale dans l'accomplissement de ses obligations légales en matière de respect des règles statutaires telles qu'elles résultent des textes en vigueur. Le CDG34 ne peut pas être tenu responsable des décisions prises par la collectivité, consécutives aux recommandations, avis ou suggestions formulés.

ARTICLE 13 : RGPD

Les parties s'engagent à respecter le règlement général sur la protection des données n° 2016-679 de l'Union européenne du 27 avril 2016 ainsi que les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à mettre en œuvre toutes mesures liées à son application.

Les informations et documents transmis restent confidentiels, excepté ceux que la loi ou le règlement oblige à divulguer.

Afin d'assurer les missions de la présente convention, le CDG34 est destinataire de ces informations et documents et il collecte des données personnelles. Il est responsable des traitements qu'il met en place pour atteindre ces objectifs.

Le CDG34 est tenu au respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Le CDG34 prend les engagements suivants :

- Les données sont traitées conformément aux lois ou règlements applicables et aux seules finalités prévues ;
- Les mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément au RGPD. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

La collectivité est elle-même responsable de traitement de données à caractère personnel, dès lors qu'elle définit les modalités de la gestion administrative de ses agents. Elle s'engage alors à offrir les mêmes garanties que celles énoncées au présent article et à respecter les dispositions du RGPD, en particulier.

La collectivité s'engage à transmettre au CDG34 les données personnelles nécessaires à l'exécution de la mission objet de la présente convention de manière sécurisée.

PARTIE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 14 : Tarifs

Le tarif de la prestation proposée par le CDG34 est fixé par délibération de son conseil d'administration, de manière à couvrir leur coût réel.

A ce titre, par délibération en date du [DATE], le conseil d'administration du CDG 34 a fixé le coût du service aux collectivités et établissements publics à :

- 30 € pour l'analyse des dossiers ;
- 125 € pour les dossiers recevables simples ;
- 250 € pour les dossiers recevables complexes.

Ces conditions financières sont révisables par délibération du conseil d'administration du CDG 34. Les nouveaux tarifs applicables sont notifiés par le CDG34 à la collectivité au moins 3 mois avant la date de leur entrée en vigueur. La collectivité peut alors résilier la convention par voie de courrier recommandé avec avis de réception intervenant préalablement à la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. A défaut de résiliation, et par dérogation à l'article 10 de la présente convention, les nouveaux tarifs sont applicables sans que la signature d'un avenant soit nécessaire.

ARTICLE 15 : Modalités de facturation

Le CDG34 facture trimestriellement la collectivité bénéficiaire.
Le coût total de la prestation est pris en charge par la collectivité bénéficiaire qui s'engage à s'acquitter du montant total de la facture établie dès sa réception et en totalité.
Il est précisé que toute procédure débutée mais qui n'aboutirait pas pour une raison incombant à la collectivité bénéficiaire sera due en totalité par la collectivité bénéficiaire.
Les sommes dues seront mandatées, après service fait et selon les règles de la comptabilité publique en vigueur par le CDG34 prestataire de service, auprès du Payeur départemental :

SGC Métropole
334 Allée Henri-II-de-Montmorency
CS 17788
34954 Montpellier Cedex 2

PARTIE 5 : LITIGES

ARTICLE 16 : Contentieux

En cas de difficulté, les parties s'engagent à trouver en priorité une solution amiable.
A défaut, en cas de contentieux, et par application de l'article R.312-11 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif compétent sera celui dans le ressort duquel se trouve le lieu prévu pour l'exécution du contrat. En ce sens, le Tribunal administratif de Montpellier est compétent.

Tribunal administratif de Montpellier
6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 2
Téléphone : 04 67 54 81 00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

La juridiction administrative compétente peut aussi être accessible à partir du site :
<https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à Montpellier, en deux exemplaires originaux,
Le/...../2025,

Pour le CDG34,

Pour la Commune de Lodève,

Le Président,

Le Maire



Philippe VIDAL.

Gaëlle LÉVÊQUE

L'ordre du jour étant épuisé, Gaëlle LEVEQUE lève la séance à 20h42

Arrêté le dix sept juin deux mille vingt-cinq

Le Président
Gaëlle LEVEQUE

Le secrétaire de séance
Edith POMAREDE